



PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

PLPDMA DE LA VILLE DE PARIS



« LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI
QUE L'ON NE PRODUIT PAS ».



**LE PARIS
ANTIGASPI**
antigaspi.paris.fr

SOMMAIRE

INTRODUCTION	P. 5
CONTEXTE DU PLPDMA PARISIEN	P. 7
1. La prévention des déchets, c'est quoi ?	P.7
2. Dix ans de politique engagée de la Ville de Paris	P.9
3. Les modalités de révision et de suivi du PLPDMA parisien	P.11
I. SYNTHÈSE ET ENSEIGNEMENTS DU DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE	P. 13
1. Territoire et compétences de la Ville de Paris en matière de déchets	P. 13
2. Le tissu parisien en 4 points clés	P. 14
3. Analyse de l'évolution de la production de déchets ménagers à Paris	P. 15
4. Bilan du PLPD 2011 - 2015	P. 19
5. Identification des acteurs et partenaires potentiels	P. 26
6. Cohérence avec les autres documents réglementaires et plans municipaux	P. 30
7. Gisements d'évitement prioritaires	P. 36
II. PLAN D' ACTIONS PLURIANNUEL	P. 41
1. Bilan de la concertation des acteurs	P. 42
2. Objectifs du plan d'actions pluriannuel	P. 43
3. Les 20 fiches actions	P. 45
4. Les moyens humains et financiers	P. 75
GLOSSAIRE	P. 79
LES SIGLES	P. 80
ANNEXE : Liste des membres de la CCES	P. 81

INTRODUCTION

Lors du Conseil de Paris de juin 2014, la Ville de Paris s'est engagée dans une stratégie « zéro déchet », ayant pour objectif de mettre fin à l'enfouissement et à l'incinération des déchets pouvant être valorisés autrement. Le constat est le suivant : en cinquante ans, la poubelle des ménages a doublé de volume à Paris, passant de 239 kg par habitant en 1940 à 485 kg en 2015. Or, environ 75% du contenu de cette poubelle pourrait être dévié. En effet, près de la moitié de la poubelle est constituée de déchets recyclables (emballages et papiers), près du quart sont des déchets alimentaires, et il demeure une part notable de déchets potentiellement réemployables et valorisables (textiles, petits appareils électroménagers, livres, jouets etc.).

Conformément à la hiérarchie réglementaire des modes de gestion des déchets, la stratégie « zéro déchet » repose sur trois actions phares, qui sont, par ordre de priorité : 1/ réduire, 2/ réemployer et 3/ recycler et valoriser. **Ainsi, la prévention des déchets, qui porte sur les deux premières actions, se place au premier plan des politiques publiques de gestion des déchets, conformément au principe que le « meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ».** L'enjeu consiste donc à changer nos pratiques en tant que consommateur, afin d'éviter la production des déchets (par des achats et consommations responsables), ou en ayant recours au réemploi et à la réutilisation.

Les actions de prévention des déchets, mises en œuvre par la Ville de Paris depuis déjà 10 ans, ont contribué à cette politique ambitieuse. En effet, la Ville de Paris a lancé dès 2006 son premier Plan de Prévention des Déchets (PPD) 2006-2010, permettant de réduire de 6,3% la production des ordures ménagères par Parisien sur cette période. Ce premier plan s'est poursuivi par un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) 2011-2015, qui a permis d'atteindre l'objectif de réduction de 7% des ordures ménagères en 5 ans, soit 53 000 tonnes de déchets non produites.

La dynamique, initiée par ces plans de prévention des déchets, s'intègre désormais dans une réflexion plus globale, permettant de relever le défi de la transition écologique, et de transformer Paris en une cité durable, solidaire, responsable et résiliente. **En ce sens, la prévention des déchets constitue un pilier de l'économie circulaire, visant à un changement de modèle conduisant à la fin du jetable et à la valorisation du « déchet ressource ».** Ces dernières années ont été rythmées par de nombreux engagements contribuant à cette stratégie (Etats généraux de l'économie circulaire en septembre 2015, Plan stratégique de lutte contre le gaspillage alimentaire en novembre 2015, Schéma parisien de la commande publique responsable en février 2016, etc.). De grands chantiers sont lancés en 2017, avec l'adoption du Plan compost, la mise en place de la collecte sélective en porte à porte des déchets alimentaires dans les 2^e et 12^e arrondissements, et le vote du premier Plan Economie circulaire.

La révision du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) marque un nouveau tournant de la politique publique parisienne de gestion des déchets. D'un engagement volontaire via le PLPD, la Ville de Paris passe à un document réglementaire et obligatoire, contraint par les modalités de révision et de suivi fixées par le décret du 10 juin 2015 **et l'objectif national de réduction de 10% des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) entre 2010 et 2020, fixé par la loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) du 17 août 2015.** Cet objectif se veut ambitieux dans le sens où le périmètre des actions de prévention est étendu aux déchets occasionnels (dont les encombrants). En tant que document réglementaire de planification, le nouveau PLPDMA n'a plus de durée limitée, il est désormais permanent, modifiable ou révisable. Il doit faire l'objet d'un bilan annuel et être réévalué au moins tous les six ans.

Le présent document présente donc les orientations stratégiques et le plan d'actions pluriannuel associé, afin d'atteindre cet objectif national de réduction des déchets. Il est divisé en trois parties : un préambule contextualisant les enjeux et objectifs de la prévention des déchets, une synthèse du diagnostic du territoire et un plan d'actions composé de 20 fiches actions.

CONTEXTE DU PLPDMA PARISIEN

1. LA PRÉVENTION DES DÉCHETS : C'EST QUOI ?

■ Le périmètre de la prévention des déchets

Juridiquement, l'article L. 541-1-1 du code de l'environnement définit la prévention comme étant : « toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, lorsque ces mesures concourent à la réduction d'au moins un des items suivants :

- la quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
- les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;
- la teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits ».

La prévention de la production de déchets consiste à réduire la quantité de déchets produits, et d'autre part, à limiter leur nocivité pour l'homme et l'environnement, en intervenant à la fois sur les modes de production et de consommation.

Ces actions préventives se situent donc en amont de l'apparition du déchet, ou de sa prise en charge par la collectivité, c'est-à-dire au niveau de la conception, production, distribution et consommation des produits et services.

La prévention des déchets porte donc sur la réduction et le réemploi des biens de consommation et ne concerne pas la gestion des déchets (collecte, tri, recyclage et valorisation des déchets).



Source : Mairie de Paris (RPQS 2015)

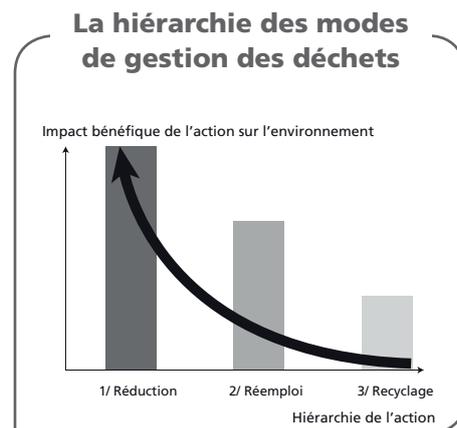
■ La prévention des déchets, au premier plan des politiques publiques de gestion des déchets

La prévention des déchets s'inscrit dans les politiques publiques définies aux niveaux européen et national :

La directive cadre européenne de 2008 (2008/98/CE) et le Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) 2014-2020 instaurent une hiérarchie des modes de gestion des déchets, et placent la prévention au sommet des priorités des politiques de gestion des déchets.

Par ordre de priorité, l'objectif est :

- 1. Réduire**
- 2. Réemployer**
- 3. Recycler**



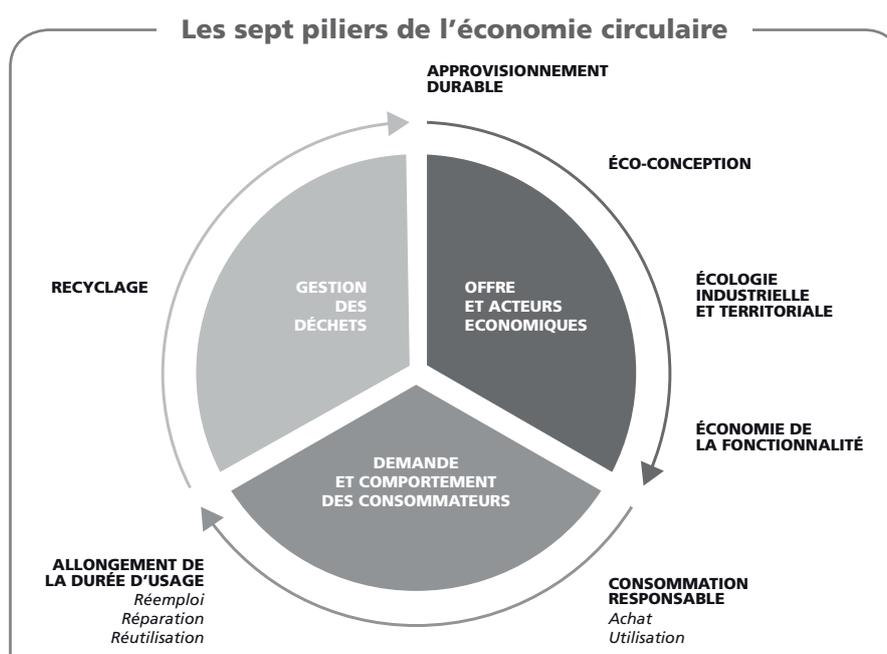
Source : Mairie de Paris

Ainsi, la hiérarchie européenne et française des modes de gestion des déchets respecte le principe que « le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ».

■ La prévention des déchets, un pilier de l'économie circulaire

Les orientations européennes et nationales intègrent désormais une stratégie d'économie circulaire, intégrant chaque phase du cycle de vie du produit.

Ainsi, la loi nationale du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener, pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire ».



Source : ADEME

Les actions de prévention des déchets concernent les deux tiers des piliers de l'économie circulaire (de l'approvisionnement durable à l'allongement de la durée d'usage).

Elles visent, en effet, à induire un changement de nos comportements d'achat et de consommation, conduisant à la fin du jetable et à la valorisation du « déchet ressource », devant être préservé et réintégré dans le cycle productif.

2. DIX ANS DE POLITIQUE ENGAGÉE DE LA VILLE DE PARIS

■ Un PLPDMA, c'est quoi ?

Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est un document réglementaire de planification des actions de prévention des déchets sur le territoire de la collectivité territoriale, ayant la compétence de collecte et/ou de traitement des déchets ménagers et assimilés.

Ce document détaille à l'échelle du territoire concerné, les objectifs de prévention des déchets et définit les actions et moyens à mettre en œuvre pour les atteindre.

Son périmètre d'actions porte uniquement sur les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), c'est-à-dire les déchets collectés par la collectivité territoriale dans le cadre de ses missions de service public. Ne sont donc pas concernés les déchets du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP), ni ceux des acteurs économiques, qui ne sont pas collectés par la collectivité territoriale au titre des déchets assimilés.

Un document réglementaire depuis 2012...

La directive-cadre européenne sur les déchets de 2008 impose à chaque Etat-membre d'élaborer et de mettre en œuvre une planification nationale relative à la prévention des déchets. Ainsi, le Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) 2014-2020 définit les orientations stratégiques de la politique publique de prévention des déchets et les actions de production et de consommation durables à mettre en œuvre pour y parvenir.

Au niveau local, les lois nationales de 2010 (dites lois Grenelle 1 et 2) ont instauré l'obligation pour les collectivités territoriales, responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés, d'élaborer un PLPDMA au plus tard le 1^{er} janvier 2012. Le décret du 10 juin 2015 fixe le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA.

...devant respecter l'objectif national de réduction de 10% des DMA d'ici 2020

En termes d'objectif quantitatif, la loi nationale du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) fixe **l'objectif national de réduction de 10% des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) entre 2010 et 2020.**

■ 10 ans de politique engagée de la Ville de Paris en matière de prévention des déchets

La Mairie de Paris n'a pas attendu l'obligation légale d'organisation et de planification de la réduction des déchets pour lancer dès 2006 son premier plan de prévention des déchets (2006-2010), structuré en 5 axes :

1. Parisiens éco-citoyens
2. La récup' c'est mon truc
3. Professionnels, un fort potentiel
4. Vers le « minimum déchet »
5. Une administration exemplaire

De nombreuses thématiques ont ainsi été abordées, telles que la promotion de l'eau du robinet, la distribution du stop pub, la collecte des textiles, le soutien aux recycleries ou encore l'opération « foyers témoins ». Ce premier plan a permis de réduire de 6,3% la production d'ordures ménagères par Parisien entre 2006 et 2010.

Suite à ce premier plan encourageant, la Ville de Paris s'est lancée dès 2010 dans la réalisation d'un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) et a contractualisé avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) un dispositif de soutien financier pendant 5 ans, visant une réduction des déchets ménagers de 7% par habitant entre 2009 et 2015 (périmètre des Ordures Ménagères et Assimilés).

Ce PLPD, voté au Conseil de Paris de février 2012, comportait un plan de communication et 17 actions réparties en 4 sphères, correspondant à des publics spécifiques :

Axe 1/ Sphère habitat :

Promouvoir la prévention des déchets au plus près des Parisiens, sur le lieu de vie

Axe 2/ Sphère publique :

Relayer les messages de prévention via les principaux services publics (Enseignement, Santé)

Axe 3/ Sphère professionnelle :

Sensibiliser les entreprises, les salariés, les consommateurs et les visiteurs

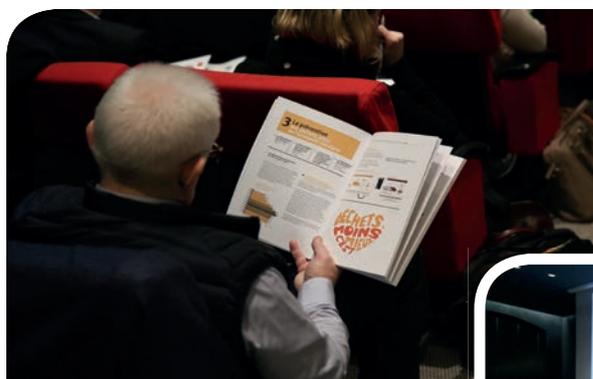
Axe 4/ Sphère Administration éco-exemplaire :

Mobilisation et éco-exemplarité de la collectivité et des services publics.

Ce programme s'est achevé en janvier 2016 et l'objectif de réduction de 7% du tonnage des Ordures Ménagères et Assimilés (OMA), a été atteint.



Le bilan économique de cette réduction (une baisse cumulée des tonnages d'environ 53 000 tonnes sur la période 2009 - 2015) est très favorable puisque les économies financières engendrées par l'évitement des dépenses de traitement associées peuvent être estimées à environ 5,5 millions d'euros. Elles couvrent ainsi largement les dépenses engagées par le PLPD, indépendamment des dispositifs de soutiens financiers versés par les partenaires institutionnels, au premier rang desquels l'ADEME.



Source : Mairie de Paris

3. LES MODALITÉS DE RÉVISION ET DE SUIVI DU PLPDMA PARISIEN

■ Un nouveau programme réglementé, respectant l'objectif national de réduction de 10% des DMA d'ici 2020

La Ville de Paris passe donc d'un PLPD 2011-2015 d'engagement volontaire à un document réglementaire obligatoire, devant respecter les modalités de révision fixées par le décret du 10 juin 2015. En termes d'objectif quantitatif, le document réglementaire parisien devra respecter l'objectif national de réduction de 10% des DMA entre 2010 et 2020. Ce document est nommé PLPDMA, par principe de cohérence avec le terme réglementaire national.

Un changement de périmètre élargi

L'objectif national fixé par la loi TECV du 17 août 2015 impose un changement de périmètre, élargissant les actions du PLPDMA des Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) aux Déchets Ménagères et Assimilés (DMA). Les actions de prévention doivent désormais également porter sur les déchets occasionnels (encombrants, déchets verts, déblais, petits et gros électroménagers, vêtements, jouets, livres, pots de peinture, etc.).

Définition du périmètre des Déchets Ménagères et Assimilés (DMA) et des Ordures Ménagères et Assimilés (OMA)

Déchets de la collectivité	Déchets ménagers et assimilés (DMA) <i>Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets</i>		
	Déchets occasionnels Encombrants, déchets verts, déblais et gravats, ...	Déchets « de routine » ordures ménagères et assimilées (OMA)	
<ul style="list-style-type: none"> → déchets des espaces verts publics → déchets de voirie, marchés → déchets de l'assainissement (boues d'épuration) 			<ul style="list-style-type: none"> ● Déchets collectés en mélange (poubelles ordinaires) <p>= Ordures ménagères résiduelles</p>

Source : Commissariat Général du Développement Durable (CGDD)

Des modalités de révision réglementées

En conformité avec le décret du 10 juin 2015, la révision du programme doit respecter différentes modalités, dont notamment :

- La création d'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES),
- La réalisation d'un état des lieux,
- La définition d'objectifs de réduction des DMA,
- La définition de mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs et un calendrier prévisionnel,
- Des indicateurs et la méthode pour les évaluer,
- Les modalités de diffusion et d'échange des informations avec les acteurs concernés.

Le PLPDMA doit aussi être mis à disposition du public, faire l'objet d'un bilan annuel et être réévalué au moins tous les six ans par la CCES. Il est permanent, modifiable et révisable.

■ Pilotage et gouvernance du PLPDMA

Des élus référents

Dans le cadre de la mandature 2014 - 2020, l'élue référente est Mme Antoinette Guhl, adjointe à la Maire de Paris, chargée de l'économie sociale et solidaire, de l'innovation sociale et de l'économie circulaire. Le programme est co-élaboré avec M. Mao Peninou, adjoint à la Maire de Paris, chargé de la propreté, de l'assainissement et de l'organisation et du fonctionnement du Conseil de Paris.

Une équipe projet

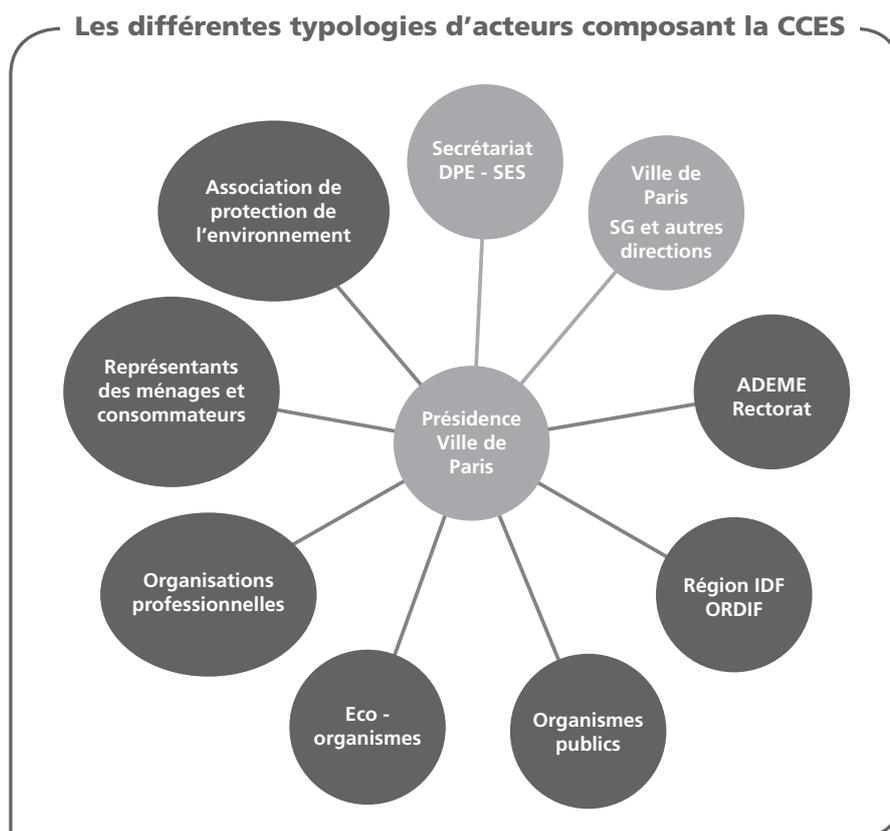
L'élaboration et l'animation de ce programme sont assurées par la Section Prévention des Déchets du Service de l'Expertise et de la Stratégie (SES) de la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE), sous l'égide du Secrétaire Général. Le SES est accompagné d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour les phases de révision.

Constitution d'une Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES)

La CCES du PLPDMA parisien est une instance de consultation et d'échanges, composée de 40 membres qui réunit les principaux acteurs de la prévention des déchets sur le territoire parisien. Sont présents, le Secrétariat Général, des Directions de la Ville de Paris, des partenaires institutionnels (ADEME, Région Ile de France, etc.), des organismes publics et éco-organismes, des organisations professionnelles et des associations de protection de l'environnement ainsi que des ménages.

Mme Antoinette Guhl est présidente de la CCES et M. Mao Peninou en est le vice-président. Le secrétariat de la CCES est assuré par la Section Prévention des Déchets de la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE).

La CCES donne son avis aux différentes étapes clés de la procédure de révision et se réunit également une fois par an, lors du bilan annuel du PLPDMA.



Source : Mairie de Paris

I. SYNTHÈSE ET ENSEIGNEMENTS DU DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Le diagnostic du territoire est la première étape de la révision du PLPDMA. Les objectifs du diagnostic sont les suivants :

- Définir les principales caractéristiques du territoire parisien,
- Identifier les spécificités de l'administration parisienne,
- Réaliser un bilan des actions de prévention déjà menées,
- Actualiser les acteurs existants sur le territoire et les partenaires potentiels pour relayer les actions de prévention,
- Identifier les gisements d'évitement prioritaires de déchets.

1. TERRITOIRE ET COMPÉTENCES DE LA VILLE DE PARIS

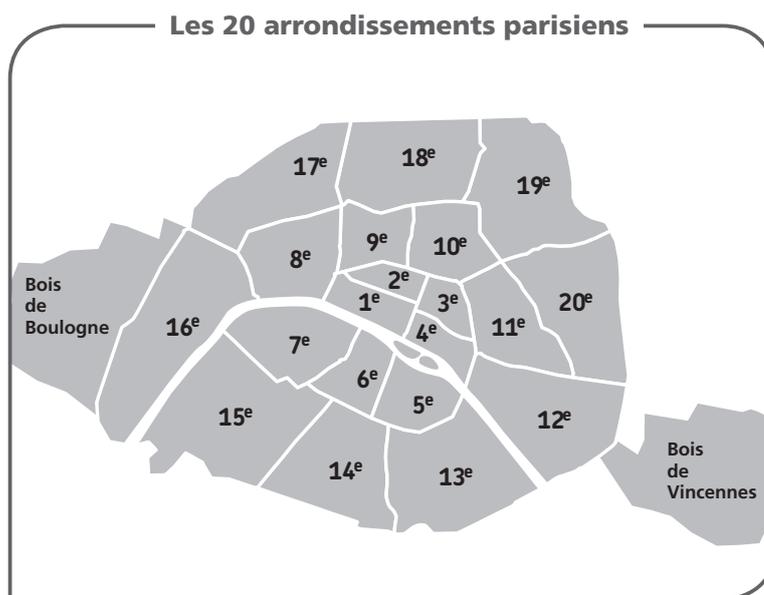
Paris est à la fois une commune et un département. Sur ce territoire s'exercent les compétences de la Maire de Paris, mais aussi du Préfet de la Région Ile-de-France, du Préfet de Paris et du Préfet de Police.

Le territoire de Paris est divisé en 20 arrondissements et comprend également les deux bois (Bois de Boulogne et Bois de Vincennes). Chaque arrondissement dispose d'un Conseil d'arrondissement (organe délibérant) ainsi qu'un maire d'arrondissement (organe exécutif) élu parmi les conseillers de l'arrondissement. Les Mairies d'arrondissement gèrent les équipements de proximité à vocation éducative, sociale, culturelle, sportive et d'information de la vie locale.

Chaque arrondissement présente des caractéristiques spécifiques en termes de taille, de densité de population, type et nombre d'équipements, fréquentation touristique, etc. Ainsi, les 1^{er}, 2^e, 7^e, 8^e, 9^e arrondissements présentent une dominante touristique, et d'affaires, tandis que les 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements sont plus résidentiels.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Ville de Paris a acquis le statut d'Établissement Public Territorial (EPT) au sein de la métropole du Grand Paris. Ce EPT intervient dans quatre grands domaines : l'amélioration du cadre de vie, la réduction des inégalités, le développement d'un modèle urbain, social et économique durable, et le renforcement du rayonnement de la métropole. Avec l'émergence de cette nouvelle structure, des partenariats et synergies entre les EPT sont à envisager sur la question des déchets et de leur prévention.

Enfin, la réforme du statut de Paris, votée en février 2017, va conduire à la fusion de la commune et du département de Paris, par regroupement des 4 premiers arrondissements, au renforcement du rôle des conseils et maires d'arrondissement et au transfert à la Ville de certaines des compétences aujourd'hui exercées par l'Etat.



Source : Mairie de Paris

2. LE TISSU PARISIEN EN 4 POINTS CLÉS

■ Des ménages jeunes et de petite taille

Avec 2 254 262 habitants en 2015, Paris représente 20% de la population d'Ile de France avec une densité très élevée (21 154 hab/km² tandis que la moyenne nationale est de 144 hab/km²).

La population parisienne est plutôt jeune, avec près de 20% de la population ayant moins de 20 ans et 35% âgée de 20 et 40 ans. Les ménages parisiens sont de très petite taille puisque plus de la moitié des ménages est composée d'une personne seule (contre 35% pour la moyenne nationale). Près de 4 ménages sur 5 correspondent à des foyers de moins de 3 personnes.

Le niveau de vie est disparate selon les arrondissements, il est globalement supérieur à la moyenne française (46,4% de cadres dans la population active selon les données INSEE 2013).

Ainsi, le public scolaire et étudiant, tout comme les actifs de 20 à 40 ans, représentent des acteurs-cibles prioritaires pour les prochaines actions en termes de prévention des déchets. L'utilisation de nouveaux vecteurs de communication et de sensibilisation (réseaux sociaux, influenceurs du web, etc.) pourrait s'avérer pertinente pour ces cibles.

■ Un habitat très dense et de petite taille

Le territoire parisien se caractérise par sa densité, unique en France et en Europe. Avec près de 99% de logements collectifs, le taux d'habitat vertical (habitat de plus de 10 logements) est très élevé (de l'ordre de 85%). Les appartements de 1 à 2 pièces représentent plus de la moitié du parc de logement parisien et la surface moyenne est de 54 m². Les Parisiens manquent donc de place pour stocker et ils doivent donc avoir accès à des solutions de réemploi faciles d'accès (pour le mobilier, l'électroménager, etc.). De plus, au 1^{er} janvier 2015, les logements sociaux représentent 19,1% des résidences principales parisiennes. Des partenariats avec les bailleurs sociaux apparaissent donc essentiels dans la stratégie de sensibilisation des ménages aux éco-gestes.

■ Une activité économique marquée par la présence de nombreux commerces

Le nombre des entreprises à Paris est élevé. Au 1^{er} janvier 2015, Paris comptait environ 415 000 entreprises (toutes tailles et activités confondues, selon les données INSEE 2015), dont la majorité située dans les 1^{er}, 2^e, 7^e, 8^e, et 9^e arrondissements. Les entreprises du domaine tertiaire (52%) et les commerces, hébergement et restauration (23%) sont très majoritaires et constituent des acteurs clés pour les actions de sensibilisation à la prévention des déchets.

■ Le tourisme et les grands événements parisiens

Deux autres activités spécifiques du territoire parisien sont le tourisme et l'événementiel.

Le tourisme est la première industrie à Paris et fait partie de l'identité parisienne (avec près de 30 millions de touristes accueillis par an, dont 40% de français et 60% d'étrangers).

L'agenda parisien est également rythmé par de nombreux événements (Foire de Paris, Marathon de Paris, Paris Plage, etc.) qui peuvent être l'occasion d'une gestion vertueuse des déchets et porteurs d'image.

Les lieux touristiques et les grands événements contribuent de façon significative à la production de déchets à Paris. Très fréquentés, ils constituent également des lieux clés de sensibilisation à la prévention des déchets.

3. ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DES DÉCHETS À PARIS

■ Modalités de collecte et de traitement des déchets parisiens

En matière de gestion des déchets, la Mairie de Paris dispose de la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés sur son territoire. La compétence de traitement des déchets parisiens est confiée, comme pour 83 autres communes de la Région Ile de France, au SYCTOM, l'agence métropolitaine des déchets ménagers.

Le service de collecte

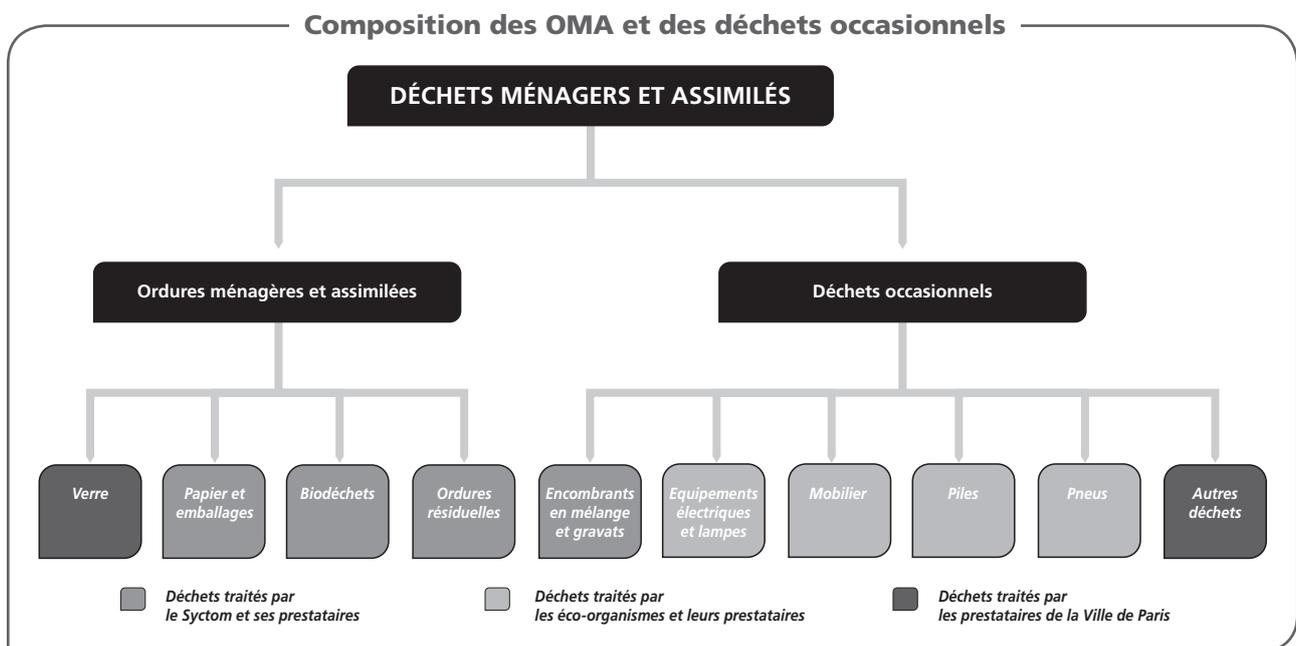
L'organisation de la collecte des déchets des ménages et assimilés relève de la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE) de la Mairie de Paris. Les services municipaux assurent en régie la collecte des déchets occasionnels dans tout Paris et la collecte des ordures ménagères, des corbeilles de rue et des marchés alimentaires dans les 2^e, 5^e, 6^e, 8^e, 9^e, 12^e, 14^e, 16^e, 17^e et 20^e arrondissements. Pour les autres arrondissements, ces collectes sont assurées par des prestataires privés.

Les dispositifs de collecte sont multiples : collecte en porte-à porte, en apport volontaire (dans les colonnes à verre, espaces tri, recycleries, trimobile, trilib', chez les commerçants et distributeurs, etc.) ou sur rendez-vous (objets encombrants, déchets dangereux).

A Paris, la collecte des DMA est financée par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et par la redevance spéciale qui s'applique aux déchets non ménagers « assimilés aux ordures ménagères ». Aujourd'hui, une minorité des déchets des entreprises et des services publics est collectée par la Mairie de Paris, les autres faisant appel à des prestataires privés.

Les filières de traitement

Le SYCTOM assure le traitement des ordures ménagères résiduelles (bac vert), des collectes sélectives (bac jaune), des biodéchets et d'une partie des déchets occasionnels. Les emballages en verre collectés par la Mairie de Paris sont repris directement par la société Verralia. Les autres déchets occasionnels triés dans les espaces tri sont transportés directement vers des filières de valorisation ou d'élimination.



Source : Mairie de Paris (RPQS 2015)

■ Composition de la poubelle d'un ménage parisien en 2015

Initiées lors du précédent PLPD 2011-2015, des campagnes de caractérisation des poubelles des ménages parisiens sont effectuées tous les 2 ans par la Mairie de Paris (2011, 2013 et 2015). La composition du contenu du bac est analysée selon la méthode de caractérisation appelée MODECOM de l'ADEME.

La composition du bac à couvercle vert (ordures ménagères résiduelles)

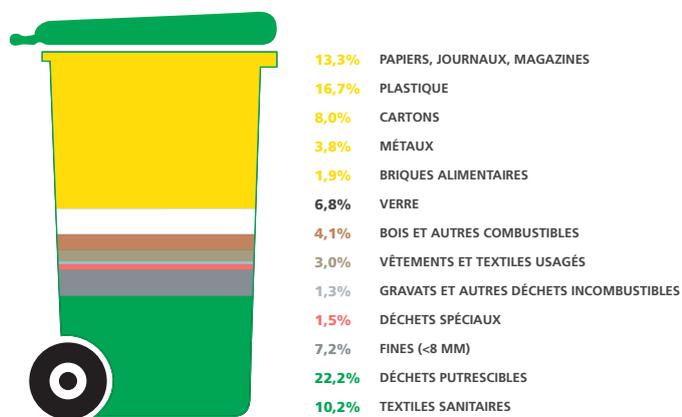
La campagne de caractérisation 2015 révèle que les catégories de déchets les plus représentées sont par volume :

- Les déchets putrescibles (22,2%)
- Les emballages (37,2%)
- Les papiers, journaux et magazines (13,3%)

Ainsi, près de trois quarts du contenu du bac à couvercle vert pourrait être valorisé.

Sur ces 75%, près de 25 % sont des déchets organiques humides et 50% des déchets recyclables secs qui n'ont pas été triés.

La composition du bac à couvercle vert (modecom 2015)



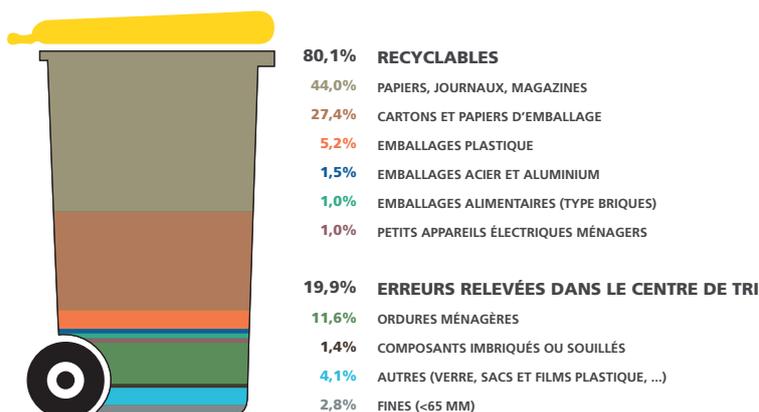
Source : Mairie de Paris (RPQS 2015)

La composition du bac à couvercle jaune (papier, carton, emballage hors verre)

Les erreurs de tri dans le bac à couvercle jaune représentent près de 20% de la poubelle recyclable.

Les quantités de papier et d'emballages effectivement recyclables sont en légère progression, de 27 kg par habitant en 2014 à 27,9 kg par habitant en 2015 (+3,3 %).

La composition du bac à couvercle jaune (modecom 2015)



Source : Mairie de Paris (RPQS 2015)

Ainsi, il semble que les Parisiens ne se soient pas approprié le geste de tri, raison pour laquelle la Ville de Paris a lancé fin 2015 un Plan de Relance du Tri (PRT), afin d'améliorer qualitativement et quantitativement les déchets triés. Par ailleurs, pour valoriser les déchets organiques présents dans le bac à couvercle vert, la Ville de Paris a décidé d'expérimenter en 2017 la collecte sélective des déchets alimentaires dans les 2^e et 12^e arrondissements. Si le tri ne relève pas du périmètre de la prévention, le comportement des parisiens sur le geste du tri illustre bien les difficultés de changement de comportement des ménages au quotidien.

■ Mise en perspective avec le comportement des Parisiens

Conjointement à la campagne de caractérisation, la Mairie de Paris réalise tous les 2 ans un sondage comportemental auprès d'un échantillon représentatif de 3 500 Parisiens (baromètre comportemental réalisé en 2011, 2013 et 2015). L'objectif est de corréliser l'évolution quantitative des campagnes de caractérisation des déchets avec les comportements déclarés des Parisiens lors de ces sondages. Ci-dessous un tableau récapitulatif de l'évolution des tonnages d'OMA par flux entre 2009 et 2015 (périmètre PLPD 2011-2015), mis en perspective avec les résultats du dernier sondage téléphonique de 2015. Les déclarations des Parisiens concordent globalement avec l'évolution de la production de DMA (notamment concernant les emballages ou le gaspillage alimentaire).

PRODUITS ET DÉCHETS DANS LES BACS À COUVERCLE VERT, JAUNE ET BLANC	RÉDUCTION ENTRE 2009 ET 2015 EN KG/HAB	DÉCLARATIONS DES PARISIENS SONDÉS EN 2015
Emballages (verre, cartons, plastiques métaux)	↘ 35,1	- La réduction des emballages est la 2 ^e action la plus citée pour réduire ses déchets - les principaux gestes de prévention cités sont : « acheter des produits moins emballés », « acheter en vrac » et « éviter les produits à usage unique »
Déchets alimentaires	↘ 3,6	- 3 ménages sur 10 déclarent gaspiller souvent ou parfois - les principales raisons avancées pour jeter les aliments encore emballés sont : « dépassement de la date limite », « trop d'achats », « produit pas à son goût » - les principaux gestes de prévention cités : « acheter juste ce qu'il faut », « congeler/conserver », « acheter au jour le jour »
Produits alimentaires non consommés	↗ 15,0	- 22% ne connaissent pas la différence entre Date Limite d'Utilisation Optimale et Date Limite de Consommation (DLUO et DLC) - seuls 10% citent le compostage domestique pour réduire les déchets. 20% déclarent le pratiquer
Papiers bureautiques	↘ 4,8	- 20% déclarent avoir apposé un autocollant « Stop pub »
Journaux, magazines	↘ 7,4	- 48% seraient prêts à le faire
Imprimés publicitaires	↘ 5,9	- Les freins principaux pour le faire : « se procurer un autocollant », « avoir l'autorisation de l'immeuble »
Textiles	↘ 5,6	- 70% déclarent donner une seconde vie aux objets. - Les textiles sont les objets non utilisés les plus cités, mais aussi les plus donnés devant les jouets et les livres.
Petits appareils électroménagers	↗ 0,6	Pour les personnes intéressées par la pratique du réemploi, il faudrait : « être informés des possibilités d'échange/don et « collecter les objets à domicile »

Source : Mairie de Paris (campagnes de caractérisation 2009 et 2015 et baromètre comportemental 2015)

Les autres conclusions intéressantes du baromètre comportemental 2015 :

- 90% des Parisiens sondés déclarent connaître le terme de « réduction des déchets » mais 43% citent le tri sélectif comme la première action de réduction des déchets,
- 58% attendent plus d'informations,
- 33% des Parisiens citent l'action de « limiter les emballages » comme le deuxième geste de réduction et 22% souhaitent acheter des produits moins emballés,
- 48% sont prêts à poser un autocollant stop pub sur leur boîte aux lettres,
- 35% sont prêts à composter leurs déchets alimentaires.

Ainsi, le terme « prévention des déchets » est mal compris par les Parisiens. Le futur plan de communication du PLPDMA insistera sur les champs d'actions concernés par la prévention des déchets, tout en les resituant vis-à-vis des actions de valorisation des déchets, dans une démarche globale d'économie circulaire et de développement durable. L'objectif est d'apporter un message d'ensemble cohérent.

■ Analyse de l'évolution des déchets ménagers et assimilés

	GISEMENTS DANS LES BACS À COUVERCLE VERT, JAUNE ET BLANC	QUANTITÉS EN KG PAR HABITANT ET PAR AN			OBJECTIFS DE RÉDUCTION PLPD 2011-2015 EN KG/HAB/AN	RÉDUCTION ATTEINTE EN 2015 KG/HAB/AN
		2009	2013	2015		
Déchets de routine	Emballages (verre, cartons, plastiques, métaux)	172	158,6	136,6	10,7	35,1
	Déchets alimentaires (hors produits non consommés)	45	43,8	41,4	4,7	3,6
	Produits alimentaires non consommés	11	13,3	26	2,3	-15
	Papier bureautique	26,7	24,6	21,9	0,8	4,8
	Journaux, magazines	31	27,2	23,6	3,1	7,4
	Imprimés publicitaires	11	17,8	5,1	3,3	5,9
	Textile sanitaire (fraction hygiénique)	14,7	10,5	11,8	0,7	2,9
Déchets occasionnels caractérisés dans les ordures ménagères et assimilés	Textiles	16	8,9	10,4	2,4	5,6
	Petits appareils électroménagers	2,1	5	2,7	0,5	-0,6
	Déchets ménagers spéciaux	2,6	1,5	2,9	0,7	-0,3
Autres	Autres déchets (ex : films alimentaires, litières, jouets, vaisselle, livres etc.)	81,6	88	105,7	2,4	-15,6
	Eléments fins (ex : poussières, mégots etc.)	34,3	28,3	25,8		
TOTAL OMA		448	427,5	414,4	31,6	33,6

Source : Mairie de Paris (campagnes de caractérisation 2009, 2013, 2015)

	QUANTITÉS COLLECTÉES EN KG/HAB/AN		
	2010	2013	2015
Service Encombrants (sur RDV, Espaces Tri et collecte des dépôts sauvages)	42,6	38,2	36,4

Source : Mairie de Paris (RPQS 2010, 2013, 2015)

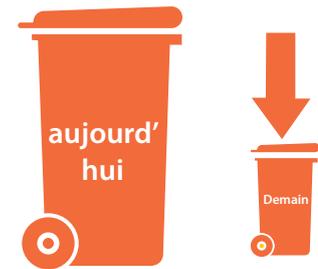
Le tableau montre une baisse générale de l'ensemble des gisements, exceptés les déchets alimentaires encore emballés et la majorité des déchets occasionnels. Sur ce dernier flux, la quantité de textiles a baissé mais les autres déchets occasionnels (encombrants, petits appareils électroménagers, déchets ménagers spéciaux) sont en augmentation.

Comme indiqué précédemment, le PLPDMA se distingue du précédent PLPD 2011-2015 par son périmètre élargi des OMA aux DMA. Ainsi, les actions du présent PLPDMA doivent également porter sur les déchets occasionnels, notamment sur les déchets encombrants. Or ceux-ci constituent un gisement de réparation, de don, de vente, de réemploi qui n'est aujourd'hui pas suffisamment exploité par les différents acteurs. La Ville de Paris met à la disposition des Parisiens de nombreux services permettant de déposer leurs déchets occasionnels (les déchetteries parisiennes appelées « espace tri », les points tri, les trimobiles.). Pour les encombrants, la Ville de Paris propose un service d'enlèvement gratuit en pied d'immeuble, par simple demande sur Paris.fr ou en appelant le 39 75.

En 2015, les demandes d'enlèvement d'objets encombrants sur rendez-vous ont continué à progresser (612 846 interventions), auxquelles s'ajoutent les enlèvements de dépôts clandestins. Les encombrants ainsi collectés sont présentés en mélange, ce qui rend difficile un tri des objets réemployables. Un enjeu important porte donc sur les déchets cibles du réemploi, dont une partie a pour exutoire les espaces tri parisiens.

4. BILAN DU PLPD 2011 - 2015

Depuis 2006 et la mise en œuvre du premier Plan de Prévention, les actions de prévention des déchets n'ont cessé de se développer, suivant un déroulement itératif (expérimentation, suivi, bilan, généralisation d'une action, nouvelle expérimentation...). La mobilisation des acteurs sur la prévention des déchets se développe depuis 2010 avec la création du Comité O3R (Observatoire de la Réduction, du Réemploi et du Recyclage des déchets) qui réunit, tous les ans, toujours plus de participants, majoritairement externes à la Ville de Paris (environ 200 personnes en 2016).



Le **PLPD 2011-2015** comportait un plan de communication et 17 actions réparties en 4 sphères correspondant aux publics-cibles visés.



Mairie de Paris

Paris a lancé un programme local de prévention des déchets (PLPD) soutenu par l'ADEME.

Objectif : - 7 % d'ici 2015, soit -31 kg par habitant

En 50 ans, la poubelle des ménages a doublé de volume à Paris passant de 239 kg par habitant en 1940 à 519 en 2011.

Qu'est-ce que la prévention des déchets ?

La prévention des déchets consiste à réduire les quantités de déchets produits et à limiter la nocivité pour l'homme et l'environnement.

La conception des produits et de leurs emballages (**éco-conception**), leur mode de production et de distribution participe déjà de la réduction des déchets. Mais ce n'est pas suffisant. Notre comportement en tant que consommateur est primordial pour éviter la production de déchets : **acheter responsable** en choisissant des produits générant le moins d'emballage (eau du robinet, grand conditionnement, etc.) ; **éviter le gaspillage alimentaire** ; **réparer, réemployer, troquer, donner les objets et textiles** pour qu'ils aient plusieurs vies ; **composter seul ou collectivement** les déchets verts et de cuisine ; **diminuer ses déchets papier**, etc.

La Ville de Paris s'engage donc dans une **campagne volontariste d'information et de sensibilisation** qui vise à créer une prise de conscience générale de nos comportements de consommation et d'impulser une dynamique collective de changement, en réalisant ou soutenant des animations, en mettant à disposition des supports d'information et des outils sur les différentes thématiques de la prévention à l'usage des acteurs concernés (les structures de démocratie locale, les acteurs économiques, les services publics, les habitants, les salariés, les touristes, etc.). Retrouvez toutes les informations sur www.paris.fr

10 gestes simples du quotidien vont permettre d'atteindre ces objectifs :

- Composter ses déchets verts et de cuisine, c'est environ -30 kg de déchets par habitant et par an.**
- Utiliser un cabas pour faire ses courses, c'est environ -1 kg de déchets par habitant et par an.**
- Apporter les déchets dangereux (piles, ampoules, peintures...), dans les points de collecte dédiés, c'est moins de pollution.**
- Réparer ses équipements électriques et électroniques (DEEE), c'est -20 kg de déchets par habitant et par an.**
- Donner, troquer, mettre dans les bornes ses textiles usagés, c'est environ -16 kg de déchets par habitant et par an.**
- Réemployer tout ce qui peut l'être c'est environ -13 kg de déchets par habitant et par an.**
- Coller un «Stop Pub» sur sa boîte aux lettres, c'est environ -11 kg de déchets par habitant et par an.**
- Boire l'eau du robinet, c'est environ -10 kg de déchets par habitant et par an.**
- Éviter le gaspillage alimentaire, c'est -20 kg d'aliments jetés à la poubelle par habitant et par an.**
- Consommer malin, c'est environ -26 kg de déchets d'emballages par habitant et par an.**
- Réduire ses déchets, c'est passer du tout jetable au tout utile ! Ou presque.**

Source : Mairie de Paris

Récapitulatif des 17 actions du PLPD 2011 - 2015

<p>Axe 1 Sphère Habitat : Promouvoir la prévention des déchets au plus près des parisiens, sur le lieu de vie</p>	<p>Action 1.1 Eco-partenariat avec les acteurs du secteur du logement Action 1.2 Opération « immeubles engagés » Action 1.3 Promotion et développement du Stop pub Action 1.4 Promotion et développement du compostage domestique en pieds d'immeubles Action 1.5 Promotion et développement des collectes spécifiques, réparation et réemploi</p>
<p>Axe 2 Sphère publique : Relayer les messages de prévention via les principaux services publics (enseignement, santé)</p>	<p>Action 2.1 Mobilisation des acteurs de l'éducation et de l'animation auprès des jeunes Action 2.2 Développement de projets pédagogiques Action 2.3 Sensibilisation thématique à la prévention des déchets Action 2.4 Sensibilisation des usagers des services de santé à la bonne gestion des DASRI Action 2.5 Opération Etablissements Publics Engagés</p>
<p>Axe 3 Sphère professionnelle : Sensibiliser les entreprises, les salariés, les consommateurs et les visiteurs</p>	<p>Action 3.1 Mobilisation des professionnels parisiens Action 3.2 Opération « entreprises témoins » Action 3.3 Mobilisation des entreprises vis-à-vis de leur principale production de déchets Action 3.4 Mobilisation des entreprises en tant que relais auprès du public</p>
<p>Axe 4 Sphère Administration éco-exemplaire : Mobilisation et éco-exemplarité de la collectivité et des services publics</p>	<p>Action 4.1 Mobilisation des élus et du personnel de la Ville de Paris Action 4.2 Poursuite et amplification des actions de dématérialisation et de réduction du papier Action 4.3 Identification et diffusion des bonnes pratiques en matière de prévention des déchets</p>

L'atteinte de l'objectif de réduction de 7% des tonnages d'OMA entre 2009 et 2015 est un résultat très positif pour la prévention des déchets à Paris.

Si certaines actions de prévention engendrent une baisse immédiate des tonnages collectés (compostage, activité des recycleries), d'autres actions participent à l'éducation éco-citoyenne, en diffusant des messages sur les différents éco-gestes. Pour celles-ci, il est difficile de mesurer de façon certaine et durable la réalité du changement de comportement (passage de l'intention à l'acte).

Lors du précédent PLPD 2011-2015, le logo en forme de cœur, avec le slogan « déchets, moins c'est mieux » a été créé comme référence des actions de prévention des déchets de la Ville Paris.



■ Bilan de l'Axe 1 - La sphère habitat :

Promouvoir la prévention des déchets au plus près des Parisiens, sur le lieu de vie

Acteurs cibles : bailleurs, syndicats, copropriétés, associations de locataires et les propriétaires

Action 1.1 Eco-partenariat avec les acteurs du secteur du logement

L'objectif était d'informer et de sensibiliser les acteurs du logement parisien de l'utilité des actions de prévention sur tous les déchets ménagers et les relayer autour d'eux. Des actions de sensibilisation ont été mises en œuvre pour rechercher des copropriétés pilotes volontaires pour l'opération « Immeubles engagés ». Les partenariats n'ont pas été concluants et l'action a confirmé qu'il est difficile de mobiliser un nombre important de Parisiens au sein d'un même immeuble.

Action 1.2 Opération « immeubles engagés »

L'objectif était d'expérimenter et de capitaliser les bons gestes de prévention sur tous les déchets ménagers, auprès d'immeubles témoins, afin d'essaimer les bonnes pratiques. Les foyers dans quelques immeubles volontaires ont été accompagnés tout au long de l'opération par un bureau d'études qui les a conseillés à chaque étape de la démarche. Sur 10 immeubles intéressés, 6 ont déposé leur candidature mais faute de mobilisation des habitants de ces sites, l'expérience a été définitivement arrêtée. Néanmoins, les retours d'expérience des foyers témoins sont très intéressants.

Action 1.3 Promotion et développement du Stop pub

L'objectif était de sensibiliser les ménages sur les tonnages de production de publicité papier. La promotion de l'autocollant « Stop pub » auprès des habitants s'est poursuivie jusqu'en 2015 au travers d'animations ou d'informations locales menées par les divisions de propreté et les mairies d'arrondissement malgré plusieurs difficultés (difficulté à mobiliser certains bailleurs ou encore impossibilité d'accéder à certains halls d'immeubles pour évaluer le taux d'apposition des Stop Pub).

Selon les données issues des caractérisations, le gisement d'imprimés jetés est passé de 11 kg par habitant en 2009 à 4,4 kg par habitant en 2015, ce qui représente une baisse très importante. Le baromètre comportemental de 2015, indique que 20 % des parisiens déclarent avoir posé un stop-pub pour réduire leurs déchets et que 48 % seraient prêts à le faire si on leur en fournissait un.



Action 1.4 Promotion et développement du compostage domestique en pieds d'immeubles

L'objectif était de capitaliser les bonnes pratiques de compostage domestique soutenues depuis 2010 par la Mairie de Paris. Les habitants et les établissements publics peuvent être accompagnés dans la démarche de compostage ou lombricompostage collectif en pied d'immeuble. La Mairie de Paris met à disposition le matériel, l'accompagnement par un maître composteur et la formation des participants. En 2015, le dispositif a été étendu à la création de composteurs de quartier. Cette action est un succès dans le sens où fin 2016, 484 sites de compostage collectif sont en fonctionnement, ainsi que 8 composteurs de quartier. Le sondage d'opinion de 2015 révèle que 20% des sondés déclarent déjà composter et 35% seraient prêts à le faire. De plus, les votes du budget participatif 2014 et 2016 démontrent le fort intérêt des Parisiens pour le compostage.



Source : Mairie de Paris

Action 1.5 Promotion et développement des collectes spécifiques, réparation et réemploi

L'objectif était de soutenir la culture de la réparation et du réemploi auprès des parisiens et des professionnels du secteur du logement parisien.

LA COLLECTE DES TEXTILES, LINGES ET CHAUSSURES (TLC)

Depuis 2011, la Mairie de Paris autorise Le Relais 75, Le Relais Val de Seine et Ecotextile à poser des conteneurs sur la voie publique pour collecter des TLC en vue de leur réemploi et recyclage. Cette convention d'occupation du domaine public a été renouvelée en 2015. Grâce à un parc de 256 conteneurs sur la voie publique, ces 3 opérateurs ont collecté 3 046 tonnes de textiles en 2015 (soit +5,2 % par rapport à 2014). A cette action, s'ajoute le tonnage issu des animations menées lors des vide-greniers. Au total, 3 051 tonnes ont été détournées de l'incinération dont 61 % des TLC sont réemployés et 33 % recyclés.



Source : Paris.fr

LES STRUCTURES DE RÉEMPLOI

Les ressourceries et recycleries collectent les dons d'objets (textiles, meubles, livres...) pour leur donner une seconde vie. Elles participent donc au développement du réemploi à Paris, aux côtés d'autres acteurs associatifs et professionnels. Au total en 2015, les 8 recycleries parisiennes ont permis de détourner de l'incinération ou de l'enfouissement environ 2 916 tonnes (soit +27 % par rapport à 2014). Ces structures, soutenues par la Mairie de Paris encouragent également la diffusion des bonnes pratiques auprès des habitants et permettent le retour à l'emploi de personnes éloignées du monde du travail. La Mairie de Paris élabore également un Schéma Directeur des Déchets de Proximité et du Recyclage (SDDPR), visant notamment à favoriser l'implantation d'une recyclerie par arrondissement. La Mairie de Paris soutient d'autres projets associatifs en lien avec le réemploi et la réparation, comme les bricothèques et des ateliers de création associatifs.



Source : Mairie de Paris

LES DÉCHETS D'EQUIPEMENT ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (DEEE)

La Mairie de Paris contribue au déploiement des projets de collectes solidaires initiés en 2013 dans le 11^e arrondissement par l'éco-organisme Eco-Systèmes, en partenariat avec Emmaüs. Il s'agit d'une collecte de proximité des DEEE et autres petits objets encombrants sur des lieux prédéfinis avec une information en amont des habitants. Ces collectes se sont étendues en 2014 et 2015 à d'autres arrondissements, ont touché environ 16 000 visiteurs et ont permis de collecter 141 tonnes d'appareils. Fin 2015, l'autre éco-organisme présent sur Paris, Ecologic, a lancé l'expérimentation de ce dispositif dans le 14^e arrondissement, en partenariat avec Emmaüs défi et prévoit de poursuivre son déploiement.



Source : Mairie de Paris

LA COLLECTE DES DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES

Cette collecte est gratuite et s'effectue, soit sur rendez-vous, soit en apport volontaire dans un des 5 (sur 7) Espaces tri qui acceptent ce type de déchets. En 2015, 2 220 enlèvements à domicile ont été réalisés, et au total 225 tonnes collectées. Depuis septembre 2014, la Mairie de Paris expérimente également la mise en place de Trimobile qui collecte en apport volontaire les déchets dangereux et petits encombrants. Les écoanimateurs présents sur le trimobile ont vocation à informer les Parisiens sur les écogestes de réduction, de réutilisation et de tri des déchets, et à les orienter vers les points de collecte permanents mis à disposition par la municipalité ou les éco-organismes. Au total, en 2015, 300 tournées sur 50 emplacements ont permis de récupérer 10 tonnes d'objets (petits Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE), pots de peintures...) auprès de 10 000 parisiens.



Source : Mairie de Paris

■ Bilan de l'Axe 2 - Sphère publique :

Relayer les messages de prévention via les services publics (Enseignement et Santé)

Acteurs cibles : crèches, milieu scolaire, milieu universitaire, centres de loisir, établissements de santé

Action 2.1 Mobilisation des acteurs de l'éducation et de l'animation auprès des jeunes

L'objectif était de sensibiliser aux premiers gestes quotidiens de réduction des déchets (emballages, déchets alimentaires, papiers, encombrants, textiles, etc.). Des animations dans les établissements scolaires ont été réalisées par les Responsables de l'Information et de la Sensibilisation des Usagers (RISU) de la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE) et par les associations lauréates des appels à projets associatifs. Ainsi plus de 16 000 personnes ont été sensibilisées (enfants, collégiens et personnels des établissements scolaires).



Source : Mairie de Paris



Source : Mairie de Paris

Action 2.2 Développement de projets pédagogiques

L'objectif était d'expérimenter et de capitaliser les bons gestes de prévention sur tous les déchets ménagers. Les actions de prévention proposées à des établissements volontaires concernent les emballages, les déchets alimentaires, les papiers, les encombrants. Cela s'est traduit par des projets pédagogiques sur des thèmes tels que le gaspillage alimentaire, le réemploi et le compostage. Des réunions ont été menées avec 12 des 20 caisses des écoles. 138 établissements scolaires possèdent un composteur. La Cité Internationale Universitaire de Paris a mis en

place un groupe de travail « déchets ».

Action 2.3 Sensibilisation thématique à la prévention des déchets

L'objectif était d'effectuer des grandes animations thématiques de sensibilisation comme une cuisine témoin par exemple. De nombreuses actions de sensibilisation ont été organisées par les RISU dans les établissements scolaires, les manifestations locales, à l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) ou encore la journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire. Elles ont été complétées par des animations réalisées par des associations lauréates des appels à projets associatifs lancés par la Ville de Paris dans le cadre du PLPD 2011-2015. En 2015, l'association PIK PIK environnement a par exemple organisé un Marathon de la mode responsable le 19 mai 2015. Des actions ont également, été menées par les mairies d'arrondissement et par certains groupes scolaires.

Action 2.4 Sensibilisation des usagers des services de santé à la bonne gestion des DASRI

L'objectif était d'utiliser les relais des établissements de santé afin de sensibiliser les usagers sur les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (**DASRI**) et les **médicaments**. Pour cela, les DASRI ont été intégrés systématiquement dans les communications auprès des usagers. En 2014, une carte postale d'information à destination des patients en auto-traitement a été élaborée. 6 140 exemplaires ont été diffusés en 2015 dans les mairies d'arrondissement et dans les centres de santé municipaux. Un kit de communication a été créé à destination des patients en auto traitement, avec des boîtes à aiguilles de démonstration. En 2015, 13,6 tonnes de DASRI ont été collectées sur Paris, soit 52 % du gisement (source : DASTRI).

Action 2.5 Opération Etablissements Publics Engagés

L'objectif était de réaliser un audit déchets dans des établissements publics engagés et de proposer des actions d'amélioration. Le travail sur ces établissements engagés devait servir à établir des fiches de bonnes pratiques diffusées à d'autres établissements publics. Au total, 6 structures ont été accompagnées : l'établissement public de santé (EPS), Maison Blanche (20^e), le collège Honoré de Balzac (17^e), l'école Ganénoù (12^e), les crèches Cotte (12^e), Rebuffat (19^e), et Massena (13^e).

■ Bilan de l'Axe 3 - Sphère professionnelle :

Sensibiliser les entreprises parisiennes, les salariés, les consommateurs et les visiteurs

Acteurs cibles : entreprises parisiennes dont les déchets sont collectés par le service public (dans le cadre des « déchets assimilés »), et indirectement les salariés et consommateurs.

Action 3.1 Mobilisation des professionnels parisiens

L'objectif était de sensibiliser les entreprises, dont les déchets sont collectés par le service public, sur l'intérêt écologique et économique de mettre en place des actions pour réduire leurs déchets. Il était envisagé la rédaction d'une charte d'adhésion pour les professionnels parisiens. En raison d'une faible mobilisation, cette action n'a pas été achevée.

Action 3.2 Opération « entreprises témoins »

L'objectif était d'accompagner les entreprises dans l'expérimentation de gestes de prévention, de mesurer les résultats et de diffuser les bonnes pratiques. Cet accompagnement s'est traduit par la réalisation d'audits déchet, suivis de propositions d'amélioration et de l'établissement de fiches de bonnes pratiques. 13 structures se sont engagées de 2012 à 2014, représentant 7 secteurs d'activités : hôtellerie, traiteur, restauration, transport, maison de retraite, entreprise aéronautique et commerce. Plusieurs actions de réduction ont pu être mises en œuvre (ex : réduction des emballages).

Action 3.3 Mobilisation des entreprises vis-à-vis de leur principale production de déchets

L'objectif était de mener des démarches avec des entreprises afin qu'elles réduisent leur production de déchets spécifiques selon leur secteur d'activité. Cela s'est traduit par la diffusion de fiches de bonnes pratiques et d'outils de communication. L'opération « mon commerçant m'emballe durablement » a été testée de 2011 à 2013.

Malgré une mobilisation disparate des commerçants en fonction des arrondissements, de nombreuses expériences et projets ont été menés :

- Lancement du premier doggy bag parisien en association avec le groupe Elior et le Synhorcat (8 000 exemplaires distribués dans une centaine de restaurants parisiens).
- Collecte des invendus en fin de marchés par de nombreux partenaires associatifs (ex : la Tente des Glaneurs, les Moissons solidaires, etc.), redistribués aux personnes dans le besoin depuis 2013 (plusieurs dizaines de tonnes de fruits et légumes redistribués chaque année).
- Inauguration d'un magasin éphémère 100 % vrac et sans emballage en novembre 2015 dans le 10^e arrondissement, dans le cadre de la COP 21 et en partenariat avec la Ville de Paris.
- 3 projets portant sur la prévention des déchets des professionnels retenus dans le cadre de l'appel à projets « Cap sur l'économie circulaire » lancé en mai 2015 : projet de « Rcube » pour la labellisation des produits d'occasion, projet de « Zone-Ah » pour le réemploi des drèches de brasseries (sous-produit végétal issus de la fabrication de la bière et de la transformation de l'orge et du malte), projet du « Chainon manquant » pour la redistribution des denrées des professionnels du secteur alimentaire (projet déjà soutenu en 2014 dans le cadre du PLPD).



Source : Mairie de Paris

Action 3.4 Mobilisation des entreprises en tant que relais auprès du public

L'objectif était de mener des partenariats avec des grandes entreprises pour sensibiliser leurs employés et leurs clients sur les éco-gestes, relatifs aux déchets.

Au niveau des marchés alimentaires, des animations ont été réalisées par les agents municipaux, les associations retenues dans le cadre d'appels à projets et la Fédération Française de Cuisine Amateur, pour sensibiliser et conseiller les usagers sur la prévention des déchets.

Un partenariat avec une grande chaîne de distribution a été mis en place, permettant la réalisation d'animations par les agents de la Ville dans des emplacements dédiés des magasins lors de la journée nationale du 16 octobre 2015 de lutte contre le gaspillage alimentaire.

■ Bilan de l'Axe 4 - Sphère Administration éco-exemplaire :

Mobilisation et éco-exemplarité de la collectivité et de ses services publics

Acteurs cibles : l'ensemble des acteurs de l'administration parisienne, des élus jusqu'aux personnels.

Action 4.1 Mobilisation des élus et du personnel de la Ville de Paris

L'objectif était d'informer l'ensemble des agents des enjeux de la prévention des déchets. Pour cela un groupe de travail « administration exemplaire » a été créé. Dès 2011, les élus parisiens ont été sensibilisés et mobilisés sur la prévention des déchets de l'administration parisienne puis le Conseil de Paris a voté à l'unanimité en 2014, l'engagement de tendre vers la stratégie zéro déchet. Toutes les directions et Mairies d'arrondissement ont désigné un référent prévention des déchets. Ces référents ont notamment contribué, en 2014 et en 2015, à l'inscription de mairies d'arrondissement à une opération intitulée « établissement public engagé » visant à la mise en œuvre d'actions de réduction des déchets produits au sein de l'établissement (ex : rationalisation du papier, achat responsable etc.).

Action 4.2 Poursuite et amplification des actions de dématérialisation des communications et de réduction du papier

L'objectif était de s'assurer que l'ensemble des agents suit les consignes et conseils permettant l'évitement de déchets de papier. Pour cela, un diagnostic et une enquête ont été réalisés auprès des directions et un guide des bonnes pratiques a été diffusé à l'ensemble des agents.

Pour réduire la consommation de papier, la Ville sensibilise ses agents, achète des papiers éco-conçus, dématérialise ses procédures et optimise les impressions. Ces actions, ainsi que la mise en réseau des imprimantes et la sensibilisation des agents, ont permis de réduire de 37,9% le nombre de ramettes de papier entre 2009 et 2015.



Source : Mairie de Paris

La commande publique est un levier important pour renforcer l'exemplarité de l'action municipale. Un guide des achats environnementaux permet aux acheteurs de disposer des informations nécessaires pour intégrer les problématiques environnementales dans leurs recherches de fournisseurs et dans les marchés publics. Ce guide a été actualisé en 2014 et 2015 par des fiches thématiques (déchets d'emballages, achats de papier, cartons et livres, matériel informatique et téléphonie, mobilier et textile d'habillement).

Action 4.3 Identification et diffusion des bonnes pratiques en matière de prévention des déchets

L'objectif était d'établir dans chaque direction des bonnes pratiques concernant la réduction des déchets. Cela se traduit par la réalisation d'audits déchets et l'élaboration de fiches de bonnes pratiques associées.

De 2010 à 2012, la gestion de l'Hôtel de ville a bénéficié d'un audit déchets.

La prévention et la gestion des déchets font désormais partie intégrante des problématiques examinées lors de l'organisation ou l'accueil d'évènements parisiens (ex. évènements sportifs tels que l'Euro de football 2016). Des préconisations ont été intégrées dans certains cahiers des charges de prestataires.

En 2014, à l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD), plusieurs directions ont réalisé dans leurs locaux un évènement intitulé « Le Grand Tri » pour sensibiliser les agents au réemploi en les invitant à donner, troquer et récupérer des objets déposés par d'autres agents de la Ville. Les objets non réutilisés ont été donnés à la Ressourcerie Paris Centre. En 2015, par exemple, une collecte de jouets a été organisée auprès des agents. Les Directions participantes se sont associées pour accueillir les réceptacles de la recyclerie Rejoué et diffuser une communication auprès des agents.



Source : Mairie de Paris

5. IDENTIFICATION DES ACTEURS ET PARTENAIRES POTENTIELS

La mise en œuvre d'un PLPDMA sur un territoire requiert le développement d'une coopération durable entre les acteurs publics, privés et associatifs. L'identification des acteurs et partenaires potentiels constitue donc une étape clé de la réussite des actions de prévention des déchets. En effet, ces actions réussissent rarement lorsqu'elles sont imposées à ceux auxquels elles s'adressent. Dès son précédent PLPD, la Ville de Paris a pris le parti de s'inscrire dans une démarche du "faire faire" plutôt que du "faire pour", ceci afin de mobiliser les acteurs et diffuser les bonnes pratiques.

La mobilisation des acteurs sur la prévention des déchets se développe depuis 2010. L'objectif de cette partie porte donc sur l'actualisation de la liste des acteurs du précédent PLPD. Les acteurs d'un PLPDMA constituent, souvent de manière combinée :

- des cibles génératrices de déchets (à sensibiliser, informer, accompagner pour qu'elles pratiquent les actions de prévention),
- des relais (diffusant et essaimant vers d'autres cibles : membres, agents, clients etc.),
- ou des partenaires (organisant eux-mêmes la mise en œuvre de façon plus ou moins autonome).

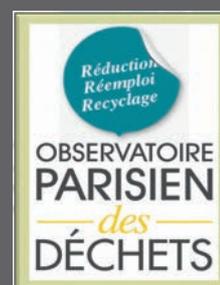
De façon synthétique, 4 sphères de dynamique peuvent être distinguées :

- sphère interne à la Ville de Paris,
- sphère citoyenne et associative,
- sphère des entreprises,
- sphère publique.



Source : Mairie de Paris

Le précédent PLPD s'est appuyé sur l'Observatoire de la réduction, du réemploi et du recyclage des déchets, dit O3R, qui a pour vocation d'animer et de mobiliser un réseau d'acteurs de la gestion des déchets (structures de démocratie locale, acteurs économiques, services publics). Il s'agit d'un lieu d'échanges de bonnes pratiques et de retours d'expériences, de concertation et d'initiatives.



Source : Mairie de Paris

■ La sphère interne à la Ville de Paris

L'administration parisienne est composée de 52 332 agents (source : bilan social 2015) représentant autant de cibles génératrices de déchets que de relais de diffusion des messages de sensibilisation. De plus, grâce au budget dont elle dispose, l'administration parisienne peut influencer sur les modes de production et de consommation durable, notamment via sa politique d'achat.

Les Responsables Information et Sensibilisation des Usagers (RISU), présents dans les 14 divisions locales de propreté, constituent autant de relais important pour les actions de communication auprès des usagers et des publics cibles (animation dans les écoles et avec les partenaires locaux).

L'ancrage local des actions de prévention des déchets est impératif pour sensibiliser les usagers et entreprises «au plus près» de leurs activités journalières et ainsi pérenniser les éco-gestes. Les Mairies d'arrondissement, les instances participatives locales (Comités d'Initiatives et de Consultation d'Arrondissement, conseils de quartier, conseils de la jeunesse, conseil d'usagers etc.) sont autant de partenaires clés de cette mobilisation territoriale.

Quelques exemples d'acteurs internes à la Ville de Paris

DPE	<p>La Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE) pilote le PLPDMA et le plan compost : la Section Prévention des Déchets du Service de l'Expertise et de la Stratégie (SES) assure la coordination technique et le suivi du PLPDMA.</p> <p>Les Responsables de l'Information et de la Sensibilisation des Usagers (RISU) des divisions territoriales de la propreté mettent en œuvre des actions de sensibilisation auprès des différents publics.</p>
Directions pilotes de plans municipaux	<p>La Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) pilote le plan économie circulaire et gère la Plateforme des Acteurs du Paris Durable.</p> <p>La Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE) pilote le plan de lutte contre le gaspillage alimentaire et la consommation responsable.</p> <p>La Direction des Finances et des Achats (DFA) intervient dans la rédaction des marchés publics et pilote le Schéma de la commande publique responsable.</p>
Autres Directions	<p>D'autres directions contribuent également à la prévention des déchets comme la Direction de la Jeunesse et les Sports (DJS), Direction des Affaires Scolaires (DASCO), la Direction de l'Information et de la Communication (DICOM), etc.</p>

■ La sphère citoyenne, associative

La sphère citoyenne est particulièrement dynamique à Paris et recouvre à la fois des associations à vocation environnementale et sociale et des acteurs de l'économie sociale et solidaire, ainsi que des entreprises innovantes dans ces domaines. Nombre d'acteurs citoyens ont été mobilisés lors du précédent PLPD, notamment via les différents appels à projets et les budgets participatifs.

Les associations constituent des relais et des partenaires privilégiés des démarches de sensibilisation et de communication sur la prévention des déchets. On peut citer les associations de protection de l'environnement, d'éducation à la citoyenneté, humanitaires ou encore les associations de consommateurs et familiales ainsi que d'autres acteurs du monde associatif tels que ceux traitant les échanges de savoir, l'alphabétisation, la culture, la cuisine et même le sport, sans oublier l'émergence d'initiatives citoyennes (empowerment) grâce à l'influence d'internet et de sa blogosphère.

Quelques exemples d'acteurs de la sphère citoyenne

Actions locales	<p>Les instances de démocratie locale déploient ou relaient les actions dans les arrondissements : les Mairies d'arrondissement, les Comités d'initiatives et de Consultation d'Arrondissement (CICA), les 123 conseils de quartier et les autres instances participatives (Conseil de la jeunesse, Conseil d'usagers, Conseil des Sages...)</p>
Associations de défense, promotion ou d'éducation à l'environnement	<p>Zéro Waste France, France Nature Environnement Ile de France, le Graine Ile de France, Pik Pik environnement, Association Marché sur l'eau, Dinameal, Compostory De mon assiette à notre Planète, Débrouille Compagnie, DMcompost, GDIE...</p>
Les réseaux associatifs	<p>Acteurs du Paris Durable. La Maison des économies solidaires et innovantes («Les Canaux») dédiée aux acteurs économiques, solidaires, collaboratifs et écologiques. Le Réseau Français des Etudiants pour un Développement Durable (REFEDD). La Fédération française de cuisine amateur. Le REFER (Réseau francilien du réemploi), les recycleries (La Petite Rockette, La Réserve des Arts, La ressourcerie créative, Emmaüs Défi ...) pour les textiles (Ecotextile, Le relais 75, Tisseco Solidaire...), Green événements, Jean Bouteille, Bilum ...</p>
Associations d'éducation populaire et à la citoyenneté	<p>Vivacités, Unis-Cités, régies de quartiers et leur fédération CNLRQ (souvent partenaires des bailleurs sociaux...et porteuses d'opérations de type Repair Café et autres) , café citoyen Pernety/ Moulin à café, Les Parques,</p>
Associations humanitaires/ caritatives	<p>Croix Rouge, Secours populaire et catholique... ainsi qu'émergentes comme La Tente des Glaneurs, Les moissons solidaires, Le Chaînon manquant...</p>
Associations de consommateurs et familiales	<p>CLCV, UFC ...</p>
Associations de parents d'élèves	<p>FCPE, PEEP</p>

■ La sphère des entreprises

Les entreprises représentent un fort enjeu par leur production de déchets (et notamment ceux dits « assimilés » collectés en même temps que les déchets des ménages), mais aussi en tant que relais d'information auprès de leurs personnels. Les initiatives du précédent PLPD concernant la sphère « professionnelle » montrent les difficultés à mobiliser directement ces acteurs. Il semble donc opportun, pour les futures actions du PLPDMA, de les sensibiliser via les relais et représentants qui les fédèrent.

Les acteurs cibles sont les chambres consulaires, telles la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Paris (CCIP) et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Paris (CMAP). Les chambres consulaires interviennent depuis longtemps pour accompagner les entreprises (information, formation, diagnostic, conseils etc.) dans leur quotidien et notamment dans leurs démarches d'écoconception. Les fédérations professionnelles représentent également des acteurs clés, déjà très investies dans les démarches environnementales (ex. charte de l'hébergement durable dans l'hôtellerie etc.).

Les professionnels du secteur des déchets sont également à mobiliser. Il s'agit souvent de partenaires institutionnels tels que le Syctom ou encore les éco-organismes. Les récentes réformes législatives confient aux éco-organismes un rôle majeur en terme de prévention des déchets, tant sur la prévention amont (mesures prises par les fabricants et metteurs sur le marché et distributeurs telle que l'éco-conception) que sur la conception aval (mesures prises par le consommateur final telle la consommation responsable).

La Sphère habitat étant un public-cible primordial pour l'adoption des éco-gestes en terme de prévention des déchets, des partenariats sont à développer et à pérenniser avec les professionnels du secteur de l'habitat (bailleurs sociaux, gestionnaires d'immeuble...), relais incontournables pour mener des actions auprès des habitants.

Les acteurs de l'économie circulaire, et notamment du réemploi, constituent de véritables « vitrines » locales des enjeux de la prévention des déchets, alliant réduction des déchets, sensibilisation et création d'emplois solidaires. La majorité de ces structures sont déjà fortement engagées dans les actions du PLPD précédent ou ont répondu aux appels à projet de la Ville de Paris.

Quelques exemples d'acteurs en lien avec les entreprises

Les chambres consulaires	La Chambre de Commerce et de l'Industrie de Paris (CCIP) La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Paris (CMAP)
Les fédérations professionnelles	Le Syndicat National des Hôteliers Restaurateurs Cafetiers Traiteurs (Synhorcat) est impliqué dans les activités touchant à la restauration et à l'hôtellerie (charte de l'hébergement durable), la Confédération générale de l'alimentation en détail (CGAD) est concernée par la lutte contre le gaspillage alimentaire
Les entreprises	Groupe Elios, Potel & Chabot - pavillon Gabriel, McDonald's France, Metro Cash and Carry, CARREFOUR France, CASINO, AUCHAN, H&M...
Les professionnels du secteur des déchets	Le SYCTOM (agence métropolitaine des déchets ménagers) et les éco-organismes (Eco-emballages, Eco-systèmes, Eco-folio, Eco-TLC, Eco-Mobilier, Dastri, Eco-DDS...
Les professionnels du secteur de l'habitat	Les bailleurs sociaux (Paris-Habitat, Elogie-SIEMP...), les Fédérations de l'Immobilier (UNIS, UDGE, USH, CGL etc.) et des gérants et syndics de copropriété.

■ La sphère publique

En tant que Ville-capitale, Paris se distingue par la présence de nombreuses administrations centrales (Ministères, Sénat, agences publiques etc.) mais aussi territoriales. Ces entités sont déjà engagées dans des démarches environnementales, et ont pour la plupart adopté des plans d'actions en termes d'économie et d'exemplarité quant à leurs achats publics, de lutte contre le gaspillage alimentaire dans leurs restaurations collectives. Il en est de même pour d'autres grands acteurs parapublics et privés (RATP, SNCF, EDF, Aéroport de Paris, sièges d'autres sociétés...).

La densité des établissements d'enseignement supérieur, ainsi que des services d'hébergement et de restauration associés (universités, grandes écoles, cités et restaurants universitaires), est aussi caractéristique du territoire parisien. De nombreuses dynamiques sont déjà engagées, telles que celles du Réseau Français des Étudiants pour le Développement Durable (REFEDD) ou encore celles de la Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP).

Ainsi, des solutions de prévention des déchets et un retour sur les bonnes pratiques, peuvent être diffusées et partagées par ces acteurs. Ces sites sont également propices à la diffusion de messages d'information et de sensibilisation sur la prévention des déchets, compte tenu du nombre élevé d'employés et d'usagers fréquentant ces lieux quotidiennement

Quelques exemples d'acteurs du secteur public

Les organismes et collectivités publiques	Ministères, Sénat, agences publiques, Rectorat, Chancellerie des Universités ... Autres grands acteurs parapublics et privés (RATP, SNCF, EDF, Aéroport de Paris, sièges d'autres sociétés...) Certains sont impliqués dans la mise en œuvre des actions de Prévention : l'ADEME, le Conseil Régional d'Île de France, l'ORDIF, La Métropole du Grand Paris, le SYCTOM
Les établissements d'accueil et d'enseignement	Centres de loisirs, Crèches, Ecoles maternelles, Ecoles primaires, Collèges, Lycées Universités et établissements de l'enseignement supérieur avec en particulier les services d'hébergement et de restauration associés (universités, grandes écoles, cités et restaurants universitaires tels que la Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP) ou l'Université Paris Dauphine qui sont engagés dans des actions de prévention des déchets.
Les établissements de santé	AP-HP, PMI, EHPAD, EPS...

6. COHÉRENCE AVEC LES AUTRES DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET PLANS MUNICIPAUX

Plusieurs politiques publiques ont des implications directes sur le PLPDMA. Il convient de les prendre en compte afin d'optimiser les effets de chacune et de créer des synergies entre ces documents-cadres, que ce soit en termes de mobilisation des acteurs ou d'actions à mettre en œuvre.

■ Compatibilité avec les documents réglementaires

LA DIRECTIVE CADRE EUROPÉENNE DE 2008 (N°208/98/CE)

Elle constitue le document cadre à l'échelle de l'Union Européenne, en termes de prévention et de gestion des déchets. Elle définit le statut de déchet, énonce la hiérarchie des modes de traitement des déchets qui place la prévention au sommet des priorités des politiques de gestion des déchets. Elle impose à chaque Etat membre de l'Union Européenne d'élaborer et de mettre en place une planification nationale relative à la prévention des déchets.

La Directive cadre européenne de 2008 indique des objectifs chiffrés de recyclage, de récupération et de valorisation qui sont fixés à l'échéance de 2020.

Les orientations européennes imposent également la prise en compte d'une stratégie d'économie circulaire ; le « paquet économie circulaire » a été adopté le 24 janvier 2017, fixant une série d'objectifs ambitieux que les Etats membres devront atteindre entre 2020 et 2030 (ex : porter le recyclage des DMA à 70% d'ici 2030, réduire la production des déchets alimentaires de 30% d'ici 2025).

Les principes et objectifs de la directive cadre européenne de 2008 ont été transposés en droit français au travers des lois Grenelles I et II (2009 et 2010) et intégrés dans les différents codes, principalement dans le Code de l'environnement, chapitre « prévention et gestion des déchets ».

LE RÉEMPLOI ET LE RECYCLAGE
DES DÉCHETS MÉNAGERS (PAPIER,
MÉTAL, VERRE, PLASTIQUE) DEVRONT
ATTEINDRE UN MINIMUM DE

50% EN POIDS GLOBAL
D'ICI 2020

LE RÉEMPLOI, LE RECYCLAGE ET
LA VALORISATION MATIÈRE DES
DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET
DE DÉMOLITION (BTP) DEVRONT
ATTEINDRE UN MINIMUM DE

70% EN POIDS GLOBAL
D'ICI 2020

LE PLAN NATIONAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS (PNPD) 2014-2020

Il fait suite au premier Plan National 2009-2012, issu du Grenelle de l'Environnement. Il définit la prévention des déchets comme l'ensemble des actions consistant à réduire la quantité et la nocivité des déchets pour l'homme et l'environnement. L'objectif est de réduire les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) de 7% entre 2010 et 2020 et de réduire de moitié le gaspillage alimentaire entre 2013 et 2025, ainsi que de ne pas augmenter la production des Déchets des Activités des Entreprises (DAE). Fait nouveau, il distingue 3 gisements prioritaires de déchets, en fonction de leurs impacts environnementaux (cycle de vie du produit) ; les déchets alimentaires étant classés comme priorité 1.

Les 13 axes stratégiques d'actions du PNPD 2014-2020

- | | |
|--|---|
| 1 - Mobilisation des filières de responsabilité élargie des producteurs ; | 7 - Lutte contre le gaspillage alimentaire ; |
| 2 - Allongement de la durée de vie et lutte contre l'obsolescence programmée ; | 8 - Actions sectorielles en faveur d'une consommation responsable ; |
| 3 - Prévention des déchets des entreprises ; | 9 - Outils économiques ; |
| 4 - Prévention des déchets dans le BTP ; | 10 - Sensibilisation ; |
| 5 - Réemploi, réparation, réutilisation ; | 11 - Déploiement dans les territoires ; |
| 6 - Prévention des déchets verts et la gestion des Bio-déchets ; | 12 - Exemplarité dans les administrations publiques ; |
| | 13 - Réduction des déchets marins. |

Source : ADEME

LA LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE (TECV)

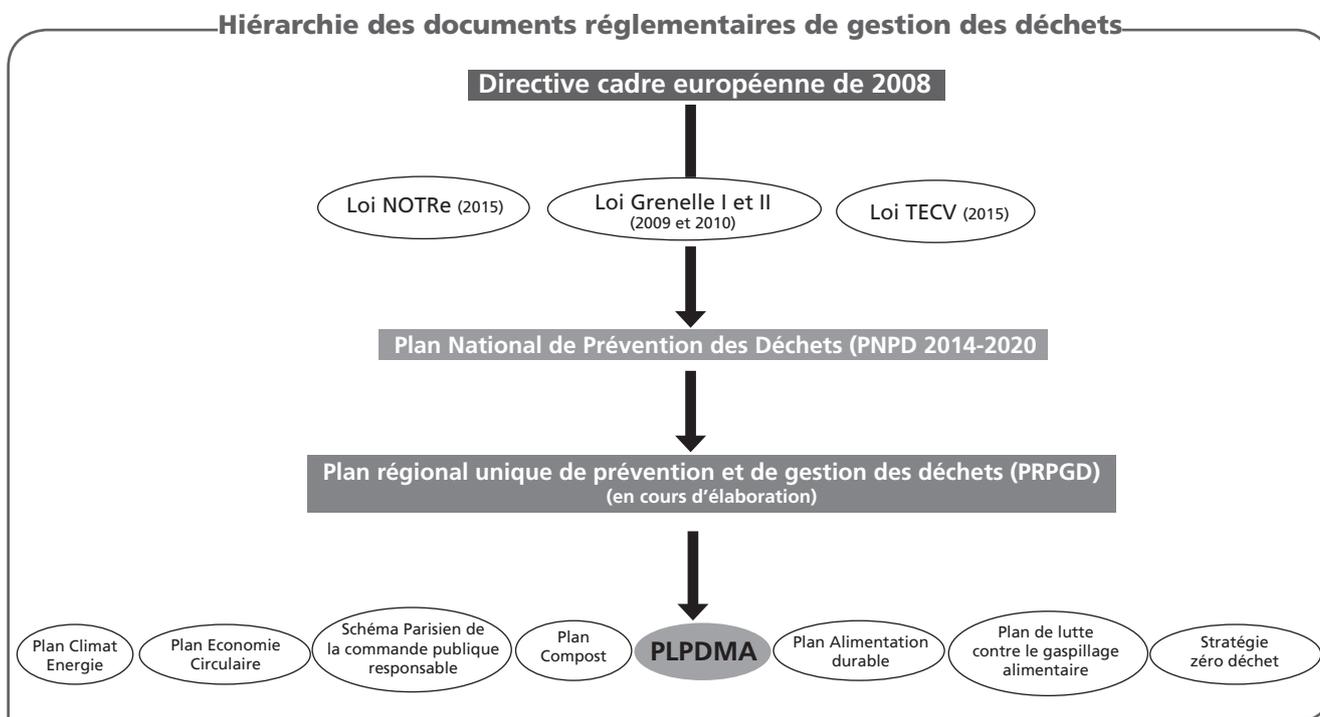
La loi TECV du 17 août 2015 a renforcé l'objectif national de réduction des DMA (fixé dans le PNPD à 7%), en le portant à 10% entre 2010 et 2020. De plus, elle consacre la priorité à la prévention des déchets au sein d'une logique d'économie circulaire.

A l'échelle régionale, en termes de planification de la gestion des déchets, la région Ile-de-France possède plusieurs plans par gisements de déchets (PREDMA pour les déchets ménagers et assimilés, PREDEC pour les déchets issus du bâtiment, PREDD pour les déchets dangereux, PREDAS pour les déchets d'activité de soin). Concernant la prévention des déchets, le document cadre régional est le PREDIF (Plan Régional de Réduction des Déchets d'Ile de France).

LA LOI PORTANT NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE (NOTRe)

La loi NOTRe du 7 août 2015 impose la réalisation d'un document unique nommé Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) regroupant l'ensemble des déchets (ménagers, dangereux, du BTP, etc.) en le confiant aux régions. La région Ile de France a lancé la phase d'élaboration de ce PRGD fin 2016 et une première version sera portée à la concertation courant 2018.

Conformément au principe français de « hiérarchie des normes », le PLPDMA parisien doit être compatible avec le PNPD et le PRGD, qui lui sont opposables.



Source : Mairie de Paris

■ Synergie avec les autres politiques de la Ville de Paris

Le PLPDMA parisien doit prendre en compte les interactions avec les autres politiques et documents de planification stratégiques de la Ville de Paris, traitant également de la thématique des déchets, afin d'apporter une cohérence d'ensemble sur les objectifs et les plan d'actions.

LE PLAN CLIMAT ÉNERGIE

Territoire concerné : Paris

Pilote : Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) – Agence de l'Ecologie Urbaine

Année : 2007, révision en 2012 puis en 2017

Premier plan d'actions environnementales de Paris, le plan Climat Energie de Paris engage la Ville de Paris dans une démarche « facteur 4 » visant à réduire l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre de son territoire et de ses activités de 75% en 2050 par rapport à 2004. Les autres documents parisiens en matière de développement durable (Plan Biodiversité, le Plan de prévention du bruit, PLPDMA, etc.) doivent être compatibles avec ce plan. La prévention des déchets constitue d'ailleurs un des 5 axes du Plan Climat Energie. Ses objectifs portent également sur les déchets de l'administration, collectés en mélange avec les déchets des ménages. Le Plan Climat Énergie étant en cours de révision, il conviendra de veiller à la cohérence entre les deux documents stratégiques.



Source : Mairie de Paris

LE PLAN ECONOMIE CIRCULAIRE

Territoire concerné : Paris

Pilote : Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) – Agence de l'Ecologie Urbaine

Année : 2017

Le Plan Economie Circulaire de Paris fait suite aux États Généraux de l'économie circulaire qui se sont déroulés en 2015 et qui ont donné lieu à la rédaction du Livre Blanc de l'Economie circulaire du Grand Paris, dégagant 65 propositions d'actions élaborées par 240 participants.

Il présente la stratégie municipale à l'horizon 2020, en mettant en avant les enjeux pour le territoire parisien, les objectifs à atteindre et la méthode de déploiement opérationnelle du Plan. Pour faire face au vaste chantier de transformation opérationnelle des propositions issues du Livre Blanc, il intègre une feuille de route qui pour cette première édition comporte 15 actions détaillées précisément. Le plan et sa première feuille de route doivent être adoptés par le Conseil de Paris en 2017.

Les actions de prévention des déchets font partie intégrante de l'économie circulaire puisqu'elles concernent 5 des 7 piliers de l'économie circulaire (éco-conception, consommation responsable, allongement de la durée d'usage, etc.).

LE SCHÉMA PARISIEN DE LA COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE

Territoire concerné : Paris

Pilote : Direction des Finances et des Achats (DFA)

Année : 2016

En février 2016, le Conseil de Paris a adopté la mise en place d'un schéma de la commande publique responsable. Avec près de 1,6 milliard d'euros d'achat public par an, la commande publique parisienne est un puissant levier d'actions au service de la transition écologique de l'économie et de la création d'emplois durables pour toutes et tous. La Ville de Paris travaille à l'intégration de clauses d'économie circulaire dans ses marchés afin de prendre en compte les objectifs fixés dans le Livre blanc de l'économie circulaire du Grand Paris. Elle va également favoriser l'économie d'usage et de la fonctionnalité, s'engager contre l'obsolescence programmée des produits et favoriser les produits réparables. La commande publique responsable valorise le réemploi et le recyclage. Seront intégrées des clauses imposant le recours à des matériaux, produits et mobiliers bio-sourcés, recyclables ou réemployés.

- une consommation de papier 100% recyclé
- de la vaisselle non jetable (couverts, gobelets, emballages de nourritures, conditionnement des goûters réutilisables et/ou recyclables)
- la limitation des plastiques ou usage de plastiques recyclés

La Ville de Paris a également mis en place depuis 2017 une commission d'anticipation des achats, composée d'élus, chargés d'examiner en amont de leur lancement, la prise en compte de critères sociaux et environnementaux dans les marchés publics.

LE PLAN ALIMENTATION DURABLE

Territoire concerné : restauration collective de l'administration parisienne

Pilote : Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) – Agence de l'Ecologie Urbaine

Année : 2015

Le Plan alimentation durable 2015-2020 voté le 1^{er} juillet 2015 propose 18 actions et vise l'objectif de 50% d'alimentation durable en 2020 dans les 1200 restaurants collectifs de la Ville et du Département de Paris (crèches, restaurants scolaires, établissements de protection de l'enfance, collèges, lycées municipaux, centres d'accueil social, restaurants du personnel, maisons de retraite...). Cette politique de développement de l'alimentation durable dans la restauration collective parisienne participe à la prévention des déchets, dans le sens où ses actions agissent sur l'amont de la consommation (stratégie d'achat et structuration d'une filière bio de proximité).

LE PLAN DE LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Territoire concerné : Paris

Pilote : Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE)

Année : 2015

Adopté fin 2015, le Plan de lutte contre le gaspillage alimentaire 2015-2020 fait partie intégrante du PLPDMA dans le sens où l'ensemble des 13 fiches actions a pour objectif de réduire le gaspillage alimentaire de moitié entre 2013 et 2025, conformément au Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire signé par la Ville de Paris en juillet 2013.



Source : Mairie de Paris

LA STRATÉGIE « ZÉRO DÉCHET »

Territoire concerné : Paris

Pilote : Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE)

Année : 2015

La prévention des déchets s'inscrit depuis juin 2014 dans la stratégie « zéro déchet », adoptée unanimement au Conseil de Paris.

En 2015, cet engagement stratégique s'est traduit par la candidature retenue par l'ADEME à l'appel à projets national « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage ». A cette occasion, la Ville de Paris a pris l'engagement de réduire de 10% les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) entre 2010 et 2020. En tant que lauréat de l'appel à projets 2015, la Ville de Paris est amenée à contractualiser avec l'ADEME prochainement un dispositif de soutien financier, dont les objectifs et indicateurs sont conformes avec ceux du PLPDMA.



LA STRATÉGIE ZÉRO DÉCHET, C'EST QUOI ?

La stratégie zéro déchet a pour objectif de mettre fin à l'enfouissement et à l'incinération des déchets pouvant être valorisés autrement. Il s'agit d'un changement de modèle conduisant à la fin du jetable et à la valorisation du « déchet ressource ». La stratégie zéro déchet intègre l'ensemble des actions de prévention et de valorisation des déchets (réduire, réemployer, recycler et valoriser).

La stratégie « zéro déchet » intègre l'ensemble des flux de déchets, y compris les déchets du BTP et les déchets d'entreprises, et sur l'ensemble de leur cycle de vie, de la conception à la gestion et valorisation des déchets. En ce sens, elle est conforme à une démarche d'économie circulaire.

Source : ADEME

LE PLAN COMPOST PARISIEN 2016-2020

Territoire concerné : Paris

Pilote : Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE)

Année : 2017

Le Plan Compost Parisien, voté fin janvier 2017 au Conseil de Paris, fait partie intégrante du PLPDMA parisien. Ses 30 actions ont pour objectif le réemploi in situ des déchets alimentaires (déchets de cuisine et déchets de repas), favorisant ainsi le circuit court, et permettant à la fois de réduire les déchets putrescibles dans les poubelles des ménages parisiens, tout en offrant un engrais pour leurs plantes.

Il a pour objectif de continuer à déployer les dispositifs actuels (soutien au compostage collectif en pieds d'immeubles, soutien au compostage de quartier) et propose un nouveau type de dispositif aux parisiens, à savoir le lombricomposteur individuel. Les autres enjeux portent sur l'étude qualitative et quantitative des gisements et des solutions de réemploi, ainsi que sur l'innovation et l'expérimentation de nouveaux dispositifs et équipements.



Source : Mairie de Paris

LES AUTRES POLITIQUES MUNICIPALES IMPACTANT LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Concernant la politique de gestion et de valorisation des déchets, de nombreuses actions sont également en cours, et doivent être prises en compte dans la stratégie et le programme d'actions du PLPDMA : le Plan de relance du tri (objectif d'augmentation de la quantité et de la qualité du tri des déchets), le Schéma Directeur des Déchets de Proximité et du Recyclage (SDDPR), l'expérimentation de Trilib, l'expérimentation de la collecte sélective des déchets alimentaires en porte-à-porte dans les 2^e et 12^e arrondissements. Ces dispositifs concernent uniquement la gestion et la valorisation des déchets mais ont forcément des impacts sur les objectifs du PLPDMA, dans le sens où ils peuvent conduire à des changements de comportements sur les gisements de déchets prioritaires ciblés par le PLPDMA.

Il est également à noter que certaines actions de la Mairie de Paris, non directement orientées vers la prévention des déchets, ont pour externalité positive la réduction des déchets ménagers et assimilés de l'administration parisienne, notamment la conception et l'acquisition d'applications de dématérialisation des différents actes administratifs, la politique « zéro produits phytosanitaires » et la gestion différenciée dans les espaces verts municipaux, la politique d'achat durable, ou encore le soutien à des structures dont l'activité économique contribue au réemploi.

Ainsi, le futur PLPDMA parisien doit tenir compte de l'ensemble de ces documents stratégiques, afin de garantir sa compatibilité vis-à-vis des documents d'échelle supra et sa cohérence vis-à-vis des autres documents stratégiques de la Ville de Paris, portant sur la thématique des déchets. La complexité majeure réside dans le fait qu'ils possèdent tous des temporalités distinctes.

7. GISEMENTS D'ÉVITEMENT PRIORITAIRES

En termes d'éco-gestes, chacun a le choix d'adopter l'un ou l'autre selon sa sensibilité et son mode de consommation. Cependant, compte-tenu de la diversité des types de déchets concernés et de la nécessaire optimisation des moyens, il est important de cibler les gisements d'évitement de déchets prioritaires à Paris, ceci en tenant compte de plusieurs paramètres :

- La part de chaque gisement (en poids) dans le tonnage global,
- L'évolution (en poids) de chacun des gisements,
- Le classement national des gisements selon leur impact environnemental.

■ Bilan de l'évolution des gisements du précédent PLPD

Décomposition par poids de chaque gisement en 2015

L'analyse des ordures ménagères résiduelles (bacs verts) et des multimatériaux recyclables (bacs jaunes) et du verre (bacs blancs) du MODECOM 2015 révèle que les gisements de déchets les plus représentés (en poids) sont :

1. les emballages (verres, cartons, plastiques, métaux) qui constituent 33% du poids total des deux bacs ;
2. les déchets alimentaires qui constituent 16,4% dont les restes de repas et de cuisine représentent 10% du poids total des trois bacs, tandis que les produits alimentaires non consommés représentent 6,4% de ce poids ;
3. les papiers graphiques (papier bureautique, journaux et magazines, imprimés publicitaires) constituent 12% du poids total des trois bacs.

Evolution des tonnages entre 2009 et 2015

De manière générale, l'ensemble des gisements diminue. Une baisse importante est constatée pour les imprimés publicitaires (-53%), les textiles (-35%), les journaux et magazines (-23%) et les emballages (-20%). Si les déchets alimentaires (de cuisine et de repas) diminuent faiblement (-8%), les produits alimentaires non consommés, les déchets occasionnels (petits appareils électroménagers et les déchets ménagers spéciaux) sont quant à eux en augmentation.

Classement national des gisements selon leur impact environnemental

Le PNPD présente un classement des gisements prioritaires, selon leur impact environnemental (tenant compte du cycle de vie du produit). Selon ce classement, la matière organique, les piles et accumulateurs, les Équipements Électriques et Électroniques (EEE), le mobilier et les papiers graphiques sont les gisements sur lesquels il convient d'agir en priorité (classés en priorité 1), tandis que les emballages ménagers et les textiles (non sanitaires) sont classés en priorité 2.

Evolution des tonnages d'OMA par gisement de déchets entre 2009 et 2015

évalués sur la base des caractérisations (MODECOM 2015) des ordures ménagères résiduelles (bacs verts), des multimatériaux recyclables (bacs jaunes) et du verre (bacs blancs).

Gisements Cibles	Quantités année de référence 2009 kg/hab/an	Décomposition du tonnage d'une poubelle en 2015		Objectif de réduction du PLPD 2011-2015		Réduction effective en 2015 par gisement Atteinte ou non de l'objectif de réduction du PLPD 2011 - 2015										
		Quantités kg/hab/an	% sur le poids total	kg/hab	%	kg/hab/an	%	Atteinte de l'objectif	COMMENTAIRES							
Emballages (verres, cartons, plastiques, métaux)	172	136,9	33%	-10,7	- 6%	-31,1	-20%	oui	L'objectif est largement dépassé							
Déchets alimentaires (hors produits non consommés)	45	41,4	10%	16,4	-7	-12,5%	-3,6	-8%	non	Tonnage en diminution mais objectif non atteint						
Produits alimentaires non consommés	11	26	6,4%								+15	+36%	non	En recul : tonnage en augmentation		
Papier bureautique	26,7	21,9	5,4%	12%	-3,9	-6,7 %	-4,8	-18%	oui	L'objectif est largement dépassé						
Journaux, magazines	31	21,9	5,4%								-3,3	-30%	-5,9	-53%	oui	L'objectif est largement dépassé
Imprimés publicitaires	11	5,1	1,2%													
Textiles	16	10,4	2,6%	-0,5	-25%	+0,6	+28%	non	En recul : tonnage en augmentation							
Petits appareils électroménagers	2,1	2,7	0,6%							-0,7	-25%	+0,3	+11%	non	En recul : tonnage en augmentation	
Déchets ménagers spéciaux	2,6	2,9	0,7%	-0,7	-5%	-2,9	-19%	oui	L'objectif est largement dépassé							
Textile sanitaire (fraction hygiénique)	14,7	11,8	2,8%							-2,4	-7%	+15,6	+13%	non	En recul : tonnage en augmentation	
Eléments fins	34,3	25,8	6,3%	0	0%	TOTAL OMA	448	414,4	100%							-31,6
Autres déchets	81,6	105,7	25,6%													

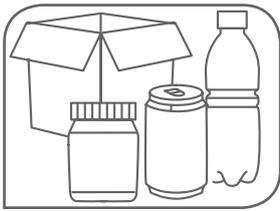
Source : Mairie de Paris (campagnes de caractérisation 2009 et 2015)

■ Les gisements d'évitement prioritaires du PLPDMA

En tenant compte de ces différents paramètres (représentativité en poids, évolution annuelle, priorité nationale), les gisements qu'il paraît important de retenir en priorité pour le PLPDMA parisien 2016-2020 sont :

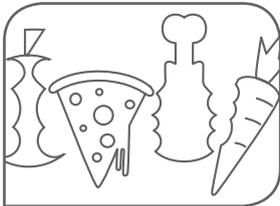
- les emballages,
- les déchets alimentaires,
- les papiers, journaux et magazines,
- les TLC (textiles, linges et chaussures),
- les déchets occasionnels, dont les encombrants.

Les emballages



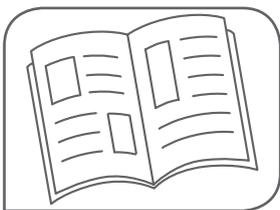
Même si leur quantité a diminué depuis 2009, les emballages représentent 33% des poubelles d'un ménage parisien (bac vert + bac jaune + bac blanc), et sont placés dans la catégorie des gisements de priorité 2 au niveau national. En termes de prévention des déchets, l'objectif consiste à réduire la quantité d'emballages jetés. Cela signifie que le consommateur doit pouvoir acheter des produits moins emballés (éviter le suremballage, acheter en vrac, utiliser les systèmes de consigne).

Les déchets alimentaires



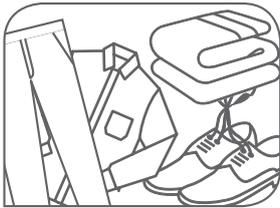
Les déchets putrescibles (déchets verts et déchets alimentaires) représentent le deuxième gisement le plus important en poids (16,4 %) des poubelles d'un ménage parisien (bac vert + bac jaune + bac blanc), et constitue le premier gisement en termes d'impact environnemental (gaspillage alimentaire). Les quantités jetées ont fortement augmentées depuis 2009, notamment pour les déchets non emballés.

Les papiers, journaux et magazines



Les papiers, journaux et magazines représentent, en poids, 12% des poubelles d'un ménage parisien (bac vert + bac jaune + bac blanc), et sont regroupés dans la catégorie « papiers graphiques », de priorité 1 au niveau national. Ce gisement demeure important, malgré le développement des alternatives numériques, tandis que le bilan environnemental d'un papier non utilisé ou très peu utilisé reste très négatif (exemplaires inutiles, papiers non lus etc.).

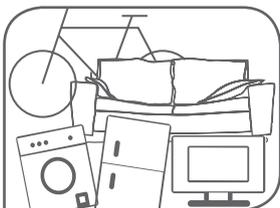
Les TLC (textiles, linges et chaussures)



La part textile présente dans la poubelle parisienne est en nette diminution (réduction de 35% en poids entre 2009 et 2015). Néanmoins de nombreux textiles demeurent présents dans la poubelle (en moyenne 10,4 kg/hab./an selon la campagne de caractérisation 2015).

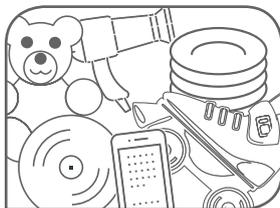
Ainsi les nombreuses actions engagées par la Ville de Paris depuis une dizaine d'années (déploiement de conteneurs textiles, soutien aux structures de réemploi, sensibilisation au don) doivent être consolidées et pérenniser dans le PLPDMA.

Les déchets occasionnels, dont les encombrants



Du fait du nouveau périmètre du PLPDMA, et de l'objectif national portant sur une réduction de 10% des DMA entre 2010 et 2020, les déchets occasionnels constituent un nouvel enjeu, par rapport au précédent PLPD. Ce dernier avait déjà initié de nombreuses actions en termes de réemploi. Il s'agit désormais de fixer un objectif de réduction sur ce gisement.

Les déchets occasionnels sont peu présents dans la campagne de caractérisation 2015 qui portait sur les bacs verts, jaunes et blancs : seuls les gisements de petits appareils électroménagers et de déchets ménagers spéciaux y figurent et sont en augmentation par rapport à 2009.



De manière globale, les encombrants représentaient 81 992 tonnes en 2015 soit 8,8 % du tonnage total des DMA. Le potentiel de réduction est élevé, notamment à Paris où les déménagements sont nombreux (notamment pour la population étudiante).

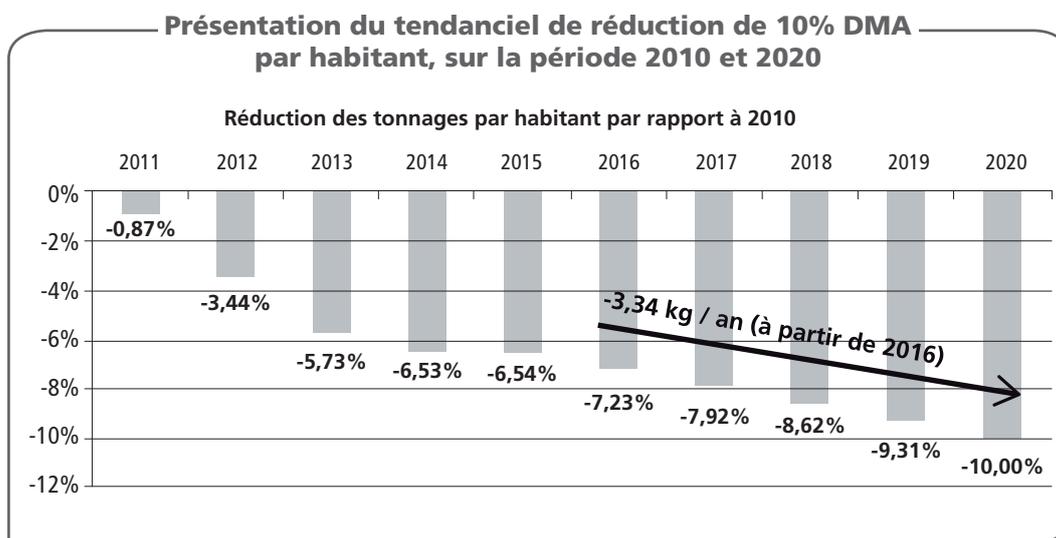
Le mobilier, les Équipements Électriques et Électroniques (EEE) et les petits objets réemployables (jouets, CD, vaisselle, livres etc.) sont des cibles prioritaires dans le cadre du présent PLPDMA.

■ Les potentiels de réduction

Le futur PLPDMA doit respecter l'objectif national de réduction de 10% des DMA (en poids annuel par habitant) en 2020 par référence à 2010. Entre 2010 et 2016, les tonnages DMA ont diminués de 7,23%. Ainsi, entre 2016 et 2020, le but est de réduire la production de DMA de 17 Kg/habitant afin d'atteindre l'objectif national (estimation à population constante).

Ceci correspond à une réduction de la production des DMA de 48,3 Kg/habitant entre 2010 et 2020.

10% de réduction des DMA entre 2010 et 2020 revient à réduire de 17 kg par habitant les DMA entre 2016 et 2020



Source : Mairie de Paris (RPQS 2010 à 2015)

Evaluation des potentiels de réduction par gisement de DMA

Gisements Cibles	Quantités collectées pour l'année de référence (2015) en kg/hab/an	Potentiels de réduction estimés entre 2016 et 2020	
		kg/hab	%
Emballages (verre, cartons, plastiques, métaux)	137	-3	-2%
Déchets alimentaires (hors produits non consommés)	41	-5	-7%
Produits alimentaires non consommés	26		
Papier bureautique	22	-5	-10 %
Journaux, magazines	24		
Imprimés publicitaires	5		
TLC	10	-2	-20%
Petits appareils électroménagers	3	-2	-5%
Déchets occasionnels (collectés sur RDV et espaces tri)	37		
Autres déchets	147		0%
TOTAL DMA	452	-17	-4%

II. PLAN D' ACTIONS PLURIANNUEL

Le diagnostic de territoire a permis de définir les gisements d'évitement prioritaires et les objectifs du nouveau programme local de prévention des déchets de la Ville de Paris. Le plan d'actions pluriannuel du PLPDMA fixe les objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés et définit les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Le décret du 10 juin 2015 fixe précisément le contenu du plan d'actions qui doit comporter notamment :

- Les objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés
- Les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, avec :
 - a) L'identification des collectivités, personnes ou organismes auxquelles elles incombent
 - b) La description des moyens techniques, humains et financiers nécessaires
 - c) L'établissement d'un calendrier prévisionnel de leur mise en œuvre
 - d) Les indicateurs relatifs à ces mesures ainsi que la méthode et les modalités de l'évaluation et du suivi du programme

Afin de co-construire le programme d'actions, une phase de concertation s'est déroulée avec les acteurs du territoire parisien, concernés par la prévention des déchets. Cette phase a permis de faire émerger de nombreuses propositions de la part des participants, qui ont été prises en compte pour l'élaboration de chaque fiche action.



Source : Oikéo

1. BILAN DE LA CONCERTATION DES ACTEURS

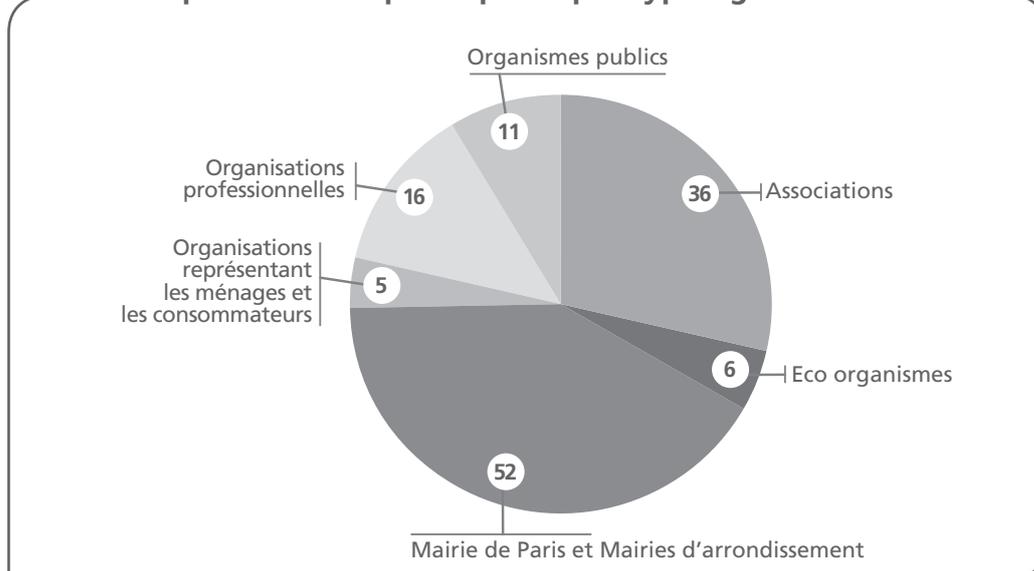
La concertation s'est déroulée du 29 au 31 mars 2017, à la Maison des acteurs du Paris Durable (75004) et correspond aux 11 ateliers thématiques suivants :

Tableau récapitulatif des 11 ateliers de concertation

8 ATELIERS PORTANT SUR LES 5 GISEMENTS DE DECHETS PRIORITAIRES	
Gisement des emballages (verre /carton /plastique /métaux)	GT1 Mobiliser les distributeurs (grandes distributions et commerces de proximité) et sensibiliser les ménages à la réduction des emballages
	GT2 Inciter à la réduction des emballages et vaisselle jetable dans les événements publics et de proximité
Gisement des déchets alimentaires	GT3 Sensibiliser la restauration privée à la lutte contre le gaspillage alimentaire
	-GT4 Adapter les messages de lutte contre le gaspillage alimentaire aux ménages parisiens.
Gisement des papiers graphiques (papier, journaux, magazines et imprimés publicitaires)	GT5 Réduire la distribution d'imprimés publicitaires aux ménages parisiens
Gisement déchets occasionnels	GT6 Promouvoir auprès des ménages les acteurs du réemploi et de la réparation
Gisement TLC (textiles, linges et chaussures)	GT7 Sensibiliser les parisiens à donner une seconde vie aux textiles
	GT8 Etudier les possibilités offertes aux parisiens et les potentiels de collecte des acteurs du réemploi
3 ATELIERS PORTANT SUR DES THEMATIQUES TRANSVERSES	
Communication sur la prévention des déchets	GT9 Diffuser des messages clairs et percutants à l'ensemble des parisiens
Sensibilisation à la prévention des déchets	GT10 Acteurs relais : renforcer le partenariat avec les Mairies d'arrondissement et des relais locaux dans la prévention des déchets
Eco-exemplarité de l'administration parisienne sur les déchets générés par ses activités	GT11 Eco-exemplarité : poursuivre et renforcer l'effort de réduction des déchets dans les administrations parisiennes et les équipements municipaux

Sur ces 3 jours de concertation, les ateliers ont totalisé 188 participants, correspondant à 126 personnes (certaines personnes ayant participé à plusieurs ateliers), soit 84 acteurs, dont 50 acteurs externes et 34 structures de la Ville de Paris. Ces ateliers ont fait émerger près de 140 propositions d'actions, dont les grandes idées structurantes ont été prises en compte pour l'élaboration des actions du PLPDMA.

Répartition des participants par typologie d'acteurs



2. OBJECTIFS DU PLAN D' ACTIONS PLURIANNUEL

Le PLPDMA est un document réglementaire de planification, sans durée limitée et donc permanent, modifiable ou révisable. Il doit faire l'objet d'un bilan annuel présenté à la CCES et il doit être réévalué au moins tous les six ans. Les actions du PLPDMA doivent donc s'inscrire dans le temps, même si l'objectif national de réduction des DMA est fixé pour 2020.

■ Objectif de réduction des DMA

L'objectif de réduction des DMA retenu est celui de la loi TECV du 17 août 2015, à savoir une réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020. Conformément au diagnostic de territoire, il a été établi des actions de réduction ou de réemploi sur chacun des 5 gisements d'évitement prioritaires.

■ Compatibilité avec les documents réglementaires d'échelle supérieure

En tant que document réglementaire de planification, le PLPDMA doit être compatible avec les documents réglementaires de planification d'échelles supérieures, à savoir le Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) 2014-2020 et le Plan régional unique de prévention et de gestion des déchets. A la date de révision du PLPDMA, le Plan régional d'Ile de France est également en cours d'élaboration et ses axes ne sont donc pas définis. Néanmoins, la Région Ile de France, en tant que membre de la CCES, a été associée à chaque étape de la révision du PLPDMA. L'élaboration du plan d'actions du PLPDMA a pris en compte les axes stratégiques du PNPD 2014-2020, ainsi que les axes préconisés dans le guide de l'ADEME « pour l'élaboration et la conduite des PLPDMA » de décembre 2016.

■ Continuité avec les actions de prévention déjà engagées

La Ville de Paris a lancé son premier plan de prévention dès 2006 et le PLPD 2011-2015, qui comportait 17 actions, a permis de réduire de 7% les ordures ménagères (entre 2009 et 2015). Ainsi, depuis 10 ans, de nombreuses actions de prévention des déchets ont été mises en œuvre. Le plan d'actions du PLPDMA doit donc s'inscrire dans la continuité du précédent PLPD, en pérennisant les précédentes actions, ayant très bien fonctionné. Les 4 publics-cibles du précédent PLPD ont également été intégrés à la réflexion.

PRÉVENTION QUALITATIVE

Le précédent PLPD avait mis en place des actions de sensibilisation des ménages à la prévention qualitative (qui consiste à réduire la nocivité des déchets sur la santé et sur l'environnement, notamment en achetant des produits éco-conçus, mais également en triant les déchets dits dangereux tels que les piles, ampoules, etc.) qui doivent être poursuivies.

■ Articulation du PLPDMA avec les autres plans municipaux

Le plan d'actions du PLPDMA a intégré les deux plans municipaux déjà existants que sont le Plan stratégique de Lutte contre le gaspillage alimentaire et le Plan Compost. Le PLPDMA étant le document cadre, seuls les axes stratégiques de ces deux plans qui ont été repris dans le plan d'actions du PLPDMA.

Dans le cadre des enjeux d'économie circulaire, le plan d'actions du PLPDMA a pris en compte le cycle de vie du produit (distribution, achat et consommation responsable etc.), tout en veillant à ne pas reprendre les actions déjà actées dans le plan économie circulaire (notamment sur l'écoconception, le développement du vrac et de la consigne).

■ Les idées forces de la concertation

Le plan d'actions a été élaboré en tenant compte des grandes idées structurantes émergeant des 11 ateliers de concertation avec les acteurs du territoire parisien concernés par la prévention des déchets, dont notamment :

- La nécessité de simplifier les messages de prévention des déchets, adressés aux parisiens, afin de les rendre pédagogiques et ludiques, en lien et en cohérence avec les autres communications portant sur les déchets (ex : tri et le recyclage) et sur l'économie circulaire,
- La nécessité de capitaliser et de rendre visible les nombreuses actions et projets mis en œuvre par l'ensemble des acteurs du territoire, notamment les acteurs locaux et les acteurs du réemploi et de la réparation,
- L'importance des relais locaux sur la sensibilisation des ménages et l'appropriation des éco-gestes,
- L'importance d'animer des réseaux, afin d'échanger notamment avec les acteurs sur les retours de bonnes pratiques.

3. LES 20 FICHES ACTIONS

Le plan d'actions pluriannuel est composé de 6 axes stratégiques et de 20 fiches actions

AXE	N° ACTION	TITRE DE L'ACTION
AXE 1 : LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE	1	Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration mise en œuvre par la collectivité
	2	Impliquer les commerces et les marchés alimentaires parisiens
	3	Sensibiliser les citoyens et de manière transversale
AXE 2 : ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS	4	Développer le compostage collectif
	5	Développer le compostage de quartier
	6	Optimiser les filières d'approvisionnement en broyat et utilisation du compost
	7	Développer le compostage individuel
AXE 3 : DONNER UNE SECONDE VIE AUX DÉCHETS OCCASIONNELS	8	Développer la collecte et la valorisation des TLC
	9	Développer tous les modes de collecte spécifique, permettant de réemployer et réutiliser les déchets occasionnels
	10	Promouvoir les acteurs du réemploi et de la réparation
AXE 4 : METTRE EN PLACE OU RENFORCER DES ACTIONS EMBLÉMATIQUES FAVORISANT LA RÉDUCTION DES DÉCHETS	11	Réduire la distribution d'imprimés publicitaires non sollicités
	12	Mobiliser et sensibiliser les distributeurs et les ménages à la réduction des emballages
	13	Réduire les déchets issus des événements organisés à Paris
	14	Impulser et essayer les bonnes pratiques en entreprise
AXE 5 : SENSIBILISER TOUS LES ACTEURS ET FAVORISER LA VISIBILITÉ DE LEURS ACTIONS EN FAVEUR DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS	15	Diffuser des messages clairs et percutants aux parisiens
	16	Renforcer les partenariats et les relais locaux
	17	Sensibiliser les ménages à la prévention qualitative
AXE 6 : ÊTRE EXEMPLAIRE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES DÉCHETS	18	Réduire les déchets des administrations parisiennes
	19	Renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans les politiques d'achats publics
	20	Sensibiliser les agents et diffuser des bonnes pratiques en matière de prévention des déchets

AXE 1 : LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Déclinaison de l'axe 7 « Lutter contre le gaspillage alimentaire » du Plan National de Prévention des Déchets 2014-2020. Cet axe correspond au Plan stratégique parisien de Lutte contre le gaspillage alimentaire 2016-2020.

LE CONTEXTE PARISIEN

En France, selon le Ministère de l'Écologie du Développement Durable et de l'Énergie, plus de sept millions de tonnes de déchets sont jetées tout au long de la chaîne alimentaire. Ce gâchis représente une perte de plus de 400 euros par an et par foyer. A l'échelle mondiale, des études de la Food and Agriculture Organization (FAO) ou l'institut de l'eau de Stockholm ont démontré que jusqu'à 50% de la production alimentaire est gaspillée, perdue ou jetée entre le champ et l'assiette. Selon une étude de l'ADEME de mai 2016, le gaspillage alimentaire des ménages français (phase de consommation) représente 33% du gaspillage alimentaire total (de la production à la consommation).

Face aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux relatifs au gaspillage alimentaire, cette thématique a été définie comme une priorité par la Ville de Paris.

Les résultats issus des caractérisations réalisées sur les ordures ménagères et assimilées révèlent un gaspillage alimentaire élevé à Paris. En 2015, les déchets alimentaires représentent 67,4 kg par habitant dont 26 kg/hab./an de produits alimentaires jetés, encore emballés.

Cela s'explique en partie par une forte attractivité économique (environ 1 million de non-résidents travaillent à Paris) et une forte activité touristique (entre 6 000 et 7 000 restaurants commerciaux). Le gaspillage alimentaire provenant uniquement de la consommation domestique ne peut pas être distingué du gaspillage alimentaire des petits commerces et restaurants, collectés en tant qu'« assimilés », en mélange avec les poubelles des ménages parisiens.

La Ville de Paris a engagé plusieurs démarches visant l'alimentation durable et la lutte contre le gaspillage alimentaire :

- En juillet 2013, la Ville de Paris devient la première collectivité signataire du Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire, avec l'objectif de réduire de 50% le gaspillage alimentaire entre 2013 et 2025.
- Le Plan alimentation durable 2015-2020, voté au Conseil de Paris en juin 2015, projette d'atteindre 50% d'alimentation durable en 2020 dans les restaurants collectifs de la Ville de Paris.
- De mars à septembre 2015, la Ville de Paris a organisé les Etats généraux du Grand Paris de l'économie circulaire. Le Livre Blanc issu de cette consultation contient une dizaine d'actions relatives à la réduction du gaspillage alimentaire.
- Le Plan stratégique de lutte contre le gaspillage alimentaire, voté au Conseil de Paris en novembre 2015 et piloté par la Direction de l'Attractivité et l'Emploi (DAE). Ce Plan comprend 13 actions réparties par types de producteurs : la restauration mise en œuvre par la collectivité, les commerces et les marchés alimentaires et les citoyens. Ce Plan fait partie intégrante du PLPDMA.

Dans le cadre de l'élaboration du PLPDMA, deux ateliers de concertation en lien avec cet axe ont été menés avec les acteurs du territoire : « sensibiliser la restauration privée à la lutte contre le gaspillage alimentaire » et « adapter les messages de lutte contre le gaspillage alimentaire aux ménages parisiens ». Les échanges issus de ces ateliers ont permis de nourrir la réflexion sur la mise en œuvre opérationnelle des actions du PLPDMA.

LES ACTIONS DÉFINIES

Les actions définies pour cet axe sont :

- Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration mise en œuvre par la collectivité ;
- Impliquer les commerces, les restaurateurs et les marchés alimentaires parisiens ;
- Sensibiliser les citoyens et de manière transversale.

Ces 3 actions correspondent aux 3 axes du Plan stratégique parisien de lutte contre le gaspillage alimentaire. Le contenu de chacune des actions reprend les objectifs et actions de ce Plan.

ACTION 1. REDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE DANS LA RESTAURATION MISE EN ŒUVRE PAR LA COLLECTIVITE											
Gisement impacté	Les déchets alimentaires										
Public(s) cible(s)	Les gestionnaires et le personnel des restaurants collectifs de la collectivité, par extension les convives. Cela représente près de 1200 établissements de restauration collective (source : Plan Alimentation Durable), qui peuvent être répartis en 3 principales catégories : <ul style="list-style-type: none"> - restaurants du personnel de la Mairie de Paris - restaurants scolaires - autres restaurants administratifs (centre de loisirs, crèches, etc.) 										
Objectif général	Réduire le gaspillage alimentaire dans les restaurants de la collectivité en formalisant l'engagement des gestionnaires dans une charte et en engageant des actions concrètes.										
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> - En 2012 et 2013, la DPE a accompagné cinq caisses des écoles volontaires pour expérimenter des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire et donnant lieu à la rédaction de fiches pratiques ; - En 2014, des campagnes de pesées des pertes alimentaires et des actions ont été menées dans 3 crèches, donnant lieu à la rédaction de fiches pratiques ; - En 2014/2015, des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire ont été mises en œuvre dans cinq restaurants de l'ASPP de la Ville de Paris ; - En 2015 : un catalogue de 21 fiches de bonnes pratiques a été envoyé aux 20 caisses des écoles et aux autres établissements concernés ; - En novembre 2015, une mesure a été adoptée au Conseil de Paris pour réduire le gaspillage lié aux repas préparés dans les centres de loisirs : à partir de 2016, afin de planifier le nombre exact de repas à préparer, les parents devront inscrire leurs enfants à l'avance, faute de quoi le tarif journalier sera majoré de 40 % ; - En 2016, une charte de lutte contre le gaspillage alimentaire est en cours d'élaboration. 										
Descriptif de l'action	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Descriptif de l'action</th> <th>Qui ?</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>- Engager les restaurants de la collectivité parisienne dans la mise en œuvre de bonnes pratiques de lutte contre le gaspillage alimentaire en s'appuyant sur le catalogue de fiches bonnes pratiques de lutte contre le gaspillage alimentaire et à la signature d'une charte de lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective municipale.</td> <td>DPE, DASCO, Caisses des écoles, SG, DAE, DFPE, CASVP, DASES, DEVE</td> </tr> <tr> <td>- développer une offre globale de formation sur l'alimentation durable et le gaspillage alimentaire, à destination des personnels de cuisine et des animateurs des écoles</td> <td>DEVE</td> </tr> <tr> <td>- Aider au développement des filières durables de proximité à destination de la restauration collective, afin de limiter les pertes liées aux temps et conditions de transport et stockage.</td> <td>DEVE</td> </tr> <tr> <td>- Accompagner les acteurs de la restauration de la collectivité parisienne dans les opérations de don alimentaire.</td> <td>DASCO</td> </tr> </tbody> </table>	Descriptif de l'action	Qui ?	- Engager les restaurants de la collectivité parisienne dans la mise en œuvre de bonnes pratiques de lutte contre le gaspillage alimentaire en s'appuyant sur le catalogue de fiches bonnes pratiques de lutte contre le gaspillage alimentaire et à la signature d'une charte de lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective municipale.	DPE, DASCO, Caisses des écoles, SG, DAE, DFPE, CASVP, DASES, DEVE	- développer une offre globale de formation sur l'alimentation durable et le gaspillage alimentaire, à destination des personnels de cuisine et des animateurs des écoles	DEVE	- Aider au développement des filières durables de proximité à destination de la restauration collective, afin de limiter les pertes liées aux temps et conditions de transport et stockage.	DEVE	- Accompagner les acteurs de la restauration de la collectivité parisienne dans les opérations de don alimentaire.	DASCO
	Descriptif de l'action	Qui ?									
	- Engager les restaurants de la collectivité parisienne dans la mise en œuvre de bonnes pratiques de lutte contre le gaspillage alimentaire en s'appuyant sur le catalogue de fiches bonnes pratiques de lutte contre le gaspillage alimentaire et à la signature d'une charte de lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective municipale.	DPE, DASCO, Caisses des écoles, SG, DAE, DFPE, CASVP, DASES, DEVE									
	- développer une offre globale de formation sur l'alimentation durable et le gaspillage alimentaire, à destination des personnels de cuisine et des animateurs des écoles	DEVE									
- Aider au développement des filières durables de proximité à destination de la restauration collective, afin de limiter les pertes liées aux temps et conditions de transport et stockage.	DEVE										
- Accompagner les acteurs de la restauration de la collectivité parisienne dans les opérations de don alimentaire.	DASCO										
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Charte de lutte contre le gaspillage alimentaire, catalogue de fiches bonnes pratiques, interface pour permettre les échanges entre acteurs, outils pratiques pour informer, sensibiliser le personnel et les convives.										
Structure pilote	Ville de Paris										
Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Les Directions gestionnaires d'établissements de restauration collective (DASCO, DFPE, ASPP, DASES, CASVP) - La DAE (pilote du plan stratégique de lutte contre le gaspillage alimentaire parisien) - La DPE (catalogue de fiches actions, aide à la diffusion de la charte, aide à l'accompagnement des établissements par les divisions territoriales), les Directions gestionnaires d'établissements de restauration collective (DASCO, DFPE, ASPP, DASES, CASVP), le SG - Le SYCTOM (étude juridique « comment favoriser les dons de produits alimentaires ») - L'ANSA (concernant les dispositifs de reprises/distribution des denrées) - L'ADEME (concernant les différentes études nationales menées sur le sujet) - Les associations et intermédiaires concernant le don alimentaire 										
Calendrier	Date de lancement	Vote du Plan stratégique de lutte contre le gaspillage alimentaire parisien : novembre 2015									
	Etat d'avancement	2017 : 11 caisses des écoles rencontrées, 4 sont volontaires pour la signature de la charte de lutte contre le gaspillage alimentaire									
	Etapas clés	En 2018 : avoir rencontré toutes les caisses des écoles pour amorcer les plans de lutte contre le gaspillage alimentaire Étendre aux autres gestionnaires de restaurants publics (restaurants de la petite enfance, du personnel administratif, de l'action sociale ...)									
Indicateurs	Indicateurs de résultats : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de signataires de la charte - Nombre d'établissements ayant engagé des actions (campagne de pesées ou de suivi des pertes alimentaires, actions au niveau des commandes, du service ...) - Nombre d'établissements ayant mis en place une procédure de don alimentaire 										
Soutiens à mobiliser (financiers et/ou techniques)	ADEME, SYCTOM, Ministère de l'agriculture (AAP Alim'Agri), Région Ile-de-France										

ACTION 2. IMPLIQUER LES COMMERCES ET LES MARCHES ALIMENTAIRES PARISIENS

Gisement impacté	Les déchets alimentaires	
Public(s) cible(s)	Les commerces d'alimentation, les marchés alimentaires parisiens et les restaurateurs parisiens	
Objectif général	<p>Les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les commerces alimentaires à mettre en œuvre des actions permettant de réduire les pertes alimentaires (amélioration des pratiques de commande, stockage, préparation, don des invendus aux associations, promotion des produits proches de la date limite de consommation en fin de vie ...) - Sensibiliser les restaurateurs aux bonnes pratiques et à la proposition du doggy-bag ; - Développer les dispositifs de récupération-transformation-don des invendus des commerces. 	
Contexte	<p>Volet «restaurateurs» :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Ville de Paris a lancé en décembre 2015 une opération «box anti-gaspi» en partenariat avec le SYNHORCAT et Elior auprès de restaurateurs. Environ 100 restaurateurs ont participé à l'opération. - Une étude a été réalisée par le SYNHORCAT auprès de 80 restaurateurs parisiens dans le cadre de l'expérimentation de la collecte des biodéchets. Cette étude, qui comporte un volet «gaspillage alimentaire», présente un état de l'art des causes du gaspillage alimentaire dans les restaurants et établit une liste de pistes d'actions. <p>Volet «marchés alimentaires» :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Ville de Paris a accompagné dès 2013 la Tente des Glaneurs pour la mise en place de la collecte des invendus du marché de Joinville (19e) afin de les redistribuer aux personnes en difficulté. A l'occasion du renouvellement des contrats de délégation du service public de tenue des marchés alimentaires, la collecte et la redistribution des invendus alimentaires des marchés est obligatoire pour l'ensemble des délégataires. 	
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action	Qui ?
	- Inciter les commerces alimentaires à améliorer la vente des produits en fin de vie, notamment par le soutien au recours à des solutions innovantes et expérimentations par des magasins volontaires.	DAE
	- Favoriser l'ouverture de magasins « en vrac », sans emballage jetable, zéro déchet, permettant aux consommateurs d'acheter la juste quantité d'aliments dont ils ont besoin.	DAE
	- Diffuser des fiches de bonnes pratiques pour la restauration privée : Sensibiliser la restauration privée à mettre en place des bonnes pratiques pour lutter contre le gaspillage alimentaire et proposer le doggy-bag. Pour cela, un travail sera mené avec les organisations professionnelles de la restauration privée (syndicats ...) afin de diffuser ces bonnes pratiques (stands d'informations, lettre aux adhérents, fiches bonnes pratiques...).	DPE
	- Généraliser les dispositifs de récupération-transformation-don des fruits et légumes et autres invendus sur les marchés alimentaires parisiens. Ils s'appuient sur la clause intégrée dans la nouvelle délégation de service public pour la gestion des marchés alimentaires parisiens (2015-2019) qui vise à développer les partenariats avec les associations locales pour mettre en place des opérations de récupération des invendus en vue de leur redistribution aux personnes en difficulté.	DAE
	- Soutenir le développement de dispositifs pour la collecte et la redistribution des invendus alimentaires des commerces alimentaires, en soutenant les acteurs du territoire pour l'acquisition des équipements nécessaires, le développement de lieux pour le stockage, la transformation, la redistribution des denrées alimentaires et en soutenant les outils innovants (applications ...).	DAE
	- Etudier la mise en œuvre d'une distinction du type pour valoriser les commerces (restaurant, distributeurs ...) engagés dans des opérations de lutte contre le gaspillage alimentaire. La Ville de Paris mènera un travail pour étudier le format et le type de support à concevoir (macarons/étiquettes, affiches ...)	DAE, DPE
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Outils pour sensibiliser les restaurateurs aux bonnes pratiques, box anti-gaspi, distinction « le gaspi c'est fini » Soutien aux outils innovants et aux moyens logistiques pour la collecte, le stockage, la transformation et la redistribution des denrées alimentaires	
Structure pilote de l'action	Ville de Paris	
Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser	<p>Directions concernées : DAE, DPE, DEVE</p> <p>Partenaires externes : SYNHORCAT, UMIH, CGAD Ile-de-France, Cervia, écoles de formation des restaurateurs, services de formation à l'hygiène, METRO, Elior</p> <p>Institutions : ADEME, SYCTOM, Région Ile-de-France, CCI, CMA</p>	

Calendrier	Date de lancement	Vote du Plan stratégique de lutte contre le gaspillage alimentaire parisien : novembre 2015
	Etat d'avancement	Commerces alimentaires : pour accompagner les commerces alimentaires, deux start-up (PHENIX et To Good To Go) sont accompagnées par l'agence de l'innovation de la Ville de Paris (Paris\$Co) depuis juin 2016 Marchés alimentaires : des partenariats avec des associations locales sont mis en œuvre sur 8 marchés alimentaires Transversal : dans le cadre d'un AAP lancé en 2016, 19 associations ont été subventionnées pour développer leurs équipements pour améliorer la ramasse, la conservation, le stockage, la transformation des invendus.
	Etapes clés	- Janvier 2017 : lancement d'un AAP pour développer des lieux de transformation des invendus et des innovations dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Il permettra de soutenir plus d'une vingtaine de nouvelles structures.
Indicateurs	Indicateurs de résultats : - Nombre de marchés alimentaires dotés de dispositif de récupération-transformation-don des invendus - Nombre de partenaires relais mobilisés pour sensibiliser les commerces (restaurants, distributeurs, etc.) - Nombre de structures ayant des activités de collecte-transformation-redistribution des invendus alimentaires	
Soutiens à mobiliser (financiers et/ou techniques)	ADEME, SYCTOM, Ministère de l'agriculture (AAP Alim'Agri), Région Ile-de-France	

ACTION 3. SENSIBILISER LES CITOYENS ET DE MANIERE TRANSVERSALE

Gisement impacté	Les déchets alimentaires	
Public(s) cible(s)	Les ménages parisiens	
Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les citoyens aux enjeux de la lutte contre le gaspillage alimentaire et leur diffuser des exemples de gestes à adopter afin de diminuer leur gaspillage alimentaire ; - Fédérer un réseau d'acteurs autour de la thématique du gaspillage alimentaire. 	
Contexte	<p>Dans le cadre du PLDP 2011-2015, de nombreuses animations locales ont été réalisées par des associations et les agents de la Ville de Paris auprès du grand public et des enfants.</p> <p>Ces animations ont eu lieu sur les marchés, dans les commerces, lors des évènements de quartier, dans les écoles, dans les centres de loisirs, etc.</p> <p>La journée nationale pour la lutte contre le gaspillage alimentaire a été organisée sous la forme d'un brunch anti-gaspi sur le parvis de l'Hôtel de Ville en octobre 2016. A cette occasion, plus de 1 500 parisiens ont été sensibilisés. De nombreuses animations locales ont été organisées par les agents de la Ville de Paris dans des magasins d'une enseigne de la grande distribution.</p>	
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action	Qui ?
	<p>Soutenir et participer à l'organisation d'actions locales de sensibilisation.</p> <p>Pour cela, les animations locales sur les lieux de vie des parisiens (marchés alimentaires, fêtes de quartier, magasins ...) et les projets pédagogiques en milieu scolaire seront poursuivis.</p> <p>Des animations seront organisées lors de la journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire, grâce à la mobilisation des agents de la Ville de Paris et des partenaires (enseignes de la grande distribution)</p> <p>D'autres projets sont envisagés tels que des cours de cuisine « anti-gaspi », un concours « famille zéro gaspi », des animations du cours de la SERD et de la SEDD</p>	DPE, DEVE, DASCO, DAE
	<p>Concevoir et diffuser des outils de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire.</p> <p>Les agents des divisions territoriales de la DPE ont conçu un guide anti-gaspi qui sera diffusé régulièrement sur les stands d'information.</p> <p>Adapter les messages de communication aux différents profils de parisiens (étudiants, familles nombreuses, personnes âgées, public scolaire ...). Les diffuser via différents canaux : les réseaux sociaux, les magasins partenaires, les médias des mairies d'arrondissement et autres partenaires en lien avec le public. Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ménages : opération « prise de conscience » par l'autoanalyse des aliments jetés (quantification) - Étudiants : axer la communication sur le rapport qualité/prix - Personnes âgées : promouvoir les actions alliant lutte contre le gaspillage alimentaire et le partage intergénérationnel... - Informer les Parisiens sur les nouvelles formes de partage alimentaire (ex. : applications numériques de dons alimentaires entre l'ensemble des acteurs concernés : commerçants, particuliers, etc.) 	DPE, DICOM
	<p>Participer à l'animation d'un réseau d'acteurs sur le sujet de lutte contre le gaspillage alimentaire. Des échanges réguliers seront organisés afin de permettre aux acteurs de mieux se connaître et d'identifier les actions communes qu'ils pourraient mener ensemble.</p>	DPE, DAE, DEVE
	<p>Evaluer le gaspillage alimentaire à Paris.</p> <p>Le gaspillage alimentaire est d'ores et déjà mesuré grâce :</p> <ul style="list-style-type: none"> * aux caractérisations réalisées tous les deux ans sur les ordures ménagères et assimilées, * à la réalisation d'un baromètre comportemental auprès de 3500 parisiens tous les deux ans, * aux campagnes de pesées réalisées auprès de plusieurs restaurations collectives, * à l'étude réalisée par le SYNHORCAT dans le cadre de la collecte des biodéchets auprès de 80 restaurateurs parisiens, * aux campagnes de caractérisations réalisées sur les déchets des marchés alimentaires. <p>Afin de poursuivre la mesure du gaspillage alimentaire à Paris, la Ville de Paris étudiera les améliorations possibles relatives aux méthodes de mesures pour obtenir des données plus fines.</p>	DPE
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Outils à diffuser lors des animations locales, kit de communication adapté selon les différents profils, cuisine anti-gaspi du SYCTOM	
Structure pilote de l'action	Ville de Paris	
Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser	<p>Directions concernées : DPE, DAE, DEVE, DASCO, DICOM</p> <p>Autres partenaires pour la diffusion d'outils/animations : SYCTOM, ADEME, Fédération Française de Cuisine Amateurs</p>	

Calendrier	Date de lancement	Vote du Plan stratégique de lutte contre le gaspillage alimentaire parisien : novembre 2015
	Etat d'avancement	Les animations réalisées en milieu scolaire entre 2012 et 2015 ont permis de sensibiliser plus de 6 000 élèves au gaspillage alimentaire.
	Etapes clés	Entre 2018 et 2020 : réalisation d'animations de proximité, diffusion du kit numérique. En octobre, tous les ans : déclinaison de la semaine nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire.
Indicateurs	Indicateurs de réalisation : - Nombre d'animations de sensibilisation au «gaspillage alimentaire» réalisées localement et lors des événements nationaux (semaine de lutte contre le gaspillage alimentaire, semaine du goût) - Nombre de projets pédagogiques «gaspillage alimentaire» dans les établissements publics (enseignement, centre de loisirs, crèches etc.) Indicateurs de résultats : - Quantités de déchets alimentaires évitées (suivi des résultats des caractérisations réalisées sur les ordures ménagères et assimilées) - Sensibilité des Parisiens vis-à-vis du gaspillage alimentaire (suivi des résultats du baromètre comportemental)	
Soutiens à mobiliser (financiers et/ou techniques)	ADEME, SYCTOM (mise à disposition d'outils de communication), Région Ile-de-France	

AXE 2 : ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODECHETS

Déclinaison partielle de l'axe 6 : «Poursuivre et renforcer la prévention des déchets verts et la gestion de proximité des biodéchets» du Plan National de Prévention des Déchets 2014-2020. Les thématiques «Jardinage au naturel et gestion différenciée des espaces verts» traitées dans l'axe 6 du Plan National ne sont pas traitées dans le PLPDMA car elles font l'objet de démarches connexes, décrites dans le Plan Biodiversité parisien.

Cet axe correspond au Plan compost parisien 2016-2020.

LE CONTEXTE PARISIEN

La pratique du compostage de proximité répond à plusieurs enjeux : réduire les déchets fermentescibles des ordures ménagères (en 2015 : 22% de la poubelle verte soit 67,4 kg/hab./an), et ainsi réduire les impacts environnementaux et économiques liés à leur collecte et leur traitement ; produire du compost naturel (utilisable pour plantes d'intérieur, jardinières sur balcon, au pied des arbres ...) et favoriser le lien entre les habitants grâce au compostage collectif.

La Ville de Paris soutient le compostage collectif en pied d'immeuble depuis 2010, dans le cadre de son premier Plan de prévention des déchets (2006-2010), en proposant d'accompagner gratuitement les habitants et établissements publics volontaires (écoles, sites administratifs). Cet accompagnement, porté par la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE) de la Mairie de Paris et son prestataire, comporte la réalisation d'un diagnostic de faisabilité par un maître-composteur, la mise à disposition du matériel, la formation des référents et le suivi annuel du site. Fin 2014, à l'initiative d'associations pionnières, la Ville de Paris a étendu son dispositif de soutien aux composteurs de quartier. Au 1er janvier 2017, 484 sites de compostage collectif et 8 composteurs de quartier sont en fonctionnement.

Le baromètre 2015 réalisé auprès de 3 500 parisiens montre l'intérêt des parisiens pour la pratique du compostage : 20 % des sondés indiquent pratiquer le compostage et 35% indiquent être prêts à le faire. Ce plébiscite se confirme également avec les budgets participatifs, dont plusieurs projets portent sur le développement du compostage.

Fort de ce constat, la Ville de Paris a adopté en janvier 2017 le Plan compost 2016-2020 dont les actions sont reprises dans cet axe.

LES ACTIONS DÉFINIES

Les actions définies pour cet axe sont :

- Développer le compostage collectif ;
- Développer le compostage de quartier ;
- Optimiser les filières d'approvisionnement en broyat et utilisation du compost ;
- Développer le compostage individuel.

Ces 4 actions correspondent aux 4 axes du Plan compost 2016-2020 disponible sur le site Paris.fr. Le contenu de chacune des actions reprend les objectifs et actions de ce Plan.

ACTION 4. DEVELOPPER LE COMPOSTAGE COLLECTIF

Gisement impacté	Biodéchets : déchets alimentaires et déchets verts	
Public(s) cible(s)	Les habitants, les établissements publics	
Objectif général	Valoriser via le compostage de proximité les déchets verts et les déchets alimentaires et ainsi éviter leur collecte par le service public.	
Objectif(s) quantifié(s)	Doubler le nombre de sites entre 2016 et 2020 : - Passer de 261 sites d'habitat collectif à 500 sites de compostage en pied d'immeuble ; - Passer de 223 sites d'établissements publics à 400 sites de compostage dans les équipements publics ; - Après 2020 : pérenniser les sites existants et continuer le déploiement progressif.	
Contexte	La Mairie de Paris est engagée dans le compostage de proximité depuis 2010 en proposant d'accompagner gratuitement les habitants et établissements publics volontaires (écoles, sites administratifs) dans leurs pratiques de compostage collectif. Au 1er janvier 2017 : 484 sites de compostage collectif sont en fonctionnement.	
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action	Qui ?
	- Compléter les outils de communication actuels et créer un kit de communication afin de renforcer l'information des habitants, des copropriétés et des gestionnaires d'immeubles sur le compostage collectif, son intérêt et les modalités pour le mettre en place.	DICOM, DPE, DLH, DDCT
	- Réaliser une enquête qualitative/quantitative sur les attentes des parisiens concernant le compostage collectif, afin de mesurer les pratiques des parisiens pour le compostage et leurs attentes pour y participer.	DDCT, DPE
	- Communiquer sur la démarche auprès des bailleurs sociaux et des partenaires OPAH afin de leurs présenter les dispositifs de soutien au compostage de la DPE, dans le cadre d'une démarche plus globale (Développement durable, Plan Climat ...), notamment lors de la réunion inter-bailleurs organisée par la DLH.	DLH, DPE
	- Poursuivre les actions d'animation du réseau de référents-compostage domestique, en poursuivant l'animation du blog Compost & vous animé par le prestataire de la DPE (impliquer davantage les référents, insérer des témoignages ...) et en animant un événement annuel sur le compostage.	DPE, DEVE
	- Poursuivre l'action de communication sur le compostage en ciblant les grands événements (fête des jardins, semaine du compostage, SERD, Semaine du Développement Durable ...).	DPE
	- Améliorer l'outil informatique de suivi des sites intégrés à l'opération municipale (mise à jour des données, requêtage etc.).	DPE
	- Poursuivre le développement du compostage dans les établissements scolaires et renforcer la pérennité des sites existants.	DASCO, DPE, DEVE
	- Evaluer les risques sanitaires du compostage dans les établissements d'accueil de la petite enfance.	DFPE, DPE
	- Poursuivre le développement du compostage des déchets verts municipaux en implantant de mini-stations de compostage sur les sites adéquats (ex : dans les jardins, dans les écoles, dans les équipements sportifs ...).	DEVE, DPE
	- Inciter au compostage en circuit court des déchets verts produits par les agriculteurs (ex : ParisCulteurs) implantés sur des équipements municipaux.	DEVE, DPE
- Proposer aux jardins partagés le même dispositif que celui en pied d'immeuble.	DEVE, DPE	
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Composteurs, petits matériels (bioseau, mélangeur etc.) et kit pédagogique fournis dans le cadre de l'accompagnement de la Ville de Paris	
Structure pilote	Ville de Paris	
Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser	Bailleurs et partenaires OPAH : partenaires pour identifier de nouveaux sites en habitat collectif -Mairies d'arrondissement : partenaires pour identifier de nouveaux sites dans les établissements publics et relais de communication -SYCTOM : partenaire pour la mise en place d'une plateforme collaborative à destination des référents des sites de compostage -Autres relais : associations et maîtres-composteurs, influenceurs autour du compostage (blogs Réseau Compost Citoyen, CompoSt'ory, Compost à Paris, Compost & Vous ...), le réseau de jardins partagés, les bailleurs sociaux, les conseils de quartiers, les établissements publics engagés dans le compostage	

Calendrier	Date de lancement	2010 : installation des premiers composteurs collectifs Vote du Plan compost 2016-2020 en janvier 2017
	Etat d'avancement	484 sites en fonctionnement au 1er janvier 2017
	Etapes clés	Action en cours 2017 : réalisation de l'enquête sur les attentes des parisiens, conception du kit de communication
Indicateurs	Indicateurs de résultats : - Nombre de composteurs collectifs installés en pied d'immeuble dans l'habitat collectif - Nombre de composteurs collectifs installés en établissements les établissements publics Suivi des quantités de déchets évités et de l'évolution des comportements : - Taux de fermentescibles dans les ordures ménagères (suivi des données de caractérisation) - % de parisiens déclarant composter (suivi du baromètre)	
Soutiens à mobiliser (financiers et/ou techniques)	ADEME, outils/matériel du SYCTOM	

ACTION 5. DEVELOPPER LE COMPOSTAGE DE QUARTIER																					
Gisement impacté	Biodéchets : déchets alimentaires et déchets verts																				
Public(s) cible(s)	Les habitants, les associations																				
Objectif général	- Installer des sites de compostage de quartier accessibles aux parisiens adhérents à l'association, afin de réduire les quantités de déchets alimentaires et déchets verts collectés par le service public.																				
Objectif(s) quantifié(s)	Objectif 2020 : atteindre 20 composteurs de quartier (1 par arrondissement)																				
Contexte	Le premier composteur de quartier a été expérimenté en 2014. Depuis, 8 composteurs de quartiers sont en fonctionnement.																				
Descriptif de l'action	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Descriptif de l'action</th> <th>Qui ?</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>- Créer un comité de pilotage pour le compostage de quartier avec les différentes directions gestionnaires d'espaces publics (DPE, DEVE, DJS, DVD) : organisation de réunions trimestrielles pour suivre l'avancement des projets.</td> <td>DPE, DEVE, DJS, DVD</td> </tr> <tr> <td>- Formaliser une procédure générique unifiée à l'attention des porteurs de projets, intégrant les attendus des directions gestionnaires (DJS, DEVE, DVD), de la réception de la demande à sa réalisation.</td> <td>DJS, DEVE, DPE, DVD</td> </tr> <tr> <td>- Développer le compostage de quartier dans les équipements sportifs.</td> <td>DJS, DPE</td> </tr> <tr> <td>- Définir les conditions d'implantation des composteurs de quartier dans l'espace public (emplacements préférentiels, définir les abords ...) et la procédure d'instruction des demandes.</td> <td>DVD, DPE,</td> </tr> <tr> <td>- Définir les conditions d'implantation des composteurs de quartier de déchets verts dans les espaces verts municipaux, afin de proposer des emplacements dans les jardins à des associations locales.</td> <td>DEVE, DPE</td> </tr> <tr> <td>- Poursuivre l'accompagnement technique des porteurs de projet (visite terrain, envoi d'un compte-rendu, instruction des demandes formalisées, formation de référents au compostage, mise à disposition du matériel, accompagnement pendant 6 mois).</td> <td>DPE</td> </tr> <tr> <td>- Mettre à disposition des associations le matériel nécessaire au démarrage du projet.</td> <td>DPE</td> </tr> <tr> <td>- Prospecter sur les différents modèles de composteur de quartier (benchmark, sourcing), y compris sur la voie publique.</td> <td>DPE</td> </tr> <tr> <td>- Innover et expérimenter d'autres systèmes de compostage et filières d'usage du compost (lancement d'un appel à projet « compostage innovant » par Paris & Co).</td> <td>DAE</td> </tr> </tbody> </table>	Descriptif de l'action	Qui ?	- Créer un comité de pilotage pour le compostage de quartier avec les différentes directions gestionnaires d'espaces publics (DPE, DEVE, DJS, DVD) : organisation de réunions trimestrielles pour suivre l'avancement des projets.	DPE, DEVE, DJS, DVD	- Formaliser une procédure générique unifiée à l'attention des porteurs de projets, intégrant les attendus des directions gestionnaires (DJS, DEVE, DVD), de la réception de la demande à sa réalisation.	DJS, DEVE, DPE, DVD	- Développer le compostage de quartier dans les équipements sportifs.	DJS, DPE	- Définir les conditions d'implantation des composteurs de quartier dans l'espace public (emplacements préférentiels, définir les abords ...) et la procédure d'instruction des demandes.	DVD, DPE,	- Définir les conditions d'implantation des composteurs de quartier de déchets verts dans les espaces verts municipaux, afin de proposer des emplacements dans les jardins à des associations locales.	DEVE, DPE	- Poursuivre l'accompagnement technique des porteurs de projet (visite terrain, envoi d'un compte-rendu, instruction des demandes formalisées, formation de référents au compostage, mise à disposition du matériel, accompagnement pendant 6 mois).	DPE	- Mettre à disposition des associations le matériel nécessaire au démarrage du projet.	DPE	- Prospecter sur les différents modèles de composteur de quartier (benchmark, sourcing), y compris sur la voie publique.	DPE	- Innover et expérimenter d'autres systèmes de compostage et filières d'usage du compost (lancement d'un appel à projet « compostage innovant » par Paris & Co).	DAE
	Descriptif de l'action	Qui ?																			
	- Créer un comité de pilotage pour le compostage de quartier avec les différentes directions gestionnaires d'espaces publics (DPE, DEVE, DJS, DVD) : organisation de réunions trimestrielles pour suivre l'avancement des projets.	DPE, DEVE, DJS, DVD																			
	- Formaliser une procédure générique unifiée à l'attention des porteurs de projets, intégrant les attendus des directions gestionnaires (DJS, DEVE, DVD), de la réception de la demande à sa réalisation.	DJS, DEVE, DPE, DVD																			
	- Développer le compostage de quartier dans les équipements sportifs.	DJS, DPE																			
	- Définir les conditions d'implantation des composteurs de quartier dans l'espace public (emplacements préférentiels, définir les abords ...) et la procédure d'instruction des demandes.	DVD, DPE,																			
	- Définir les conditions d'implantation des composteurs de quartier de déchets verts dans les espaces verts municipaux, afin de proposer des emplacements dans les jardins à des associations locales.	DEVE, DPE																			
	- Poursuivre l'accompagnement technique des porteurs de projet (visite terrain, envoi d'un compte-rendu, instruction des demandes formalisées, formation de référents au compostage, mise à disposition du matériel, accompagnement pendant 6 mois).	DPE																			
	- Mettre à disposition des associations le matériel nécessaire au démarrage du projet.	DPE																			
- Prospecter sur les différents modèles de composteur de quartier (benchmark, sourcing), y compris sur la voie publique.	DPE																				
- Innover et expérimenter d'autres systèmes de compostage et filières d'usage du compost (lancement d'un appel à projet « compostage innovant » par Paris & Co).	DAE																				
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Composteurs de quartier et petits matériels dans le cadre de la convention de partenariat avec le SYCTOM																				
Structure pilote de l'action	Ville de Paris																				
Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser	Principales directions concernées : DEVE, DVD, DJS - DAE et Paris & Co (lancement d'un appel à projet « compostage innovant ») -SYCTOM (convention DPE pour le matériel de compostage) - Mairies d'arrondissement et DDCT pour prospecter sur de nouveaux projets -Préfecture de Police, Architectes des Bâtiments de France, Services des Concessions (compostage sur la voie publique)																				
Calendrier	<table border="1"> <tbody> <tr> <td>Date de lancement</td> <td>2014 : expérimentation du 1er composteur de quartier Janvier 2017 : vote du plan compost 2016-2020</td> </tr> <tr> <td>Etat d'avancement</td> <td>8 composteurs de quartier en fonctionnement au 1er janvier 2017</td> </tr> <tr> <td>Etapes clés</td> <td>Suivi de composteurs de quartiers et instruction des projets en cours 2017 : instauration du comité de pilotage 2017 : Rédaction d'une procédure générique unifiée</td> </tr> </tbody> </table>	Date de lancement	2014 : expérimentation du 1er composteur de quartier Janvier 2017 : vote du plan compost 2016-2020	Etat d'avancement	8 composteurs de quartier en fonctionnement au 1er janvier 2017	Etapes clés	Suivi de composteurs de quartiers et instruction des projets en cours 2017 : instauration du comité de pilotage 2017 : Rédaction d'une procédure générique unifiée														
	Date de lancement	2014 : expérimentation du 1er composteur de quartier Janvier 2017 : vote du plan compost 2016-2020																			
	Etat d'avancement	8 composteurs de quartier en fonctionnement au 1er janvier 2017																			
Etapes clés	Suivi de composteurs de quartiers et instruction des projets en cours 2017 : instauration du comité de pilotage 2017 : Rédaction d'une procédure générique unifiée																				
Indicateurs	Indicateurs de résultats : - Nombre de composteurs de quartier en fonctionnement																				
Soutiens à mobiliser (financiers et/ou techniques)	SYCTOM (convention pour le matériel de compostage)																				

ACTION 6. OPTIMISER LES FILIERES D'APPROVISIONNEMENT EN BROyat ET L'UTILISATION DU COMPOST

Gisement impacté	Biodéchets : déchets alimentaires et déchets verts	
Public(s) cible(s)	Les habitants, les associations et les établissements publics	
Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> - Trouver des solutions de proximité pour l'approvisionnement en broyat des sites de compostage ; - Trouver des débouchés pour l'utilisation du compost produit. 	
Contexte	<p>Actuellement, l'approvisionnement en broyat des sites de compostage collectif est réalisé grâce à des solutions de proximité lorsque c'est possible. Néanmoins, la Ville de Paris fournit du broyat pour les sites non autonomes. Concernant les débouchés des composts produits, du fait de la réglementation en vigueur, le compost ne peut pas encore être cédé ou vendu à des tiers (la norme NF U 44-051 exige que le compost produit réponde à un certain nombre de paramètres agronomiques pour être cédé ou vendu).</p> <p>Cette action a été définie dans le cadre du Plan Compost 2016-2020 afin de trouver des solutions à ces freins.</p>	
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action	Qui ?
	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une étude quantitative sur les filières de broyat et les flux entrant/sortant sur le territoire parisien : <ul style="list-style-type: none"> * étudier le mode de gestion et les quantités de déchets verts municipaux et non-municipaux ; * étudier la faisabilité technique et économique de l'utilisation d'une partie de ces déchets comme broyat d'apport pour le compostage de quartier ; * étudier les alternatives au broyat (cartons, cagettes, etc.). 	DEVE, DPE
	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre le traitement des déchets verts des régies espaces verts des bailleurs sociaux en analysant les circuits de recyclage des déchets verts et en étudiant la possibilité de mutualiser les ressources des gros producteurs de déchets verts. 	DLH, DEVE
	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un système de location de broyeurs pour les copropriétés afin de permettre aux habitants de valoriser leurs déchets verts sur place et être autonome pour l'approvisionnement en matière sèche. Pour cela, la Ville de Paris envisage d'acheter les broyeurs au prix du marché du SYCTOM et de doter les bricothèques et recycleries grâce à une convention de don. 	DPE
	<ul style="list-style-type: none"> - Faire réaliser ponctuellement des analyses qualitatives de composts produits sur des installations suivies par la Ville de Paris. 	DPE, DEVE
	<ul style="list-style-type: none"> - Etudier quantitativement les filières de compost produits sur le territoire en : <ul style="list-style-type: none"> * estimant via une enquête les quantités de compost sans débouchés issus des sites de compostage collectif et de quartier ; * recensant les besoins de la Ville de Paris en compost dans le cadre des projets d'agriculture urbaine, de végétalisation, de jardins partagés ou d'équipements sportifs.. 	DPE, DEVE, DJS
	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un partenariat avec AgroParisTech pour réaliser des études sur le compostage urbain et rechercher des solutions innovantes pour dépasser les différentes barrières identifiées. 	DPE
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Réalisation d'études, location de broyeurs	
Structure pilote de l'action	Ville de Paris	
Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser	SYCTOM, Bailleurs sociaux (Paris-Habitat, RIVP, Elogie, SIEMP ...) et partenaires OPAH Recycleries et bricothèques AgroParisTech	
Calendrier	Date de lancement	Vote du Plan compost 2016-2020 en janvier 2017
	Etat d'avancement	Etudes de filières débutées en 2017
	Etapes clés	Réalisation des études entre 2017 et 2020
Indicateurs	Indicateurs de résultats - Nombre de sites de compostage par an ayant fait l'objet d'analyses qualitatives - Nombre de sites pour lesquels des solutions ont été mises en place pour l'approvisionnement en broyat	
Soutiens à mobiliser (financiers et/ou techniques)	ADEME, SYCTOM	

ACTION 7. DEVELOPPER LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Gisement impacté	Biodéchets : déchets alimentaires et déchets verts	
Public(s) cible(s)	Les ménages parisiens	
Objectif général	- Rendre accessible la pratique du compostage de proximité à l'ensemble des parisiens – ceci en offrant la possibilité aux particuliers, n'ayant pas de composteur collectif en pied d'immeuble, ni de composteur de quartier à proximité, mais souhaitant pratiquer le compostage, de bénéficier d'un lombricomposteur individuel.	
Contexte	La Ville de Paris a engagé depuis 2010 le développement de sites de compostage collectif et depuis 2014 le développement de composteurs de quartier. Afin de poursuivre le développement du compostage à Paris et d'élargir le panel de solutions proposées, la Ville de Paris souhaite proposer le don de lombricomposteurs individuels.	
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action	Qui ?
	- Lancer une étude de diagnostic auprès des parisiens sur le lombricompostage individuel (taux de pratique actuelle, attentes, freins, leviers ...) afin de déterminer les modalités de mise en œuvre d'une distribution de lombricomposteurs individuels (nombre de parisiens intéressés, moyens requis ...).	DDCT, DPE
	- Suite à cette étude, organiser la distribution de lombricomposteurs individuels lors d'évènements organisés à Paris (exemples : la fête des jardins en septembre, la semaine nationale du compostage au printemps ...)	DPE, DEVE, DDCT, DICOM
	- Elaborer une e-formation à la pratique du compostage individuel, qui sera accessible pour tous les parisiens via le site internet de la Ville de Paris.	DICOM
	- Organiser des ateliers de construction de lombricomposteurs en partenariat avec les associations, afin d'apprendre à fabriquer son lombricomposteur.	DPE, DEVE, DICOM
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Lombricomposteurs, guides adaptés au lombricompostage, e-formation	
Structure pilote de l'action	Ville de Paris	
Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser	Influenceurs autour du compostage (associations, maitres-composteurs, blogs Réseau Compost Citoyen, CompoSt'ory, Compost à paris, Compost & Vous ...)	
Calendrier	Date de lancement	Vote du Plan Compost 2016-2020 en janvier 2017
	Etat d'avancement	Lancement de l'enquête préalable en avril 2017
	Etapes clés	2017 : réalisation de l'étude de diagnostic sur le lombricompostage domestique et première campagne de distribution de lombricomposteurs, Campagnes de dons réitérées les années suivantes.
Indicateurs	Indicateur de résultats : - Nombre de lombricomposteurs distribués	
Soutiens à mobiliser (financiers et/ou techniques)	ADEME, SYCTOM	

AXE 3 : DONNER UNE SECONDE VIE AUX DÉCHETS OCCASIONNELS

Déclinaison de l'axe 5 : « Réemploi, réutilisation, réparation » du Plan National de Prévention des Déchets 2014-2020. Cet axe traite les thématiques permettant d'allonger la durée d'usage des produits par :

- Le réemploi, défini par toute opération par laquelle des produits ou des composants, qui ne sont pas des déchets, sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus ;
- La réparation : si nécessaire pour remise en fonction d'un bien et son réemploi ;
- La réutilisation : utiliser de nouveau des produits, matières ou substances qui sont passés par le statut de déchet, après avoir subi une opération de préparation à la réutilisation (contrôle, nettoyage, réparation, tri).

Les principaux déchets occasionnels traités dans cet axe sont les petits objets (livres, jouets, petit électroménager, CD, vaisselle...), le mobilier, l'électroménager et les TLC (textiles d'habillement, linges de maison et chaussures) des ménages.

Les enjeux de cet axe sont multiples : réduire les quantités de déchets collectées par les services de la Ville de Paris (dans les poubelles, via le service des encombrants sur rendez-vous) ou apportés en espaces tri, et ainsi limiter les quantités à traiter, réduire les impacts environnementaux et économiques associés. En effet, sur les 82 790 tonnes de déchets occasionnels collectés en 2015, 18 208 tonnes sont enfouies (soit 22%). Les actions de cet axe permettent de développer l'économie sociale et solidaire, de favoriser l'insertion, de créer des emplois locaux et de faciliter l'accès à des produits à bas prix (ex : boutiques des 8 recycleries maillant le territoire parisien) ou gratuits (ex : opération de redistribution par les associations caritatives, zones de libre-échange ...) pour des personnes à faibles revenus voire précaires.

LE CONTEXTE PARISIEN

La Ville de Paris a amorcé plusieurs plans/démarches pour développer le réemploi :

Dans le PPD 2006-2010 et le PLPD 2011-2015 en mettant en place des actions permettant de soutenir les acteurs du réemploi (ex : soutien aux recycleries) et de sensibiliser les citoyens (ex : animations par les divisions territoriales, par les associations mandatées au travers des appels à projets) ;

L'élaboration d'un Schéma Directeur des Déchets de Proximité et du Recyclage (SDDPR) pour le réemploi et la collecte des déchets occasionnels ;

L'organisation en 2015 des Etats Généraux de l'Economie Circulaire du Grand Paris, donnant lieu à un Livre Blanc proposant 65 actions qui seront déclinées sur le territoire parisien dans le Plan Economie Circulaire 2017-2020 et qui comporte des actions sur la réparation et le développement des recycleries parisiennes.

Les actions de cet axe ont été définies en complémentarité avec ces démarches engagées. Dans le cadre de l'élaboration du PLPDMA, trois ateliers de concertation en lien avec cet axe ont été menés avec les acteurs du territoire : « promouvoir auprès des ménages les acteurs du réemploi et de la réparation » ; « sensibiliser les Parisiens à donner une seconde vie aux textiles » ; « étudier les possibilités offertes aux parisiens et les potentiels de collecte des TLC par les acteurs du réemploi ». Les échanges issus de ces ateliers ont permis de nourrir la réflexion sur la mise en œuvre opérationnelle des actions du PLPDMA.

LES ACTIONS DÉFINIES

Les actions définies pour cet axe sont :

- Développer la collecte et la valorisation des TLC ;
- Développer tous les modes de collecte spécifique, permettant de réemployer et réutiliser les déchets occasionnels ;
- Promouvoir les acteurs du réemploi et de la réparation.

ACTION 8. DEVELOPPER LA COLLECTE ET LA VALORISATION DES TLC

Gisement impacté	Les Textiles d'habillement, les Linges de maison et les Chaussures (TLC)	
Public(s) cible(s)	Les ménages parisiens	
Objectif général	Accroître le nombre de ménages apportant leurs TLC sur les points d'apport volontaire (conteneurs sur domaine public, points de collecte en associations y compris recyclerie, dans les magasins ...) et développer les points d'apport volontaire existants (points fixes et collectes ponctuelles).	
Contexte	<p>En 2015, Paris comptait 657 Points d'apport volontaire de TLC conventionnés avec ECO-TLC (source : ECO-TLC), dont 256 conteneurs sur la voie publique.</p> <p>Les tonnages collectés sont en augmentation au cours des dernières années et s'élèvent à environ 3 600 tonnes en 2015 soit 1,6 kg par parisien.</p> <p>La campagne de caractérisation de 2015 indique que les quantités de textiles jetées à la poubelle dépassent les 10 kg/hab. Elles représentent 3% en poids de la poubelle verte et restent ainsi supérieures à la moyenne nationale (7 kg/hab.).</p>	
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action	Qui ?
	<p>Sensibiliser et informer les parisiens, en créant et en diffusant de nouveaux outils de sensibilisation à la valorisation et au réemploi des TLC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire la promotion des vêtements de seconde main, via des photos, vidéos, afin de lutter contre les idées préconçues (vêtements peu esthétiques, démodés, etc.) ; - Informer sur l'ensemble des possibilités d'apport volontaire : associations (notamment les recycleries), collectes solidaires, conteneurs sur domaine public, magasins etc. et leur localisation ; - Améliorer l'information sur la filière TLC, peu connue et mal perçue de la part du public ; - Informer plus simplement sur les modalités de collecte pour les conteneurs sur domaine public (taille des sacs, type de TLC repris, etc.) souvent mal connues du public ; - Relayer ces informations et outils de sensibilisation auprès de tous les acteurs (sur le site paris.fr, auprès des mairies d'arrondissement, bailleurs sociaux, magasins, etc.). 	DPE, DICOM
	<p>Poursuivre les animations locales et les projets pédagogiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communication lors des événements locaux (brocantes, vide-greniers ...) ; - Interventions en milieu scolaire ; - Animations lors des événements nationaux (SERD, SEDD etc.) : envisager la distribution de sacs en tissus recyclés ayant le bon format et servant de support pour les consignes de collecte 	DPE
	<p>Inciter au développement de nouveaux points d'apport volontaire sur l'espace public ou privé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le maillage en conteneurs sur domaine public, notamment dans les arrondissements faiblement dotés ; - Accompagner l'activité des recycleries ; - Mener des partenariats avec les bailleurs sociaux ; - Envisager des points d'apport volontaires dans les équipements municipaux (crèches, écoles, mairies d'arrondissement etc.) ; - Mener des partenariats avec les magasins de vêtement et autres commerces, concernant la mise en place des points d'apport volontaire. 	DPE
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Outils de communication	
Structure pilote	Ville de Paris	
Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser	Partenaires pour la création des outils : DICOM, ECO-TLC, collecteurs conventionnés par la Ville de Paris, associations de collecte des TLC Relais : mairies d'arrondissements, maisons des associations, établissements publics de proximité, magasins de vêtements, pressings	
Calendrier	Date de lancement	Convention d'occupation du domaine public depuis 2011
	Etat d'avancement	En 2015 : 657 Points d'Apport Volontaire, 3 600 tonnes soit 1,6 kg/hab./an collectés
	Etapes clés	2017 – 2018 : mise à jour des nouveaux outils de communication entre 2017 et 2020 : déploiement des animations de proximité, déploiement de nouveaux points d'apport volontaire.
Indicateurs	<p>Indicateurs de résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de conteneurs installés sur l'espace public - Nombre total de PAV sur le territoire (espace public + privé) <p>Evaluation des quantités évitées et des comportements des parisiens</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tonnages de TLC collectés par an - Quantités de textiles jetées dans la poubelle (via les campagnes de caractérisation) - Evolution des habitudes des parisiens vis-à-vis de leurs textiles en fin d'usage (via le baromètre comportemental) 	
Soutiens à mobiliser (financiers et/ou techniques)	ADEME, SYCTOM, Région Ile-de-France, ECO-TLC	

ACTION 9. DEVELOPPER TOUS LES MODES DE COLLECTE SPECIFIQUE PERMETTANT DE REEMPLOYER ET REUTILISER LES DECHETS OCCASIONNELS

Gisement impacté	Les déchets occasionnels, notamment les petits objets (livres, jouets, petit électroménager, éléments de décoration ...), le mobilier et l'électroménager	
Public(s) cible(s)	Les ménages parisiens	
Objectif général	- Augmenter le potentiel de collecte des recycleries et des acteurs du réemploi (faciliter l'échange et la mise en relation des donneurs et receveurs).	
Objectif(s) quantifié(s)	- Objectif 2020 : atteindre 1 recyclerie par arrondissement.	
Contexte	<p>En 2017, la Ville de Paris compte 7 recycleries généralistes. Ces structures permettent de détourner de l'enfouissement, de l'incinération et du recyclage environ 3 000 tonnes par an. La Ville de Paris a défini plusieurs actions visant à soutenir les acteurs du réemploi dans sa feuille de route 2017 du Plan Economie Circulaire 2017-2020, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pérenniser les structures du réemploi (soutien économique, soutien en donnant de la visibilité aux acteurs, accès aux gisements réemployables en espaces Tri, multiplication des ateliers de sensibilisation) ; - Créer un cluster «Re-Fabriquer à Paris» qui permettra une mutualisation des espaces et des moyens de production et de recherche. <p>La Mairie de Paris soutient d'autres projets associatifs en lien avec le réemploi et la réparation, comme les bricothèques, les conciergeries de quartier et des ateliers de création associatifs.</p>	
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action	Qui ?
	- Accompagner l'activité des recycleries, notamment en favorisant leur accès aux déchets occasionnels (développement des zones réemploi en Espaces Tri) et établir des conventions d'accès avec les recycleries du territoire.	DPE, DAE, DEVE
	- Aider au développement des recycleries éphémères, notamment en renforçant les partenariats avec les acteurs de la vie étudiante (CROUS, CIUP, REFEDD, Animafac ...) et les acteurs du logement (bailleurs, partenaires OPAH) ; - Communiquer sur ce type de collecte spécifique, peu connu de l'ensemble des parisiens, informer sur les bilans (capitaliser les bonnes pratiques et retours d'expérience).	DPE, DAE, DEVE, DLH
	Développer les bourses, trocs, collectes solidaires et collectes ponctuelles en partenariat avec les acteurs de proximité (ex : trocs jouets en mairie, trocs puériculture en crèches, collecte des TLC en fin de brocante ...), espaces intermédiaires de collecte dans les établissements de proximité (ex : dépôt de livres dans les bibliothèques, médiathèque, etc.).	DPE, Directions concernées
	Définir les freins et les contraintes pour le développement de dispositifs de libre échanges dans les espaces publics (ex : boîtes à livre, boîtes à don etc.)	DPE, DAE, DEVE
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Guide du réemploi et de la réparation, notes informatives à destination des partenaires et établissements de proximité («comment organiser un troc jouets», «comment organiser un troc puériculture» ...).	
Structure pilote	Ville de Paris	
Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser	<p>Directions concernées : DPE, DAE, DEVE, DASCO (collectes ponctuelles dans les écoles), DFPE (collectes ponctuelles dans les établissements de la petite enfance), CASVP (développer les opérations de redistribution des biens collectés), DLH (établir les partenariats avec les acteurs du logement) ...</p> <p>REFER, Recycleries généralistes ou spécialisées</p> <p>Partenaires autour de la vie étudiante : CROUS, REFEDD, CIUP, Animafac ...</p> <p>Bailleurs et établissements de proximité, CMA, SYCTOM, Eco-organismes</p>	
Calendrier	Date de lancement	2011 : première recyclerie installée à Paris 2017 : Vote du plan Economie Circulaire 2017-2020
	Etat d'avancement	7 recycleries généralistes et 3 spécialisées en fonctionnement en 2017
	Etapes clés	Déploiement entre 2017 et 2020
Indicateurs	<p>Indicateur de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de recycleries sur le territoire <p>Indicateurs de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de collectes ponctuelles (ex : collectes ponctuelles en mairies, collectes en fin de brocante etc.) - Nombre de tournée des Trimobiles <p>Indicateur de quantités de déchets détournés de l'enfouissement/incinération/recyclage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tonnes collectées/an par les recycleries parisiennes 	
Soutiens à mobiliser (financiers et/ou techniques)	ADEME, SYCTOM, Région Ile de France	

ACTION 10. PROMOUVOIR LES ACTEURS DU REEMPLOI ET DE LA REPARATION

Gisement impacté	Les déchets occasionnels, notamment les petits objets (livres, jouets, petit électroménager, CD, vaisselle, éléments de décoration ...), le mobilier, l'électroménager, les TLC.	
Public(s) cible(s)	Les ménages parisiens	
Objectif général	Sensibiliser les citoyens aux enjeux du réemploi et de la réparation et informer les citoyens sur les acteurs existants et leurs activités.	
Contexte	Dans le cadre du PLPD 2011-2015, de nombreuses animations de proximité sur le thème du réemploi ont été organisées par les divisions territoriales de la DPE et les associations du réemploi (mandatées par l'AAP PLPD ou l'AAP « Cap sur l'économie circulaire »). Le Plan Economie Circulaire 2017-2020 prévoit également plusieurs actions de communication autour du réemploi et de la réparation.	
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action	Qui ?
	- Créer de nouveaux outils de sensibilisation au réemploi et à la réparation : * Conception d'un guide des acteurs du réemploi ; * Réalisation de reportages autour des activités du réemploi et de la réparation ; * Réalisation d'expos photos ou autres outils pour valoriser les produits de seconde main revendus par les recycleries. * Sensibiliser les Parisiens à l'économie de la fonctionnalité, en promouvant les usages, outils et acteurs du partage et de la location.	DPE, DAE, DEVE, DICOM
	Communiquer sur les événements et dans les établissements de proximité (ex : le Village de la Récup', animations dans les écoles, collèges et lycées, SERD, SEDD).	DPE, DAE, DEVE, DICOM
	Renforcer et développer des partenariats avec les acteurs du territoire pour relayer les outils de communication (ex : acteurs de l'Habitat, magasins, établissements étudiants, sociétés de déménagement ...), communiquer sur la qualité des produits de seconde main et contribuer, en particulier, au développement du secteur économique de la réparation.	DPE, DAE
	Informer les parisiens sur les structures de réemploi lors des demandes de prise de RDV encombrants (site internet de la Ville de Paris, lors des appels téléphoniques, dans les espaces tri) afin d'inciter les parisiens à donner aux structures du réemploi, au lieu de faire appel au service des encombrants Cette action nécessite de former les agents des espaces tri, les personnes répondant aux appels téléphoniques	DPE, DICOM
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Guide des acteurs du réemploi, guide de la réparation, roue du réemploi (outil SYCTOM), reportages vidéo, plateforme Recup-ID.	
Structure pilote	Ville de Paris	
Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser	Directions concernées : DAE, DPE, DEVE ; DICOM Partenariat pour la réalisation d'outils : SYCTOM, CMA REFER, acteurs du réemploi, de la réparation et d'éducation à l'environnement (recycleries, repair-café, bibliothèques, associations caritatives, associations d'éducation à l'environnement, etc.)	
Calendrier	Date de lancement	Promotion du réemploi depuis la mise en œuvre du PPD en 2006
	Etat d'avancement	En cours de déploiement
	Etapes clés	2017-2018 : conception de nouveaux outils de sensibilisation
Indicateurs	Indicateur de réalisation : - Nombre d'animations effectuées avec une sensibilisation au réemploi et à la réparation (ex : sur les brocantes, villages de la récup...) - Suivi de l'évolution des comportements de parisiens - % de parisiens déclarant ne pas jeter leurs encombrants et petits objets	
Soutiens à mobiliser (financiers et/ou techniques)	ADEME, SYCTOM, CMA, Région Ile de France	

AXE 4 : METTRE EN PLACE OU RENFORCER DES ACTIONS EMBLÉMATIQUES FAVORISANT LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Déclinaison de l'axe 8 « Poursuivre et renforcer des actions sectorielles en faveur d'une consommation responsable » et de l'axe 3 « Prévention des déchets des entreprises » du Plan national de prévention des déchets 2014-2020

LE CONTEXTE PARISIEN

La prévention des déchets concerne un large spectre d'acteurs et de produits. En parallèle d'une campagne de communication globale, la Ville de Paris a défini dans cet axe des actions sectorielles ciblant les gisements présentés ci-après.

Les imprimés publicitaires non sollicités représentent encore plus de 5 kg/hab/an dans la poubelle parisienne selon la campagne de caractérisation réalisée en 2015. La Ville de Paris a engagé un travail en partenariat avec les acteurs de l'Habitat dans le PLPD 2011-2015 afin de promouvoir le STOP PUB. L'action sera poursuivie dans le cadre du PLPDMA. D'après le baromètre comportemental 48% des parisiens seraient prêts à apposer l'autocollant STOP PUB. A noter qu'un des principaux freins à Paris est le nombre élevé d'habitats collectifs et le fait que certains bailleurs et syndicats de copropriété sont réticents à l'apposition de l'autocollant STOP PUB. L'objectif doit porter plus largement sur la limitation du recours du papier.

Les emballages représentent 33 % des OMR et des multimatériaux à Paris. Une sensibilisation à la réduction des emballages a été menée dans le cadre du PLPD 2011-2015 grâce à des outils diffusés dans les animations de proximité et dans le cadre d'un partenariat avec une enseigne de grande distribution du territoire. D'après le baromètre comportemental, 78 % des sondés déclarent utiliser des produits peu emballés, et 16 % seraient prêts à le faire. La Ville de Paris souhaite poursuivre cette action et renforcer les partenariats avec les distributeurs. Des actions sont d'ores et déjà engagées dans le plan Economie Circulaire parisien 2017-2020. Ces actions consistent à promouvoir et à encourager la vente en vrac et la consigne, à sensibiliser les consommateurs ou encore à réaliser une étude d'opportunité sur le déploiement de la consigne à Paris.

Concernant les déchets des entreprises, collectés par le service public (déchets assimilés) ou par recours à des contrats privés, la mobilisation de celles-ci a été mise en œuvre dans le cadre du PLPD 2011-2015 par le biais de 4 actions : « mobilisation des professionnels parisiens », « opération foyers témoins », « mobilisation des entreprises vis-à-vis de leur principale production de déchet », « mobilisation des entreprises en tant que relais auprès du public ». Il convient de capitaliser sur celles-ci.

Quant aux déchets issus des événements (vaisselle jetable, emballages, petit mobilier...), nombreux à Paris, une charte et un kit d'actions « éco-événements » ont été conçus. Depuis le 1er janvier 2017, la signature de la charte est obligatoire dans le cadre du conventionnement pour les demandes d'occupation du domaine public.

Lors de l'élaboration du PLPDMA, trois ateliers de concertation avec les acteurs du territoire ont été organisés sur des thématiques traitées dans cet axe : « mobiliser les distributeurs et sensibiliser les ménages à la réduction des emballages », « réduire la distribution d'imprimés publicitaires aux ménages parisiens », « inciter à la réduction des emballages dans les événements publics et de proximité ». Les échanges issus de ces ateliers ont permis de nourrir la réflexion pour la mise en œuvre opérationnelle des actions.

LES ACTIONS DÉFINIES

Ces actions définies pour cet axe sont :

- Réduire la distribution d'imprimés non sollicités ;
- Mobiliser et sensibiliser les distributeurs et les ménages à la réduction des emballages ;
- Réduire les déchets issus des événements ;
- Impulser et essaimer les bonnes pratiques en entreprise.

ACTION 11. REDUIRE LA DISTRIBUTION D'IMPRIMES NON SOLLICITES

Gisement impacté	Les papiers graphiques et en particulier les imprimés publicitaires	
Public(s) cible(s)	Les ménages parisiens	
Objectif général	Réduire les quantités d'imprimés non sollicités collectés.	
Contexte	Le taux d'apposition du STOP PUB est relativement faible à Paris (environ 6% des boîtes aux lettres dotées). Néanmoins le baromètre comportemental réalisé 2015 indique que 48% des parisiens interrogés seraient prêts à l'apposer. Les principaux freins sont l'interdiction de l'apposition par les bailleurs et la méconnaissance des moyens pour se procurer un STOP PUB. Les papiers graphiques se retrouvent également en quantité importante dans la poubelle parisienne.	
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action	Qui ?
	Inciter les citoyens à la mise en place d'un STOP PUB : - en continuant les campagnes d'information sur l'utilité du STOP PUB ; - en développant des points relais de diffusion du STOP PUB (ex: les mairies d'arrondissement, les associations partenaires, les distributeurs partenaires, les établissements publics ...); - en continuant à diffuser le STOP PUB lors des animations de proximité, conjointement avec les actions de sensibilisation sur les papiers graphiques (impact environnemental, intérêt du recyclage etc.); - en travaillant sur la normalisation et la résistance du STOP PUB (autocollant renforcé ou aimanté ?).	DPE
	Renforcer les partenariats avec les acteurs de l'Habitat (bailleurs sociaux, syndicats de copropriété...) pour réduire la distribution d'imprimés publicitaires dans les boîtes aux lettres (ex : former les gardiens pour relayer le STOP PUB). Développer la mise en place de boîtes aux lettres possédant un emplacement spécifique pour le STOP-PUB qui limite les arrachages et les homogénéise.	DPE, DLH
	De manière plus générale, pérenniser les actions de sensibilisation locales sur l'usage raisonné des papiers graphiques (ex : recto-verso, brouillon, papier recyclé etc.) notamment dans les établissements scolaires. Dans le cadre de la stratégie zéro déchet zéro gaspi, ces actions de sensibilisation à la prévention des déchets seront complétées avec un volet sur le tri.	DPE, DASCO
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Autocollant STOP PUB, argumentaires pour apposer le STOP PUB	
Structure pilote	Ville de Paris	
Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser	-Directions concernées : DPE, DLH, DASCO Acteurs relais : mairies d'arrondissement, établissements de proximité, maison des associations, commerces, entreprises et associations volontaires	
Calendrier	Date de lancement	Sensibilisation au STOP-PUB depuis le PLPD 2006-2011
	Etat d'avancement	Environ 6% de boîtes aux lettres dotées de STOP PUB
	Etapes clés	Début 2018 : contact avec les partenaires (ex : bailleurs sociaux)
Indicateurs	Indicateur de résultats - Taux de boîtes aux lettres dotées de STOP PUB (grâce au suivi de boîtes aux lettres témoins) - Nombre de stop pub distribués par an Evaluation des quantités d'imprimés publicitaires évitées et de la sensibilité des parisiens au STOP PUB - Quantités d'imprimés publicitaires et de papier dans les ordures ménagères (suivi des caractérisations sur les ordures ménagères) - % de parisiens prêts à apposer le STOP PUB	
Soutiens à mobiliser (financier et/ou technique)	ADEME, SYCTOM, Région Ile-de-France, ECO-FOLIO	

ACTION 12. MOBILISER ET SENSIBILISER LES DISTRIBUTEURS ET LES MENAGES A LA REDUCTION DES EMBALLAGES

Gisement impacté	Les emballages des ménages et des distributeurs	
Public(s) cible(s)	Les distributeurs, les ménages parisiens	
Objectif général	Sensibiliser les distributeurs aux solutions d'éco-distribution Sensibiliser les ménages à l'éco-achat et l'éco-consommation	
Contexte	<p>Les emballages (verre, cartons, plastiques, métaux) représentent le premier gisement de déchets en poids (33% en poids) de la poubelle d'un ménage parisien (selon la campagne de caractérisation 2015, bac vert et bac jaune).</p> <p>Lors du PLPD 2011-2015, un partenariat avec une enseigne de la grande distribution a été établi pour sensibiliser les citoyens à l'éco-consommation. Concernant les commerçants, l'association « zéro waste » a mis en place d'avril 2011 à juin 2013 l'opération « mon commerçant m'emballage durablement » soutenu par la Mairie de Paris, afin de réduire les emballages des commerçants.</p> <p>Le plan Economie Circulaire 2017-2020 comporte une action sur la réduction de l'usage des emballages jetables, qui comprend une étude de la faisabilité de mise en œuvre de la consigne sur les bouteilles et le soutien à la consommation en vrac, dont le soutien aux épiceries 100% vrac.</p>	
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action	Qui ?
	Sensibiliser les distributeurs aux solutions d'éco-distribution (ex : proposer du vrac, participer à l'étude de faisabilité sur le développement de la consigne, accepter que les usagers apportent leurs contenants en clarifiant la réglementation relative à l'hygiène ...), en capitalisant le retour d'expérience des commerçants de l'opération « mon commerçant m'emballage durablement ». Exemple d'action en magasin : instauration d'une zone de désempallages	DPE, DAE, DEVE
	Informier ou former les agents de la Ville de Paris « relais des messages de prévention au public » à l'éco-conception et l'éco-distribution	DPE
	<p>Etablir des partenariats avec les distributeurs afin de sensibiliser les usagers à l'éco-consommation, notamment lors des grands événements nationaux tels que la SERD par des actions dans les magasins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mener des groupes de travail pour lever les freins existants aux actions de promotion des produits pauvres en emballages - Stands d'animations en magasins (caddies ou paniers comparatifs mettant en évidence les gains liés à l'achat responsable ...); - Et les inciter à informer et former les employés des magasins à l'éco-conception et l'éco-distribution. 	DPE
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	<p>Conception d'un kit de communication à destination des distributeurs, conception d'outils de sensibilisation à l'éco-consommation.</p> <p>S'appuyer sur les outils existants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Supports de communication relatifs à l'écoconception réalisés par Eco-Emballages - Charte des communautés bleues. La Ville de Paris s'est engagée dans le mouvement des communautés bleues prévoyant la fin du recours à l'eau embouteillée et la promotion de l'eau du robinet dans les établissements publics et lors des événements municipaux 	
Structure pilote	Ville de Paris	
Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser	FCD et distributeurs partenaires, fournisseurs lauréats des AAP (Jean Bouteille ...), Zero Waste France, CMA, SYCTOM (mobilisation des éco-animateurs), Eau de Paris, ECO-EMBALLAGES, ADEME	
Calendrier	Date de lancement	Lancement de la mobilisation des professionnels (dont les distributeurs) en 2010
	Etat d'avancement	Le PLPD 2011-2015 a mobilisé une enseigne de distribution et des commerçants du 11 ^e arrondissement ont participé au projet « mon commerçant m'emballage durablement » Une épicerie 100% vrac accompagnée par la Ville de Paris et la SEMAEST
	Etapes clés	2018 : rédaction d'un kit à destination des distributeurs, diffusion des outils - mobilisation des distributeurs
Indicateurs	<p>Indicateurs de résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de commerces et enseignes de la grande distribution partenaires de la Ville de Paris (mise en œuvre d'animations, expérimentation visant à réduire les emballages, relais de communication) <p>Indicateurs d'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'épiceries 100% vrac implantées à Paris - Nombre d'animations réalisées en magasin par an - Evaluation des quantités de déchets évitées et de l'évolution des comportements - Quantités d'emballages dans les ordures ménagères - Taux de parisiens déclarant consommer des produits peu emballés 	
Soutiens à mobiliser (financiers et/ou techniques)	ADEME, SYCTOM, Région Ile de France, Eco-emballages distributeurs partenaires (participation aux moyens déployés pour les animations en magasin), Eau de Paris	

ACTION 13. RÉDUIRE LES DÉCHETS ISSUS DES ÉVÈNEMENTS ORGANISÉS À PARIS

Gisement impacté	Déchets issus des évènements parisiens (liés à l'organisation ou à la consommation des participants)	
Public(s) cible(s)	Organisateurs d'évènements (particuliers, organismes publics ou privés)	
Objectif général	Réduire les déchets issus des évènements «d'envergure» ou de proximité.	
Contexte	La Ville de Paris a rédigé une charte éco-événement pour diffusion aux organisateurs (entreprises, particuliers et organismes publics), dont la signature est obligatoire lors de l'établissement des conventions pour l'occupation du domaine public. Un kit «événement éco-responsable» accompagne cette charte.	
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action	Qui ?
	Relayer les supports existants (la charte de la Ville de Paris pour l'organisation des événement éco-responsable...) auprès des porteurs de projets d'évènement de proximité via les relais locaux municipaux prenant part à l'organisation. Donner les conseils concrets et essentiels sur le temps de préparation, le temps de la manifestation, la fin de manifestation. Proposer des outils de sensibilisation des participants, à utiliser lors des évènements (ex : barnums «moins de déchets c'est mieux», affiches, signalétique ...). Étudier l'opportunité d'introduire des critères dans les appels à projets pour inciter à la réduction des déchets.	SG, AEU de la DEVE et autres directions partenaires
	Promouvoir la réduction des déchets dans les évènements publics d'envergure parisienne (ex : utilisation de verres réutilisables à Paris Plage par exemple, mesurer les quantités de déchets issues des évènements éco-responsables).	DICOM, DPE
	Valoriser les organisateurs d'évènements «éco-responsables», grâce au relais de l'opération et des actions engagées dans les médias de la Ville de Paris (ex : sur le site des Acteurs du Paris Durable). Par déclinaison, l'opportunité d'un annuaire des «éco-prestataires» pourrait être étudiée afin de proposer aux organisateurs des solutions facilement accessibles (ex : prestataire de lavage de gobelets, loueurs de mobilier pour l'évènementiel ...).	DEVE, DICOM
	Etudier la faisabilité des idées de lavage pour la vaisselle réutilisable (utilisation du parc de lavage des établissements publics de la Ville de Paris, station de lavage mobile...)	DPE
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Outils de sensibilisation des citoyens à utiliser sur les évènements, plateforme de relais des organisateurs engagés, annuaire des «éco-prestataires », outils de promotion de consommation de l'eau du robinet mis à disposition par Eau de Paris	
Structure pilote	Ville de Paris	
Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser	Directions concernées : DPE, DICOM, DEVE, SG Les partenaires externes : OTCP, Zero Waste France, Conseil de la Nuit Eau de Paris	
Calendrier	Date de lancement	La charte éco-événements a été créée en 2016
	Etat d'avancement	Charte obligatoire lors de l'établissement des conventions pour l'occupation du domaine public.
	Étapes clés	Réalisation des études de faisabilité et d'opportunité et création des outils durant l'année 2018. Organisation d'un évènement vitrine en 2018
Indicateurs	Indicateur à définir avec l'AEU de la DEVE et le SG	
Soutiens à mobiliser (financiers et/ou techniques)	ADEME, SYCTOM, Région Ile de France	

ACTION 14. IMPULSER ET ESSAIMER LES BONNES PRATIQUES EN ENTREPRISE

Gisement impacté	Tous les déchets des entreprises	
Public(s) cible(s)	Tous types d'entreprises, notamment celles collectées au titre des « assimilés » par le service public, en mélange avec les déchets ménagers	
Objectif général	- Sensibiliser les entreprises à mettre en œuvre des actions de prévention pour réduire leurs déchets grâce à l'établissement de partenariats avec des acteurs professionnels pour co-construire et diffuser les outils de sensibilisation.	
Contexte	<p>Dans le cadre de l'action « mobilisation des professionnels parisiens » du PLPD 2011-2015, plusieurs partenariats avec des acteurs professionnels ont été engagés, notamment avec le SYNHORCAT, la CCI, la CMA et l'OTCP.</p> <p>Dans le cadre d'une opération « entreprises engagées », une quinzaine d'entreprises ont été accompagnées afin de déterminer les pistes d'actions pour réduire, réemployer ou valoriser leurs déchets.</p> <p>Le plan Economie Circulaire de la Ville de Paris prévoit également plusieurs actions permettant de sensibiliser les entreprises aux bonnes pratiques de prévention des déchets.</p>	
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action	Qui ?
	Capitaliser toutes les solutions offertes aux entreprises pour réduire et valoriser leurs déchets, en tenant compte des opérations menées lors du précédent PLPD (ex : éco-gestes au bureau, développer une politique d'achats durable, reprise de contenants par les fournisseurs, don du mobilier en fin d'usage ...).	DPE
	Co-construire avec les partenaires professionnels (ex : CCI, CMA, fédérations professionnelles) des outils à diffuser aux entreprises et définir les modalités de diffusion les plus adaptées selon la branche professionnelle (ex : intervention sur des salons professionnels, lors de colloques, proposition de team-building écologique, mailing, communication sur les déchets dangereux et assimilés ...).	DPE, DAE, DEVE, DICOM
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Outils à co-définir avec les acteurs professionnels	
Structure pilote	Ville de Paris	
Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser	Directions concernées : DPE, DAE, DEVE Les partenaires externes : OTCP, SYNHORCAT, CCI, CMA	
Calendrier	Date de lancement	Les professionnels ont été mobilisés dès le PLPD 2006-2011 : axe « les professionnels, un fort potentiel »
	Etat d'avancement	Durant le PLPD 2011-2015, différentes expériences ont été menées (audits déchets, opération « mon commerçant m'emballe durablement » etc.)
	Etapes clés	Etablissement de partenariats avec les acteurs professionnels dès 2018.
Indicateurs	Indicateurs de résultats - Nombre de partenaires mobilisés pour la diffusion des outils	
Soutiens à mobiliser (financiers et/ou techniques)	ADEME, SYCTOM, Région Ile de France, CCI, CMA	

AXE 5 : SENSIBILISER TOUS LES ACTEURS ET FAVORISER LA VISIBILITÉ DE LEURS ACTIONS EN FAVEUR DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Déclinaison de l'axe 10 du Plan national de prévention des déchets 2014-2020 : « Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets ».

Cet axe comporte des actions d'information, de communication et de sensibilisation touchant l'ensemble des publics cibles (ménages, entreprises, acteurs publics ...), ainsi que des actions visant à la reconnaissance, la visibilité et la diffusion de gestes et démarches de prévention menées par ces différents acteurs. Ces actions ont pour la plupart une portée transversale en termes d'acteurs et de gisements, hormis l'action « Mener des actions de prévention qualitative auprès des ménages » qui est ciblée sur les produits susceptibles de présenter un risque significatif pour l'environnement et la santé.

LE CONTEXTE PARISIEN

Le baromètre comportemental 2015 réalisé par la Ville de Paris indique la faible connaissance des Parisiens sur les actions de prévention des déchets, et les confusions usuelles entre tri et prévention. En effet, 60% des Parisiens sondés déclarent certes connaître précisément le terme de « réduction des déchets ». Pourtant, 43% citent le tri des déchets comme la première action de prévention.

Si la différence entre réduire et valoriser ses déchets n'est pas encore bien identifiée, les RISU (Responsables d'Information et de Sensibilisation des Usagers) des divisions territoriales de propreté indiquent que les Parisiens paraissent de plus en plus sensibles aux questions environnementales liées aux déchets.

Dans le cadre du PLPD 2011-2015, des outils thématiques (ex : cartes postales sur des thématiques spécifiques,...) ont été créés et diffusés par des relais de proximité tels que les acteurs du logement, de l'éducation et de l'animation auprès des jeunes, les établissements publics ou les entreprises relais et de nombreuses animations de proximité ont été menées.

Les retours d'expérience indiquent que la communication de proximité et les actions relayées par les acteurs locaux (ex : régies de quartier, établissements scolaires, les centres de sports et de loisirs, centres info jeunesse, centres culturels, CAS-VP, établissements médico-sociaux, les recycleries, associations citoyennes, sportives, culturelles, Point d'Information et de Médiation Multi Services) s'avèrent particulièrement efficaces.

Dans le cadre de l'élaboration du PLPDMA, deux ateliers de concertation en lien avec cet axe ont été menés avec les acteurs du territoire : « diffuser des messages clairs et percutants à l'ensemble des Parisiens » et « renforcer le partenariat avec les mairies d'arrondissement et les acteurs relais ». Les échanges issus de ces ateliers ont permis de nourrir la réflexion sur la mise en œuvre opérationnelle des actions du PLPDMA.

LES ACTIONS DÉFINIES

Les actions définies pour cet axe sont :

- Diffuser des messages clairs et percutants aux parisiens ;
- Renforcer les partenariats et les relais locaux ;
- Sensibiliser les ménages à la prévention qualitative.

ACTION 15. DIFFUSER DES MESSAGES CLAIRS ET PERCUTANTS AUX PARISIENS

Gisement impacté	Tous les déchets ménagers	
Public(s) cible(s)	Tous les ménages et le personnel des établissements de proximité	
Objectif général	- Sensibiliser les ménages parisiens aux enjeux de la prévention des déchets, en adaptant les animations et les messages aux profils (public scolaire, étudiants, familles...).	
Contexte	Dans le PLPD 2011-2015, des outils thématiques ont été créés (ex : cartes postales «éco-gestes»,...). Des outils mis à disposition par des partenaires (ex : cuisine anti-gaspi, roue du réemploi du SYCTOM, outils de l'ADEME...) ont également été utilisés. De nombreuses animations de proximité ont été organisées.	
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action	Qui ?
	- Recenser les outils de communication Ville de Paris, SYCTOM, Région Ile-de-France, ADEME et identifier les nouveaux besoins. - Mettre à jour / créer / améliorer les outils existants pour réaliser les animations de proximité (ex : supports plus visuels, avec des messages concrets, simples et ludiques, utiliser les nouvelles technologies, réaliser des tutoriels «do it yourself» avec des partenaires ...) et développer les autres outils numériques, notamment sur le site Paris.fr.	DPE, DICOM
	Pérenniser les actions locales : stands d'information sur les événements de proximité et dans les lieux de vie (sur les brocantes, les marchés, dans les magasins ...); lors des opérations nationales (ex : SERD, semaine du développement durable, journée de lutte contre le gaspillage alimentaire ...); lors des animations et projets pédagogiques réalisés auprès des scolaires; dans les lieux d'habitation : en lien avec les bailleurs, soutenir les initiatives portant un message de réduction des déchets.	DPE DEVE, DICOM, DAE, DASCO, DLH
	Développer les actions auprès des étudiants tout au long de l'année (ex : créer des événements conviviaux pour sensibiliser/informer les étudiants sur des thématiques liées à la prévention des déchets). Des actions spécifiques seront organisées lors des périodes de rentrées étudiantes et de fin d'année scolaire (ex : opération recyclerie éphémère).	DPE, DEVE, DAE, DASCO, DICOM
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Création de messages adaptés aux différents profils : public scolaire (primaire et secondaire), étudiants, actifs sans enfants, familles, personnes âgées. Utilisation des outils numériques (site Paris.fr, réseaux sociaux) et rédaction de dossiers de Presse.	
Structure pilote de l'action	Ville de Paris	
Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser	Directions concernées : DPE, DICOM, DASCO, DEVE, DAE Acteurs relais : mairies d'arrondissement, Partenaires externes proposant des outils de communication en libre diffusion : SYCTOM, ADEME, Région Ile de France, CMA, CCI, Zero Waste France, Eau de Paris Partenaires autour du monde étudiant : CROUS, directeurs d'universités, REFEDD, Rectorat, CIUP ... Appel aux associations locales d'éducation à l'environnement	
Calendrier	Date de lancement	Communication sur les gestes de prévention des déchets depuis le PPD 2006-2011.
	Etat d'avancement	Plus de 50 000 personnes sensibilisées par les divisions territoriales dans le cadre du PLPD 2011-2015.
	Etapes clés	Mise à jour des supports et diffusion dès 2018.
Indicateurs	Indicateurs de réalisation : - Nombre d'animations annuelles réalisées par les divisions locales de propreté sur le thème de la prévention des déchets à destination d'un large public - Nombre d'animations réalisées à destination des scolaires (écoles, centres de loisirs, collèges ...) - Nombre d'animations réalisées à destination des étudiants - Nombre de personnes sensibilisées par les divisions de la propreté annuellement, lors des animations	
Soutiens à mobiliser (financiers et/ou techniques)	ADEME, SYCTOM, Région Ile de France	

ACTION 16. RENFORCER LES PARTENARIATS ET LES RELAIS LOCAUX

Gisement impacté	Tous les déchets ménagers	
Public(s) cible(s)	Le personnel des établissements de proximité, les ménages	
Objectif général	Assurer un ancrage local des actions du PLPDMA grâce au renforcement des partenariats et des relais locaux	
Contexte	<p>Le PLPD 2011-2015 a mobilisé de nombreux partenaires et relais locaux : régies de quartier, établissements scolaires, les centres de sports et de loisirs, centres info jeunesse, centres culturels, CAS-VP, établissements médico-sociaux, les recycleries, associations citoyennes, sportives, culturelles, Point d'Information et de Médiation Multi Services, acteurs du logement ...</p> <p>Les divisions territoriales, en partenariat avec les mairies d'arrondissement, jouent un rôle clé pour la diffusion des actions du PLPDMA. De nombreuses actions portant sur la prévention des déchets sont réalisées localement, notamment en lien avec les mairies d'arrondissement, mais ne sont pas assez connues et diffusées.</p>	
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action	Qui ?
	Présenter les actions du PLPDMA aux élus/agents des mairies d'arrondissement et lors des conseils de quartiers, aux instances locales (ex : régies de quartier), en partenariat avec les RISU des divisions locales de propreté - fédérer un réseau d'acteurs locaux, afin d'échanger sur les bonnes pratiques, actions locales.	DPE, DDCT
	Capitaliser et actualiser chaque année l'ensemble des actions de prévention des déchets menées au niveau local, en vue de les généraliser sur tout le territoire, et mettre en valeur ces actions sur le site internet de la Ville de Paris, sur les réseaux sociaux.	DPE, DICOM
	Rédiger des outils pratiques pour généraliser ces actions sur tout le territoire en les déclinant par type d'établissement (ex : kit pratique pour réduire/réemployer/valoriser ses déchets à destination des mairies d'arrondissement, à destination des écoles, à destination des bibliothèques, des établissements sportifs ...). S'appuyer sur les mairies d'arrondissement et les Directions concernées pour les relayer.	DPE, DDCT, DICOM
	Etablir des partenariats avec les acteurs de l'habitat et créer des outils pratiques à destination des bailleurs et syndicats de copropriété. Mettre ces outils à disposition de tous (bailleurs, syndicats de copropriétés, habitants) afin d'appuyer les initiatives. Mettre en œuvre une opération « famille zéro déchet ».	DPE, DLH, DICOM
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Support de présentation des actions du PLPDMA, kits d'actions, spécifiques à chaque établissement.	
Structure pilote de l'action	Ville de Paris	
Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser	Directions concernées : DPE, DLH, DDCT mairies d'arrondissement, bailleurs engagés, les associations locales et les habitants.	
Calendrier	Date de lancement	La diffusion d'actions de prévention des déchets par le biais de partenariats et de relais a débuté dès le PLPD 2006-2011.
	Etat d'avancement	Les mairies d'arrondissement mènent de nombreuses actions de prévention des déchets en local.
	Étapes clés	Action prioritaire, à débiter dans les mois suivants le vote du PLPDMA au Conseil de Paris.
Indicateurs	Indicateurs de résultats : Nombre d'acteurs locaux partenaires	
Soutiens à mobiliser (financiers et/ou techniques)	ADEME, SYCTOM, Région Ile de France	

ACTION 17. SENSIBILISER LES MÉNAGES À LA PRÉVENTION QUALITATIVE

Gisement impacté	Les déchets dangereux issus des ménages et des entreprises qui sont collectés en tant qu'« assimilés » présentant un risque pour la santé et/ou l'environnement (ex : piles, peintures, solvants, eau de javel, DASRI, médicaments, bouteilles de gaz, lampes usagées, etc).	
Public(s) cible(s)	Les ménages, et par extension les entreprises dont les déchets sont collectés en tant qu'« assimilés »	
Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> - Inciter les ménages aux éco-achats (ex : piles rechargeables, peintures naturelles, produits éco-labellisés ...) - Sensibiliser les ménages à utiliser les collectes appropriées pour leurs déchets dangereux. 	
Contexte	<p>Plusieurs actions ont été engagées par la Ville de Paris et les acteurs du territoire pour sensibiliser les ménages et développer des solutions de collecte appropriées. La collecte des déchets dangereux des parisiens peut s'effectuer par apport sur 5 Espaces Tri, par la collecte sur RDV gratuite, à domicile, par la reprise dans les magasins. Durant le PLPD 2011-2015, ont été développés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le développement des boîtes jaunes de collecte de DASRI dans les établissements de santé (pharmacies, hôpitaux...) depuis 2011 ; - Des collectes de piles dans les écoles (concours piles ...) et dans les halls des mairies d'arrondissement, - Des collectes solidaires mensuelles sur 14 arrondissements en partenariat avec Emmaüs et Eco-systèmes depuis 2013 puis avec Ecologic ; - Le développement de la collecte en Tri Mobiles depuis septembre 2014 (en 2015 : 50 emplacements et 300 tournées par an. <p>Selon les résultats du baromètre comportemental 2015, le tri de ces déchets proposé dans les magasins (piles, ampoules ...) est effectué par plus de 80% des parisiens interrogés. Par contre seulement 63% des parisiens sondés indiquent trier leurs peintures et solvants.</p>	
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action	Qui ?
	Sensibiliser les usagers aux éco-achats (ex : piles rechargeables, peintures naturelles, produits éco-labellisés ...) et à la fabrication de produits ménagers non toxiques, en poursuivant les animations de sensibilisation sur les Tri-mobiles, lors des événements nationaux, et en développant des partenariats avec les acteurs du territoire (mairies d'arrondissement, régies de quartier ...).	DPE, DICOM
	Poursuivre le développement des points de collecte des déchets dangereux spécifiques (Tri-mobiles, collecte des piles dans les établissements publics et collecte des déchets dangereux dans l'espace public ...).	DPE
	Mener des partenariats avec les acteurs du territoire (magasins de bricolage, pharmacie ...) pour inciter les ménages à utiliser les services de collecte appropriés.	DPE
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Mise à jour des outils de la Ville de Paris (carte postale sur les DDS ...), utilisation des outils mis à disposition par les éco-organismes, créer des outils pour la diffusion aux acteurs relais (ex : magasins de bricolage ...).	
Structure pilote de l'action	Ville de Paris	
Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser	Eco-organismes : ECO DDS, COREPILE, DASTRI, RECYLUM Mairies d'arrondissement et établissements de proximité SYCTOM et partenaires Agence Régionale de Santé (ARS).	
Calendrier	Date de lancement	2011
	Etat d'avancement	Action en cours
	Etapas clés	Le déploiement de cette action sera poursuivi jusqu'en 2020
Indicateurs	Indicateur de résultats : Quantités annuelles de DDS jetés (données issues des caractérisations sur les OMR et MM) Evolution des comportements des parisiens vis-à-vis de leurs déchets dangereux (suivi du baromètre)	
Soutiens à mobiliser (financiers et/ou techniques)	ADEME, SYCTOM, Région Ile de France, ECO DDS, COREPILE, DASTRI, RECYLUM	

AXE 6 : ETRE EXEMPLAIRE EN MATIERE DE PREVENTION DES DECHETS

Déclinaison de l'axe 12 du Plan national de prévention des déchets 2014-2020 : « Des administrations publiques exemplaires en matière de prévention des déchets ».

LE CONTEXTE PARISIEN

L'exemplarité de la Ville de Paris porte sur la réduction de tous les déchets produits, issus du fonctionnement comme de la mise en œuvre des politiques publiques, par les agents des Directions, les Mairies d'arrondissement et les établissements liés aux compétences de la Ville ou des Mairies (établissements scolaires, centres de sports et de loisirs, centres culturels, établissements médico-sociaux ...). L'éco-exemplarité de la Ville de Paris s'applique ainsi aux 2 000 sites administratifs, soit près de 53 000 agents.

La prévention des déchets de la Ville de Paris se situe au niveau de la conception d'un projet (ex : achat de produits à longue garantie, produits éco-conçus...), l'utilisation des produits et services (ex : dématérialisation des outils, réparation des équipements, mutualisation des biens ...), et la prise en compte de la fin de vie des produits en développant des solutions alternatives plutôt que de jeter le produit (ex : réemploi des produits en interne, don aux associations, transformation, etc.).

La Ville de Paris a engagé plusieurs plans/démarches pour développer l'éco-exemplarité :

- Mobilisation des élus et du personnel de la Ville via de nombreuses actions de sensibilisation du personnel et un portage politique des actions menées. Un réseau de référents éco-exemplarité a été mis en place afin de favoriser la transversalité entre Directions. En septembre 2015, la Ville de Paris a organisé les Etats Généraux du Grand Paris de l'Economie Circulaire, qui ont donné lieu à plusieurs engagements tels que :
- L'adoption en février 2016 d'un schéma de la commande publique responsable, intégrant des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics,
- L'adoption du Plan de Lutte contre le gaspillage alimentaire en novembre 2015 dont le 1^{er} axe vise à réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration de la Ville,
- L'élaboration d'une charte « événements écoresponsables » à destination des organisateurs non municipaux, rendue obligatoire depuis janvier 2017.
- La poursuite et l'amplification des actions de dématérialisation et de réduction du papier : dématérialisation des courriers, procédures, outils d'information internes ...

La Ville de Paris avait déjà réduit de 28% le nombre de ramettes de papier achetées entre 2010 et 2015.

L'identification et la diffusion des bonnes pratiques de prévention des déchets par plusieurs Directions (DPE, DFA, SG, DSTI, DILT, DEVE ...) et de nombreuses actions de prévention des déchets ont été mises en œuvre comme par exemple les actions de réemploi (plateforme d'échange du mobilier par la DILT, atelier du réemploi en cours par la DPA, reconditionnement des ordinateurs par la DSTI, etc.).

Dans le cadre de l'élaboration du PLPDMA, un atelier de concertation avec les référents PLPDMA des Directions a été mené : « Poursuivre et renforcer l'effort de réduction des déchets dans les administrations parisiennes et dans les équipements municipaux ». Les échanges issus de cet atelier ont permis de nourrir la réflexion sur la stratégie de mise en œuvre de l'éco-exemplarité en matière de prévention des déchets.

LES ACTIONS DÉFINIES

Les actions définies pour cet axe sont :

- Réduire les déchets des administrations parisiennes ;
- Renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans les politiques d'achats publics ;
- Sensibiliser les agents et diffuser les bonnes pratiques en matière de prévention des déchets.

ACTION 18. RÉDUIRE LES DÉCHETS DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES

Gisement impacté	Tous les déchets issus des administrations parisiennes	
Public(s) cible(s)	Le personnel des administrations et équipements municipaux	
Objectif général	Réduire les déchets issus des administrations parisiennes et des équipements municipaux en impliquant l'ensemble des agents dans les actions d'éco-exemplarité de la Ville de Paris.	
Contexte	<p>La Ville de Paris a déjà engagé de nombreuses actions de réduction des déchets transversaux des administrations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduction de la consommation de papier : la Ville sensibilise ses agents, achète des papiers éco-conçus, dématérialise ses procédures et optimise les impressions. Ces actions, ainsi que la mise en réseau des imprimantes, et la sensibilisation des agents ont permis de réduire de 28 % le nombre de ramettes de papier entre 2010 et 2015. - Réemploi du mobilier : la plupart des actions engagées sont pilotées par la DILT, telles que la mise en place d'une plateforme de réemploi, la collecte du mobilier auprès d'autres Directions, l'aménagement des autres Directions avec du mobilier récupéré... - Réduction de la consommation de vaisselle jetable grâce à l'utilisation d'éco-cups dans certaines Directions (présence de distributeurs à café avec capteur de tasse ou d'éco-cups à la DRH, la DEVE...). - Réduction du gaspillage alimentaire : la Ville mène diverses actions de réduction du gaspillage alimentaire dans les restaurants administratifs (campagnes de pesées des pertes alimentaires, rédaction d'une charte de lutte contre le gaspillage dans les restaurations collectives...). <p>Les activités spécifiques des Directions de la Ville de Paris induisent également la production de déchets spécifiques (DEVE : déchets verts ; DPE : vêtements de travail, matériel de nettoyage ; DJS : équipements sportifs, DPA : gestion d'un atelier réemploi des matériaux du bâtiment ...). Chaque Direction a déjà mené des réflexions pour la réduction de sa propre production de déchets.</p>	
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action	Qui ?
	Poursuivre l'objectif de consommation raisonnée de papier au sein de l'administration parisienne (maîtrise des ramettes de papiers achetées, imprimantes en réseau, suivi de la déclaration Eco-folio, dématérialisation, formation pour les responsables de communication à la prévention des papiers graphiques...).	DPE, DDCT
	Réaliser des enquêtes périodiques des pratiques mises en œuvre dans les administrations, notamment sur la réduction ou le réemploi des déchets spécifiques liés aux activités (ex : plateforme du réemploi DEVE/DVD/DPA/DILT).	DPE
	Animer le réseau de référents éco-exemplarité «prévention des déchets» afin d'identifier et de dynamiser les bonnes pratiques dans les services (déchets des administrations et déchets spécifiques), et de définir une stratégie de diffusion des bonnes pratiques.	DPE
	Créer un kit des bonnes pratiques avec éventuelles déclinaisons spécifiques selon le type d'établissement et d'activité (mairie d'arrondissement, école, bibliothèque, équipement sportif ...).	DPE, DICOM
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Kit de bonnes pratiques, accès à la plateforme du réemploi interne, imprimantes en réseau.	
Structure pilote de l'action	Ville de Paris	
Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser	Toutes les Directions, Mairies d'arrondissement, Eau de Paris	
Calendrier	Date de lancement	Des actions d'éco-exemplarité ont été mises en place dès le PPD 2006-2011
	Etat d'avancement	Action en cours
	Etapes clés	Poursuivre le déploiement de l'action jusqu'en 2020
Indicateurs	<p>Indicateurs de résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quantités annuelles de ramettes achetées - Quantités annuelles de papiers graphiques diffusés (suivi annuel de la déclaration Eco-Folio) - Nombre d'éco-gestes pratiqués dans les services concernant les déchets courants (suivi annuel ou bi-annuel) - Nombre d'actions de réduction ou de réemploi sur les déchets spécifiques liées aux activités des Directions mises en œuvre chaque année 	

ACTION 19. RENFORCER ET SYSTÉMATISER LA PRISE EN COMPTE DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS DANS LA COMMANDE PUBLIQUE DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE

Gisement impacté	Tous les déchets issus des administrations parisiennes	
Public(s) cible(s)	Les administrations parisiennes, les fournisseurs de la Ville de Paris	
Objectif général	Réduire les déchets de l'administration parisienne en agissant à la source, c'est-à-dire aux niveaux de la définition des besoins (quantité, nature de l'achat...), de l'approvisionnement (conditionnement...) et de l'anticipation de la fin de vie du produit (réemploi, réutilisation...), via l'intégration de clauses et/ou critères environnementaux dans les marchés publics.	
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> - En 2013, la DFA a entamé la révision du guide des achats environnementaux qui permet aux acheteurs de disposer des informations nécessaires pour intégrer les enjeux environnementaux dans les marchés publics et dans leurs recherches de fournisseurs. Ce guide est régulièrement mis à jour. - En 2014/2015, la mise à jour du guide a permis l'intégration de la prévention des déchets (ajout de fiches « logistique, emballages, déchets », « fournitures en papier, carton et livres », « mobilier administratif », etc...). - En février 2016, la Ville de Paris a adopté le Schéma Parisien de la Commande Publique Responsable, prévoyant notamment la définition et l'intégration de clauses et critères d'économie circulaire dans les marchés publics et donc la prise en compte de cet aspect dans la stratégie achat - En 2016 a été initiée la mise en place d'un groupe de travail « commande publique socialement et écologiquement responsable » dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte du Grand Paris pour l'Economie Circulaire dont la Ville de Paris est signataire, - Début 2017, la Ville de Paris a mis en place la Commission d'Anticipation des Achats, composée d'élus chargés d'examiner, en amont de leur lancement, les éléments structurants des consultations de la collectivité parisienne et la stratégie d'achat des marchés dont ils souhaitent se saisir. A ce titre, la Commission examine notamment la prise en compte des aspects sociaux et environnementaux dans les marchés. 	
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action	Qui ?
	Intégrer systématiquement dans les stratégies achat menées par la DFA une réflexion sur la prise en compte de l'analyse du cycle de vie du produit.	DFA, Directions associées, DPE, Direction prescriptrices
	Création d'une fiche dédiée à l'analyse du cycle de vie dans le guide des achats environnementaux et actualisation des fiches existantes afin de renforcer la prise en compte de la prévention des déchets ménagers et assimilés	DFA, Directions associées, DPE, Direction prescriptrices
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Guide des achats environnementaux	
Structure pilote de l'action	Ville de Paris	
Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser	Toutes les Directions prescriptrices en matière d'achat, les collectivités membres du Pacte du Grand Paris pour l'Economie Circulaire, collectivités ou grands comptes publics ou privés, le milieu fournisseur	
Calendrier	Date de lancement	Février 2016 : adoption du Schéma Parisien de la Commande Publique Responsable
	Etat d'avancement	Mise en œuvre des actions du Schéma en cours
	Étapes clés	Intégration de l'analyse du cycle de vie dans le guide des achats environnementaux.
Indicateurs	Indicateurs de réalisation : - Part des marchés passés par la DFA intégrant une clause et/ou un critère « économie circulaire ». Cet indicateur pourra être affiné en cours d'exécution du PLPDMA. - guide des achats environnementaux : élaboration d'une fiche sur l'analyse du cycle de vie	

ACTION 20. SENSIBILISER LES AGENTS ET DIFFUSER DES BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Gisement impacté	Tous les déchets « transversaux » générés par les agents des administrations parisiennes (papiers, gaspillage alimentaire, fournitures bureautiques, mobilier, gobelets ...)	
Public(s) cible(s)	Le personnel des administrations et équipements de proximité	
Objectif général	L'action 6.1 présente les actions pour développer le panel de solutions permettant aux agents de réduire leurs déchets (ex : centralisation des imprimantes, développement d'une plateforme réemploi...). L'objectif de cette action est de sensibiliser les agents aux enjeux de la prévention des déchets afin de les inciter à utiliser toutes les solutions qui leurs sont proposées pour réduire leurs déchets.	
Contexte	<p>Une sensibilisation des agents aux bonnes pratiques pour réduire ou réemployer leurs déchets est mise en œuvre depuis plusieurs années selon différents modes de diffusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Grâce à des formations organisées par la DPE, les RISU et des agents de plusieurs Directions ont été sensibilisés aux éco-gestes pour réduire leurs déchets ; - Grâce à des expositions et interventions réalisées par des associations (ex : La Riposte Verte) ; - Dans le cadre de diagnostics et plans d'actions réalisés sur site (opération « établissement engagé » du PLPD), comprenant en parallèle une sensibilisation du personnel aux éco-gestes ; - La diffusion de fiches bonnes pratiques, de quizz pédagogiques, de vidéos ... par les référents « prévention des déchets » des Directions ; par l'Intranet de la Ville de Paris ; par le journal Mission Capitale diffusé aux agents de la Mairie de Paris. 	
Descriptif de l'action	Descriptif de l'action	Qui ?
	<p>1. A partir des indicateurs suivis (évolution du nombre de ramettes de papier achetées, suivi des pratiques adoptées dans les services, etc.), créer des outils pour sensibiliser et informer les agents aux bonnes pratiques. Par exemple, via des messages de sensibilisation, des flash infos sur le site intranet, des flash infos via des mails, en donnant des conseils très simples (ex: penser à utiliser un mug pour son café ou thé, recharger une gourde aux fontaines d'eau disponibles au lieu d'acheter des bouteilles d'eau etc.). La diffusion de ces astuces s'intégrera dans des messages aux thématiques plus globales. La thématique spécifique « prévention des déchets » pourra faire l'objet d'un dossier spécifique environ une fois par an.</p> <p>2. définir la stratégie de diffusion en partenariat avec les référents éco-exemplarité « prévention des déchets » La stratégie de diffusion a pour objectif d'essaimer les bonnes pratiques à l'ensemble des agents, via des relais locaux (ex : relais « prévention des déchets en mairies d'arrondissement, formation des gestionnaires de site à la prévention des déchets, qui seront chargés de véhiculer les éco-gestes aux agents du site)</p>	<p>DPE, SG, DICOM, toutes directions</p> <p>DPE, SG, toutes directions</p>
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Outils de communication (flash infos, courriels, fiches bonnes pratiques ou guide d'usage)	
Structure pilote de l'action	Ville de Paris	
Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser	Les référents « éco-exemplarité- prévention des déchets » de toutes les Directions de la Ville de Paris	
Calendrier	Date de lancement	Des actions d'éco-exemplarité ont été mises en place dès le PPD 2006-2011
	Etat d'avancement	Action en cours
	Etapes clés	Poursuivre le déploiement de l'action
Indicateurs	Indicateurs de réalisation : - Nombre de messages de sensibilisation diffusés aux agents sur des sujets de prévention des déchets, - Nombre de fiches « bonnes pratiques » réalisées	

4. LES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

■ Les moyens humains

La mobilisation des équipes de la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE), en tant que pilote du PLPDMA

Le PLPDMA étant désormais un document réglementaire et permanent (plus de durée limitée), la Ville de Paris s'est structurée de manière pérenne afin de garantir la continuité des actions associées.

La Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE), direction en charge de la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire parisien, est chargée de l'élaboration et du pilotage du PLPDMA.

Au sein de la DPE, une équipe du Service de l'Expertise et de la Stratégie (SES) est dédiée à la prévention des déchets. Elle assure l'élaboration du PLPDMA, la coordination technique et le suivi des actions de la Ville de Paris : développement du compostage urbain (pilotage du Plan Compost), du réemploi, sensibilisation sur la lutte contre le gaspillage alimentaire (actions portées par la DPE), suivi des partenariats...

Le SES assure par ailleurs le suivi des indicateurs du PLPDMA et les études d'évolution des tonnages et de coûts de collecte.

Le PLPDMA mobilise également le Service de l'Information et de la Relation à l'Usager (SIRUS) de la DPE, concernant la réalisation de supports de sensibilisation et la coordination des grands événements annuels, ainsi que la formalisation de réponses aux Parisiens sur les questions de prévention des déchets.

Le Service Technique de la Propreté de Paris (STPP) est également impliqué dans les actions de prévention des déchets. Les Responsables de l'Information et de la Sensibilisation des Usagers (RISU), ainsi que des agents de maîtrise des divisions territoriales de propreté, organisent ou participent aux actions de sensibilisation locales au sein de chaque arrondissement et mobilisent un nombre important de relais et de partenaires. Le lien entre le PLPDMA et le tri des déchets est assuré par ces principaux acteurs qui, aidés dans leurs actions par des éboueurs, des ambassadeurs et des contrats uniques d'insertion, sont également mobilisés sur le tri et la valorisation des déchets dans une logique plus globale d'économie circulaire. En central, la coordination est assurée par la mission propreté et la mission collecte du STPP qui sont également impliqués dans les thématiques de prévention des déchets au travers, notamment, de la mise en place de locaux réemploi dans les espaces tri, du suivi des campagnes de caractérisation des déchets ménagers parisiens, etc.

Enfin, puisque la prévention des déchets constitue un axe stratégique pour la DPE, la direction est fortement investie dans l'élaboration et la mise en œuvre du PLPDMA.

Une forte mobilisation des autres directions de la Ville de Paris

La Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE) est également fortement mobilisée sur les actions de prévention des déchets, notamment en tant que pilote du Plan de lutte contre le gaspillage alimentaire, et via l'accompagnement des acteurs de l'économie circulaire de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

De même, la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE), et plus particulièrement l'Agence de l'Écologie Urbaine (AEU), prévoit la mise en œuvre d'actions de prévention des déchets, en tant que pilote du Plan Economie Circulaire. Elle coordonne l'expérimentation d'actions relevant du fonctionnement de l'administration ou des compétences de la Ville de Paris, qui s'inscrivent dans les différents piliers de l'économie circulaire, notamment ceux non traités dans le cadre du précédent PLPD, telles que l'éco-conception, l'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) ou encore l'économie de la fonctionnalité (les actions du précédent PLPD étaient ciblées sur le volet « consommation responsable »). En ce sens, ces actions sont complémentaires de celles menées par la DPE dans le cadre du PLPDMA.

L'ensemble des Directions de la Mairie de Paris et le Secrétariat Général de la Ville de Paris sont également mobilisés sur les actions d'« éco-exemplarité » de l'administration parisienne, notamment par le réseau des référents PLPDMA. Ces agents agissent en qualité de relais auprès de leurs interlocuteurs ou en

tant qu'acteurs de l'administration éco-exemplaire et de l'économie circulaire. De multiples actions de réduction et de réemploi des déchets ont ainsi déjà été initiées par de nombreuses Directions et Mairies d'arrondissement.

En mentionnant également la forte implication des élus référents (Mme Antoinette Guhl et M. Mao Peninou dans le cadre de la mandature 2014-2020) et de leurs cabinets, ce sont au total l'équivalent d'une soixantaine de personnes, au niveau de la Ville de Paris, qui seront mobilisées dans le cadre de ce programme de prévention.

■ Les moyens financiers

Parce que la prévention des déchets constitue un axe stratégique pour la Ville de Paris, une ligne budgétaire spécifique est consacrée à cette thématique depuis le précédent PLPD, adopté par le Conseil de Paris en février 2012. A titre indicatif, un budget de 1,017 M€ a été alloué en 2017 pour réaliser des actions de prévention des déchets.

La ville de Paris poursuivra ses efforts financiers dédiés à la mise en œuvre du PLPDMA au cours des trois prochaines années, notamment pour mettre en œuvre les grands postes d'actions suivants :

- Mise en œuvre des actions relatives au développement du compostage comprenant la fourniture d'équipements (ex : composteurs, bioseaux, guides, etc.) et l'accompagnement des porteurs de projet (ex : diagnostic, formation, suivi, bilan annuel des sites),
- Soutien aux recycleries et mise en œuvre et/ou participation aux appels à projets (ex animations, sensibilisation, etc.),
- Réalisation des diverses études permettant la mise en œuvre opérationnelle des actions (ex : réemployabilité des objets occasionnels, etc.),
- Dispositifs de suivi de l'efficacité des actions (ex : baromètre comportemental et campagne de caractérisation des déchets),
- Outils de communication et de sensibilisation pour les différentes actions,
- Réalisation d'actions de formation.

A ce montant spécifiquement dédié au PLPDMA, s'ajoute une partie des budgets affectés aux autres Directions de la Ville de Paris et Mairies d'arrondissement (ex : appels à projets, études, soutiens à des associations et acteurs de l'ESS, etc.) pour mener des actions dans le cadre de démarches globales d'économie circulaire et qui concourent à la prévention des déchets (réduction et réemploi).

De même, la prévention des déchets constitue un sujet de préoccupation pour bon nombre de Parisiens qui ont proposé plusieurs actions, chaque année, sur cette thématique dans le cadre du budget participatif instauré par la Mairie de Paris. Certaines d'entre elles ont été retenues et vont permettre de mettre en œuvre des projets de compostage pour un montant global d'investissement de 0,44 M€. Les budgets participatifs 2018, 2019 et 2020 constitueront de nouvelles opportunités pour les Parisiens de proposer de nouvelles actions qui permettront de contribuer à l'objectif global de réduction des déchets.

Des actions spécifiques du PLPDMA pourront, par ailleurs, faire l'objet de demandes de subventions auprès de financeurs (ADEME, SYCTOM, Région Ile-de-France...).

GLOSSAIRE

Collecte des déchets

Ensemble des moyens d'acheminement des déchets vers les filières de traitement.

DEEE ou D3E

Déchets d'équipements électriques et électroniques, c'est-à-dire issus de tous les équipements fonctionnant avec un courant électrique, une pile ou un accumulateur.

DMA

Déchets ménagers et assimilés. Ce sont les déchets produits par les ménages et par les activités économiques, collectés par le service public d'élimination des déchets. Sont concernés à la fois les déchets « habituels » et les déchets occasionnels (encombrants, déchets verts, déblais et gravats, ...)

Economie circulaire

Elle vise à diminuer drastiquement le gaspillage des ressources afin de découpler la consommation des ressources de la croissance du PIB tout en assurant la réduction des impacts environnementaux et l'augmentation du bien-être.

Espace tri (déchèterie) dénomination parisienne de la déchèterie

Anciennement Centre de Valorisation et d'Apport des Encombrants (CVAE). C'est un espace aménagé, gardienné, clôturé, où le particulier peut apporter les déchets encombrants et d'autres déchets en les répartissant dans des contenants distincts afin que les matériaux qui les constituent soient ensuite valorisés, traités ou stockés.

Eco-organisme

Structure à but non lucratif à laquelle adhèrent les producteurs et distributeurs de certains biens. En vertu du principe de Responsabilité élargie du producteur, ou du principe « pollueur payeur », soit ils assurent, pour le compte de leurs adhérents, la collecte et le traitement des déchets, soit ils contribuent financièrement à ce service assuré par les collectivités. Agréés par les pouvoirs publics, ils ont des objectifs en matière de recyclage et pour certains en matière de prévention des déchets.

Éco-consommation

Un mode de consommation compatible avec le développement durable. Elle implique des choix plus respectueux pour l'environnement et de la santé lors :

- du choix de mode de vie (lieu de vie, mobilité...);
- de l'achat des produits et le recours aux services;
- de l'utilisation des produits et des ressources;
- de l'élimination des produits.

Écolabels :

Ils distinguent des produits et des services plus respectueux de l'environnement. Leurs critères garantissent l'aptitude à l'usage des produits et services, et une réduction de leurs impacts environnementaux tout au long de leur cycle de vie. <http://www.ecolabels.fr>

Encombrants

Les objets encombrants sont des déchets non putrescibles qui, par leur volume ou leur poids, ne peuvent être pris en compte lors de la collecte : électroménager, mobilier, ferraille, etc.

Lombricompostage

Dégradation des déchets organiques par des vers à compost dans un lombricomposteur, permettant de produire du compost et du lombrithé.

MM

Multimatériaux. Dénomination qui désigne les déchets recyclables (hors verre) collectés en mélange dans les bacs à couvercle jaune.

Modecom

Méthode de caractérisation des ordures ménagères. Elle permet la reconstitution de la poubelle type parisienne à partir de l'analyse du contenu des différents bacs ramenée au tonnage de chaque collecte. La connaissance de la composition des ordures ménagères est un préalable indispensable à une bonne gestion des déchets ménagers.

OM

Ordures ménagères, déchets des ménages.

OMA : Ordures ménagères et assimilées :

- ordures ménagères résiduelles collectées en mélange;
- matériaux secs collectés sélectivement (emballages - y compris verre - journaux, magazines);
- fraction fermentescible des ordures ménagères.

PCET

Le plan climat-énergie territorial est un projet territorial de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique.

PLPD

Programme Local de Prévention des Déchets 2011 - 2015, ancienne appellation du PLPDMA

Point tri

Anciennement espaces propreté. Ils sont de taille plus petite et ont une capacité d'accueil plus restreinte que les Espaces tri. Ils permettent de se débarrasser des déchets qui ne peuvent être évacués dans les bacs en raison de leur quantité ou de leur nature.

Porte-à-porte (collecte en)

Collecte des déchets au pied des immeubles parisiens = ramassage des bacs verts, à couvercle jaune et à couvercle blanc, des DMA, des encombrants des particuliers.

PRPGD

Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets. Il regroupera le PREDMA pour les déchets ménagers et assimilés, le PREDEC pour les déchets issus du bâtiment, le PREDD pour les déchets dangereux, le PREDAS pour les déchets d'activité de soin et le PREDIF (Plan régional de réduction des déchets d'Ile de France)

Recyclerie

Lieu où les particuliers peuvent déposer des objets dont ils souhaitent se défaire (électroménager, meubles, livres, produits techniques, ...) et auxquels la recyclerie va donner une seconde vie en réparant, en réemployant ou en recyclant.

Syctom

L'Agence métropolitaine des déchets ménagers (Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne).

Trimobile

Trimobile est une remorque aménagée et tractable par un véhicule. Ce dispositif permet aux habitants de déposer leurs petits encombrants.

LES SIGLES

AAP : Appel à projets

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

AP HP : Assistance Publique Hôpitaux de Paris

AMAP : Association pour le maintien d'une agriculture paysanne.

BTP : Bâtiments et travaux publics.

CCAS : Centre communal d'action sociale.

CCES : Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du PLPDMA

CCIP : Chambre de Commerce et de l'industrie de Paris

CGAD : Confédération générale de l'alimentation en détail

CGL : Confédération Générale du Logement

CICA : Comités d'initiatives et de Consultation d'Arrondissement

CIUP : Cité Internationale Universitaire de Paris

CLCV : Consommation Logement Cadre de Vie

CMAP : Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Paris

CNLRQ : Comité national de liaison des régies de quartier

DAE : Déchets des activités économiques

DASRI : Déchets d'activités de soins à risques infectieux

DD : Déchets dangereux

DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques

DLUO : Date Limite d'Utilisation Optimale

DLC : Date Limite de consommation

DND : Déchets non dangereux des activités économiques

DMA : Déchets ménagers et assimilés.

EPT : Etablissement public Territorial

DND : Déchets non dangereux

FCPE : Fédération des Conseils de Parents d'Elèves

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

ITOM : Installations de traitement des ordures ménagères

LTECV : Loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte

NOTRE (Loi) : Loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République

O3R : Observatoire parisien des déchets : réduction, réemploi, recyclage

ORDIF : Observatoire Régional des Déchets d'Ile de France

OTCP : Office du Tourisme et des Congrès de Paris

PEEP : Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PNPD : Plan National de Prévention des Déchets

PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets.

REFEDD : Réseau Français des Etudiants pour un Développement Durable

REFER : Réseau francilien du réemploi

RPQS : Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de gestion des déchets à Paris

RS : Redevance spéciale

SERD : Semaine Européenne de Réduction des Déchets

SPGD : Service public de gestion des déchets

SYNHORCAT : Syndicat National des Hôteliers Restaurateurs Cafetiers Traiteurs

TEOM : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

TLC : Textiles, Linges et Chaussures

TZDZG : Territoire Zéro Déchets, Zéro gaspillage

USH : Union Sociale de l'Habitat

VILLE DE PARIS :

DAE : Direction des l'Attractivité et de l'Emploi

DAJ : Direction des Affaires Juridiques

DASCO : Direction des Affaires Scolaires

DDCT : Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires

DEVE : Direction des Espaces Verts et de l'Environnement

DFPE : Direction des Familles et de la Petite Enfance

DICOM : Direction de l'Information et de la Communication

DILT : Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports

DJS : Direction de la Jeunesse et les Sports

DLH : Direction du Logement et de l'Habitat

DPE : Direction de la Propreté et de l'Eau

DSTI : Direction des Systèmes et Technologies de l'information

SA : Secrétariat Général

Annexe : Liste des 40 membres de la CCES

TYPE D'ACTEUR	ORGANISME
ACTEURS INTERNES À LA VILLE DE PARIS	
Présidence de la commission	Élu parisien
Co-présidence de la commission	Élu parisien
Mairie de Paris	SG
	DPE
	DAE
	DEVE
	DILT
	DFA
	DASCO
	DRH
	DFPE
	DDCT
ACTEURS EXTERNES À LA VILLE DE PARIS	
Etat	Rectorat de l'Académie de Paris
	ADEME
Région Ile-de-France	Région Ile-de-France
	ORDIF
Organisation professionnelles concernées	FNADE
	FECD
	ANIA
Organismes publics	SYCTOM
	Eau de Paris
	CCI IDF
	CCMA
	USH
	Office de Tourisme de Paris
Eco organismes	Eco Emballages
	Ecofolio
	Eco-Mobilier
	Eco TLC
	OCAD3E
Organismes et associations représentant les ménages et consommateurs	Confédération Nationale du Logement
	CNLRQ
	Emmaüs Défi
	PEEP
	FCPE
	UFC - Que choisir
Associations de protection de l'environnement	Zéro Waste France
	WWF
	Orée
	EPEA



MAIRIE DE PARIS

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ ET DE L'EAU

103, avenue de France

75639 Paris Cedex 13



TOUTE L'INFO
au 3975* et
sur **PARIS.FR**

* 0,05 € par minute + le prix normal de l'appel



**LE PARIS
ANTIGASPI**
antigaspi.paris.fr